

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 JUIN 2016**



**PROCES-VERBAL**



# Ordre du jour

Conseil municipal du 17 juin 2016

- |   |                       |               |
|---|-----------------------|---------------|
| - Appel nominal.  |                       | Mme le MAIRE  |
| - Désignation d'un secrétaire.  |                       | Mme le MAIRE  |
| - <b>Communication thématique :</b><br><b>« Développement économique et emploi à Nantes : tendances, évolutions et perspectives ».</b>      | <i>Pages 33 à 59</i>  |               |
| 1 - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 1 <sup>er</sup> avril 2016 – Approbation.   | <i>Page 7</i>         | Mme le MAIRE  |
| 2 - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu.   | <i>Pages 7 à 9</i>    | Mme le MAIRE  |
| 3 - Remplacement d'un adjoint démissionnaire – élection.  | <i>Pages 13 et 14</i> | Mme le MAIRE  |
| 4 - Commissions municipales – Etablissements d'enseignement – Désignations.   | <i>Page 14</i>        | Mme le MAIRE  |
| 5 - Compte de gestion du Receveur des Finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2015 – Budgets Ville et Fossoyage – Approbation.       | <i>Page 14</i>        | M. BOLO       |
| 6 - Compte Administratif 2015 – Budget principal Ville – Budget annexe Fossoyage – Rapport D.S.U. 2015 – Approbation.                       | <i>Pages 14 à 30</i>  | M. BOLO       |
| 7 - Opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement – Comptes rendus d'activité au concédant – Approbation.                             | <i>Pages 31 à 33</i>  | M. ROBERT     |
| 8 - Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Approbation.   | <i>Pages 62 à 64</i>  | Mme NAËL      |
| 9 - Accueils de loisirs et séjours de vacances – Délégation de service public – Choix du délégataire – Contrat de concession – Approbation. | <i>Pages 64 à 66</i>  | M. BOLO       |
| 10 - Politique publique « familles et parentalité » - Première répartition de subventions – Approbation.                                    | <i>Pages 66 et 67</i> | Mme SALOMON   |
| 11 - Politique publique petite enfance – Multi-accueils – Conventions – Approbation.  | <i>Pages 67 à 69</i>  | Mme RODRIGUEZ |

- |    |  |                       |              |
|----|--|-----------------------|--------------|
| 12 | - Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbations.  | <i>Pages 69 à 71</i>  | M. HUARD     |
| 13 | - Vie associative – Troisième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation.  | <i>Pages 71 et 72</i> | Mme BASSAL   |
| 14 | - Associations Adolescence et Jeunesse – Troisième répartition de subventions – Convention – Avenants - Approbation.   | <i>Pages 72 et 73</i> | M. MARTIN    |
| 15 | - Associations Vie Étudiante et logement des jeunes – Deuxième répartition de subventions – Convention - Approbation.  | <i>Page 73</i>        | M. SALECROIX |
| 16 | - Sports – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.   | <i>Pages 74 et 75</i> | M. REBOUH    |
| 17 | - Tarification sociale de l'eau – Convention avec Nantes Métropole sur la mise en œuvre du dispositif – Approbation.   | <i>Pages 75 à 77</i>  | Mme HAKEM    |
| 18 | - Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Troisième répartition de subventions – Avenant – Approbation.   | <i>Pages 77 et 78</i> | Mme BENÂTRE  |
| 19 | - Atelier Santé Ville – Adhésion 2016 à la plateforme nationale de ressources.   | <i>Pages 78 et 79</i> | Mme BENÂTRE  |
| 20 | - Prévention de la délinquance – Actions financées par la Ville – Approbation.   | <i>Pages 59 à 61</i>  | M. DEMIREL   |
| 21 | - Association T'Cap – Convention d'objectifs pluriannuelle – Approbation.  | <i>Page 79</i>        | M. BLINEAU   |
| 22 | - Actions de solidarité internationales – Soutien aux projets – Soutien aux Villes partenaires – Subventions – Conventions – Répartition - Approbation.  | <i>Pages 80 à 82</i>  | M. SALAÜN    |
| 23 | - Echanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Bourses CLAP – Projets collectifs de jeunes – Volet Europe/International – Approbation.                              | <i>Page 82</i>        | Mme BASSAL   |
| 24 | - Développement culturel – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Emploi aidé – Investissement – Approbation.  | <i>Pages 83 à 85</i>  | M. MARTINEAU |
| 25 | - Structures culturelles conventionnées – Répartition de subventions – Avenants – Convention d'investissement – Approbation.   | <i>Page 85</i>        | M. SALAÜN    |
| 26 | - Politique de la lecture publique et du livre – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation.  | <i>Pages 85 à 88</i>  | M. SALAÜN    |
| 27 | - Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Dispositions diverses – Approbation. | <i>Pages 89 à 91</i>  | M. CHATEAU   |
| 28 | - Culture – Equipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Convention et tarifs – Approbation.  | <i>Page 91</i>        | M. MARTINEAU |
| 29 | - Transactions immobilières diverses – Approbation.  | <i>Page 92</i>        | Mme LEFRANC  |
| 30 | - Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.   | <i>Pages 92 à 94</i>  | Mme LEFRANC  |

31	- Délégation des attributions du Conseil municipal - Actualisation.	<i>Page 94</i>	Mme LEFRANC
32	- Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Avenant – Approbation.	<i>Pages 94 et 95</i>	M. CHATEAU
33	- Chambre Régionale des Comptes – Contrôle de gestion de Nantes Métropole au titre des années 2008 et suivantes – Rapport d'observations définitives – Information.	<i>Page 96</i>	M. BOLO
34	- SPL Le Voyage à Nantes – Evolution de l'actionnariat – Cession d'actions – Approbation.	<i>Page 96</i>	M. BOLO
35	- Sociétés d'Economie Mixte Locales – Nantes Métropole Gestion Equipements – Dispositif de contrôle – Approbation.	<i>Pages 96 et 97</i>	M. QUERO
36	- Rapport des délégataires de service public 2015 – Information.	<i>Page 97</i>	M. BOLO
37	- Sociétés anonymes d'Economie mixte, Sociétés Publiques Locales – Rapports 2015 des administrateurs désignés par la Ville – Approbation.	<i>Page 98</i>	M. BOLO
38	- Commission Consultative des services publics locaux (CCSPL) – Rapport d'activités 2015 – Information.	<i>Page 98</i>	M. BOLO
39	- Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Rapport d'activités 2015 – Information.	<i>Page 98</i>	M. BOLO
40	- Rapport 2015 des cocontractants de contrats de partenariat – Information.	<i>Page 99</i>	M. BOLO
41	- Affectation du Résultat des budgets Ville et Fossoyage – Approbation.	<i>Page 99</i>	M. BOLO
42	- Partenariat avec le monde associatif – Création d'une mission d'information et d'évaluation – Approbation.	<i>Page 99</i>	M. BOLO
43	- Décision modificative 2016 n° 1 (Budget supplémentaire) et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	<i>Pages 99 et 100</i>	M. BOLO

## SEANCE DU 17 juin 2016

Convoquée le 10 juin 2016

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : MM. BOLO, ROBERT, Mme CHIRON, MM. CHATEAU, HUARD, REBOUH, NICOLAS, MARTINEAU, Mmes CHOQUET, BENÂTRE, BASSAL, TOUCHEFEU, BIR, M. ASSEH, Mmes RODRIGUEZ, PIAU, M. MARTIN, Mmes PADOVANI, HAKEM, LEFRANC, NAEL, MM. TRICHET, BLINEAU.

Sont également présents : Mme MEYER, MM. MOREAU, LE BRUN, Mme SOTTER, M. NOURY, Mmes BASSANI-PILLOT, MEZIANE, BLIN, M. DANTEC, Mme SALOMON, MM. MARAIS, GUISSÉ, Mme FAVENNEC, MM. SOBCHAK, JUNIQUE, QUERO, MAUDUIT, Mme LAERNOES, MM. BELHAMITI, DEMIREL, SALECROIX, SALAÜN, Mmes ALLAIN, RIO, MM. RENEAUME, ROUSSELY, Mmes GUERRA, KRYSMANN, HOUEL, M. GRELARD, Mmes HAMEL, GARNIER, MM. BAINVEL, RICHARD, FOURNIER, Mme GHENAÏ.

Sont absents et excusés : M. SEASSAU (pouvoir à Mme BENÂTRE), Mme BOCHER (pouvoir à Mme SOTTER), Mme COPPEY (pouvoir à Mme CHIRON), Mme CISSE (pouvoir à M. SALAÜN), M. STEKR-RIDEL (pouvoir à M. BAINVEL).

**Secrétaire**

*Mme Bir est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**III – 7**

*La séance débute à 9 heures.*

*Mme le Maire procède à l'appel.*

**Mme LE MAIRE** – Merci. Chers collègues, avant de passer à notre ordre du jour, je vous propose que nous observions une minute de silence suite à l'actualité dramatique qui a frappé la France et le monde ces derniers jours. L'assassinat odieux de deux policiers est un acte terroriste qui frappe aussi la République au travers des représentants de la force publique. Je veux ce matin et solennellement, en notre nom à tous, assurer nos forces de l'ordre de notre solidarité et de notre soutien. Et puis, je pense également au drame, à la tuerie d'Orlando, à toutes ces victimes si lâchement assassinées. J'ai eu l'occasion d'exprimer la solidarité de notre Ville avec le peuple américain. Chers collègues, je vous propose, en mémoire des victimes, pour affirmer notre solidarité avec leurs familles et leurs proches, d'observer une minute de silence.

*Une minute de silence est observée.*

**Mme LE MAIRE** – Merci. Nous avons donc, pour démarrer le Conseil, à désigner un ou une secrétaire de séance. Je propose Cécile Bir. Merci.

---

**Mme LE MAIRE** donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

*Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2016 – Approbation*

**Mme LE MAIRE** – Première délibération : l'approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril dernier. Je mets donc aux voix cette délibération. Cette délibération est adoptée.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme LE MAIRE** donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

*Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Compte rendu*

**Mme LE MAIRE** – La délibération 2, comme traditionnellement, concerne les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités. Je mets donc aux voix cette délibération. Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci Madame le Maire. Chers collègues, je profite du compte rendu des décisions prises en vertu de cet article L. 2122-22 du Code des collectivités territoriales puisqu'il fait mention en page 10 de travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur la mairie de Nantes. Notre hôtel de Ville, vous le savez, a été à plusieurs reprises victime des débordements qui ont fait suite aux nombreuses manifestations contre la loi travail, et je crois qu'il est important que nous puissions évoquer ensemble au sein de cette enceinte municipale ce sujet qui a largement marqué le quotidien des Nantais ces trois derniers mois.

La situation à Nantes, vous le savez, est particulièrement difficile pour les commerçants. Certains d'entre eux ont perdu jusqu'à 70 % de leur chiffre d'affaires. La situation est difficile aussi pour les habitants du centre-ville qui ont été pris en otage par ces nombreuses manifestations, et elle l'est aussi, évidemment, bien sûr, pour l'ensemble des Nantais, des habitants de l'agglomération qui ont été privés très régulièrement d'un accès normal au centre-ville, que ce soit à leur travail ou à des services – je pense notamment, bien sûr, à tout ce qui touche aux services de la santé.

Nous allons parler d'emploi tout à l'heure au cours de la communication thématique. Je voudrais souligner que ces débordements que nous avons observés de manière récurrente depuis le mois de mars dernier ont

III – 8

généralisé des pertes de chiffre d'affaires qui sont allées jusqu'à 80 % pour certains commerçants les jours de manifestation.

Vous avez fait, Madame le Maire, je le sais, et je l'ai fait aussi, le tour des commerçants à plusieurs reprises. Vous savez que plusieurs salariés de la restauration n'ont pas pu réaliser ces dernières semaines les 39 heures pour lesquelles ils souhaitent être rémunérés, mais seulement 20 heures pour une partie d'entre eux, ce qui représente une amputation conséquente de leur rémunération. Vous savez aussi, je pense, que certains CDD n'ont pas été renouvelés. Je voudrais le souligner parce que derrière ce que l'on voit, les conséquences humaines de ces débordements sont très importantes et impactent largement la vie des Nantais.

Notre centre-ville faisait déjà état de difficultés avant ces débordements, mais nous avons eu l'occasion de l'évoquer ensemble, on pouvait parler de légère embellie, d'un léger mieux sur les chiffres, et malheureusement, tout cela n'est plus à l'ordre du jour aujourd'hui. Plusieurs entrepreneurs, la presse s'en est fait l'écho hier, retardent ou même annulent leur projet d'ouverture de commerce à Nantes.

Vous avez proposé, nous l'avons fait aussi, un certain nombre de mesures pour faire face à cette situation. Certaines d'entre elles sont de bonnes mesures. Vous avez notamment repris l'idée que nous avons proposée quelques jours avant, concernant la diminution de toutes les taxes qui touchent aux commerçants : la taxe sur les enseignes, le droit de terrasse. Nous pensons néanmoins que ces mesures sont largement insuffisantes pour faire face aux difficultés énormes rencontrées aujourd'hui par les habitants et les commerçants du centre-ville. Vous savez qu'une clientèle qui a quitté le centre-ville est difficile à faire revenir. Je voulais le souligner. Je ne vais pas revenir sur les mesures que nous avons proposées, mais je crois qu'il faut qu'elles s'inscrivent en tout cas dans le long terme. Les actions *one shot* que vous avez proposées pour samedi prochain, pour le 8 juillet, si bien sûr elles ont du sens, si bien sûr elles vont dans le bon sens, ne seront malheureusement pas suffisantes pour régler cette problématique.

Au-delà de ce sujet, il y a la question de la vidéoprotection qui nous paraît absolument essentielle pour assurer la tranquillité du centre-ville. Elle ne règlera pas tous les problèmes, nous sommes parfaitement d'accord, mais elle peut permettre d'en solutionner quelques-uns. Et là-dessus, Madame le Maire, je dois dire que votre manque de volonté politique nous inquiète. Vous avez dit dans la presse : « On le fera. » Mais la question est : « On le fera quand ? » Je crois que quand la situation est compliquée comme on le constate aujourd'hui à Nantes, nous n'attendons pas, les Nantais n'attendent pas de leur Maire des déclarations d'intention, mais des plans d'actions réels, et sur ce sujet-là en particulier, c'est la Préfecture, Madame le Maire, qui a fait remarquer que l'absence de système de vidéoprotection compliquait l'action des forces de police lors des débordements. Je crois qu'il est important de le rappeler.

Je vous demande donc de bien vouloir inscrire cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal qui aura lieu le 7 octobre prochain. Je crois qu'il est plus que temps d'engager le plan de vidéoprotection sur lequel vous vous étiez engagée pendant la campagne.

Nous sommes par ailleurs profondément surpris de voir que la décision modificative qui sera proposée au vote tout à l'heure ne tient absolument pas compte de la situation que je viens d'évoquer et de l'actualité de Nantes ces dernières semaines. À part une subvention de 8 000 euros qui vise à soutenir l'association Plein centre sur une action d'animation ponctuelle qui est tout à fait légitime, rien ne figure dans cette décision modificative, qui tient compte de la situation que nous vivons. Ce silence, je vous le dis, est perçu comme un mépris par de nombreux commerçants aujourd'hui, et je ne comprends pas comment on peut proposer ce matin, lors de cette session budgétaire, un acte budgétaire qui ne prend pas en compte les 21 manifestations que notre Ville a connues ces trois derniers mois.

Nous vous demandons donc le chiffrage de l'ensemble des dégâts occasionnés par ces débordements, de quelque ordre qu'ils soient. J'ai commencé mon intervention par les dégradations qui ont concerné l'hôtel de Ville, tout ce qui touche bien sûr au mobilier urbain, tout ce qui touche à la TAN, les vitrines des

**III – 9**

commerçants, le coût du nettoyage bien sûr, le personnel de la Ville qui a été mobilisé à plusieurs reprises pour nettoyer notre ville et son centre-ville, le coût du décalage de certaines manifestations, le carnaval de Nantes qui est également proposé à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, et ce chiffrage devra nous servir pour inscrire une ligne budgétaire dédiée là encore dès le prochain Conseil municipal, pour tenir compte de ces dégradations.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je vous invite à aller vers la conclusion.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Madame le Maire, je termine très rapidement, je vous remercie. Je crois que notre centre-ville a aujourd'hui besoin d'un vrai plan d'urgence. Notre centre-ville doit redevenir un lieu de convivialité, un lieu de rencontre, un lieu de vivre ensemble pour tous les Nantais. Nous allons aujourd'hui examiner 42 délibérations. Le mot « centre-ville » n'apparaît qu'à la 24<sup>e</sup> d'entre elles, à la page 74 des dossiers que nous allons observer. Je vois Monsieur Bolo qui dit non, Monsieur Bolo vous relirez vos délibérations. Je crois à ce titre-là, et je le regrette, que notre Conseil municipal et notre session d'aujourd'hui apparaissent en complet décalage avec l'actualité et avec les attentes des Nantais.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Madame Garnier, qui espérez-vous convaincre avec une prise de position aussi artificielle, aussi décalée, et d'une mauvaise foi politicienne aussi forte, alors que j'ai rappelé ce matin à 7 heures, sur les ondes de France Bleu Loire Océan, la mobilisation totale et collective de notre municipalité, de la Métropole, mais surtout de l'ensemble des acteurs du centre-ville ?

Alors je vais vous répondre, mais d'abord, pour assurer le bon déroulement de cette séance, puisque vous savez que tout ce que vous venez d'évoquer n'a absolument rien à voir avec la délibération dont il était l'objet, je vais d'abord mettre au vote cette délibération et ensuite je vais vous répondre. Je mets donc aux voix la délibération. Cette délibération est adoptée.

*Le Conseil prend acte.*

Quelques éléments maintenant sur le fond. D'abord, Madame Garnier, pour votre information, les mesures exceptionnelles que j'ai annoncées... Parce que, oui, à circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles : j'ai donc annoncé quatre mesures, je les rappelle ce matin, je vous remercie Madame de m'en donner l'occasion :

- la première : la gratuité totale des transports en commun demain ;
- la seconde : une heure de parking gratuit ;
- la troisième : multipliée par deux pour celles et ceux qui viendront en covoiturage ;
- et la quatrième : le fait de pouvoir exonérer pour un mois de droit de terrasse les hôteliers, les restaurateurs, les bars qui ont effectivement subi les débordements de violence de ces derniers jours.

Évidemment, cette action s'inscrit dans un cadre global. Alors Madame Garnier, que vous puissiez méconnaître à ce point l'action de la municipalité, c'est une chose. Que vous puissiez méconnaître à ce point le fait que cette action n'est qu'une première action de choses qui vont suivre, à savoir... D'abord le 8 juillet, cela a été annoncé dans toute la presse, la venue de l'Araignée géante, qui était une demande historique des commerçants du centre-ville – et à moi qui suis sur le terrain, à leurs côtés, depuis des semaines et des semaines ils me l'ont reconfirmé – ; Cette attente était simplement formulée en disant : « les Machines de l'île sont un élément d'attractivité formidable, mais elles sont systématiquement sur l'île de Nantes et nous souhaitons les voir en centre-ville pour venir soutenir notre activité économique », ce sera la deuxième étape de notre engagement.

La troisième étape, c'est évidemment l'ensemble de notre projet global pour le centre-ville. Prenons deux sujets. La première est l'accessibilité du centre-ville. Si je ne devais prendre que deux exemples, je parlerais évidemment des transports publics. L'augmentation d'un tiers de la capacité du busway fait partie d'une accessibilité renforcée, les 600 places de parking (300 sur Cathédrale, 300 sur Aristide-Briand) font partie de cette attractivité renforcée. Mais je pourrais aussi vous rappeler nos projets urbains qui vont venir continuer l'embellissement du centre-ville. Vous le savez peut-être : nous avons retenu l'équipe du projet pour la gare

**III – 10**

nord et sa jonction avec le Jardin des plantes – des Nantais qui plus est. C'est l'occasion de valoriser le tissu économique nantais. Tout prochainement, avec Alain Robert, nous annoncerons que l'équipe est réunie pour Feydeau.

Par ailleurs, si vous échangez, Madame, avec les commerçants, avec les restaurateurs, avec les hôteliers, avec les artisans, avec la fédération bancaire, avec les cafés et les restaurants qui sont tous partenaires de cette opération de demain, mais bien plus globalement dans cette démarche qui est engagée dans la durée, vous sauriez que d'ores et déjà, ensemble, nous avons pris une décision : celle de nous retrouver dès début septembre pour faire un point sur l'efficacité de l'ensemble de ces mesures, pour faire un point sur la suite de notre engagement collectif dans le centre-ville.

Enfin, un dernier point d'information. En ce qui concerne les financements de ces mesures, j'espère qu'il ne vous aura pas échappé au vu des politiques publiques qui sont concernées et notamment la question des transports, que ces mesures sont des mesures financées par la Métropole et non pas par la Ville de Nantes, parce qu'ici nous agissons simplement dans le respect des compétences et dans le respect de la loi.

Sur le fond, je voudrais ajouter qu'effectivement, je crois que le moment est venu d'envoyer un signal positif dans le centre-ville, d'envoyer un message de confiance. Je crois que dans la période dans laquelle on est, on est à la fois dans la nécessité de rester extrêmement fermes, concentrés et mobilisés aux côtés de l'État sur les questions de sécurité et en même temps, oui, de dire aux habitants du centre-ville, de dire aux habitants de l'agglomération, de dire aux habitants du département, de dire aux touristes, aux visiteurs que dans notre centre-ville, il se passe plein de choses belles et positives.

Alors moi, ce matin je forme un vœu. Le vœu est que sur un sujet d'intérêt général, d'intérêt pour notre Ville, si pour une fois on pouvait dépasser les clivages et faire front commun ensemble sur ce sujet, qui est celui de la Ville dans son entier, dans sa totalité, je crois que pour les Nantais ce serait une bonne chose. Merci.

Robin Salecroix.

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, je voulais réagir quelques minutes sur les propos de Madame Garnier. À mon avis, il y a des expressions qui n'ont pas leur place dans notre Conseil municipal ni d'ailleurs dans le débat public et politique. Vous dites que les habitants sont pris en otage par ces manifestations. Dans le contexte dramatique que nous connaissons, nous venons de faire une minute de silence pour malheureusement des dizaines de personnes qui sont mortes dans le cadre des attentats qu'il a pu y avoir aux États-Unis, une minute de silence pour les deux policiers qui sont malheureusement également décédés. Utiliser le terme de « prise en otage » lorsqu'il y a des manifestations et des grèves dans ce pays à mon avis ne sert pas le sens de votre propos, et c'est à mon avis très dommageable.

Je voulais intervenir rapidement sur ces manifestations et sur justement les dégradations dans le centre-ville. Force est de constater que l'obstination du Gouvernement qui veut passer en force la loi travail dont plus de 70 % de nos concitoyens ne veulent pas, crée une situation difficile pour beaucoup de Françaises et beaucoup de Français. En premier lieu, je pense aux grévistes dont les sacrifices financiers très importants vont générer des situations économiques difficiles pour les familles populaires. La grève est toujours le dernier recours pour les salariés qui veulent se faire entendre, et je pense bien sûr aussi aux manifestants qui se mobilisent régulièrement depuis plus de trois mois pour rendre la raison au Gouvernement.

Parce qu'il touche à l'essence même des relations sociales, ce mouvement de très grande ampleur, intergénérationnel, qui exige une autre réforme du Code du travail, fait preuve d'un sens aigu justement des responsabilités. Il ne veut pas léguer des conditions de vie et de travail déplorables aux générations futures. L'immense manifestation de mardi dernier atteste d'une mobilisation déterminée et persistante, atteste d'un décalage de plus en plus grand avec un Gouvernement qui reste sourd aux exigences populaires. Je vous parle aussi.

III – 11

*Brouhaha dans la salle.*

Le Groupe des élus communistes et républicains soutient sans réserve ce mouvement de résistance, à l'inverse de vos propos précédents, justement qui vient résister à la remise en cause de notre pacte social. Dans ce contexte de blocage, de pourrissement orchestré par le Gouvernement, nous ne pouvons que constater et condamner justement les violences multiples dont sont victimes les manifestants, les forces de l'ordre et les commerçants du centre-ville.

Comme le rappellent les organisations syndicales, de tels actes nuisent à l'intérêt des salariés en lutte, nuisent à l'action elle-même. Oser, comme l'ont fait le Premier Ministre et la droite, les associer comme vous venez de le faire en quoi que ce soit aux casseurs, est non seulement insultant et scandaleux, mais aussi extrêmement grave. En vérité, cet exécutif est tellement affaibli qu'il bascule dans l'autoritarisme, prétendant maintenant interdire des manifestations.

On peut s'étonner de voir se reproduire le même scénario pourtant écrit d'avance à chaque manifestation, s'étonner quand les forces de l'ordre sont capables de neutraliser efficacement les bandes de hooligans autour des stades. Parce qu'il vaut mieux prévenir que guérir, les moyens humains, les forces de police doivent être mises à disposition pour assurer la sécurité du centre-ville, de ses habitants et commerçants. C'est la responsabilité de l'État, du Premier Ministre, en la matière. Dans ce contexte, on ne peut que souscrire aux 12 propositions faites par notre majorité municipale pour redonner des couleurs au centre-ville. Elles sont de nature, nous en sommes persuadés, à répondre aux besoins des commerçants dont nous comprenons les difficultés. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Laurence Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Je remercie Monsieur Salecroix pour sa leçon lexicale. Vous savez, Monsieur Salecroix, quand des gens sont pris en otage – oui, je le dis – dans les magasins, à Go Sport, des gamins traumatisés, c'est ça la réalité. Quand les gens sont pris, enfermés à l'intérieur des boutiques du centre-ville parce que les manifestants arrivent – c'est ce qui s'est passé Monsieur Salecroix, c'est ce qui s'est passé –, eh bien oui, je maintiens le terme que j'ai employé.

Je crois par ailleurs ne pas avoir de leçons à recevoir de la part de votre groupe qui, lorsque nous avons demandé – oui, nous l'avons demandée –, l'interdiction des manifestations, nous a ri au nez avec Monsieur Seassau d'ailleurs, qui pendant que je demandais l'interdiction des manifestations demandait l'interdiction des paroles dangereuses de Laurence Garnier. Je vois que cela vous fait sourire, c'est très bien. Personne dans la majorité, ni Madame le Maire ni personne, n'a pris le contre-pied des propos du Préfet lorsqu'il a demandé lui-même l'interdiction des manifestations. Je crois qu'il faut se poser aussi les bonnes questions de temps en temps.

Vous vous êtes adressé à moi Monsieur Salecroix, vous êtes charmant et sympathique et je vous en remercie. Il vous aura peut-être échappé que le Gouvernement aujourd'hui n'est pas un Gouvernement de droite. J'ai entendu dans votre intervention : « le Premier Ministre et la droite ». Non, Monsieur Salecroix, ça ne vous plaît peut-être pas mais le Premier Ministre et la gauche prennent des mesures qui aujourd'hui ne vous plaisent pas, et j'en conviens tout à fait puisqu'elles sont parfaitement en contre-pied de ce sur quoi il s'était engagé, mais ce n'est pas votre faute, Monsieur Salecroix, ce n'est pas la mienne non plus. Je vous remercierai de vous adresser aux bonnes personnes lorsque vous faites une intervention contre le Gouvernement.

**Mme LE MAIRE** – On ne va peut-être pas vous laisser débattre, Monsieur Salecroix, Madame Garnier. On a un peu de travail aujourd'hui, je vous invite donc à conclure.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Madame le Maire, je voudrais simplement revenir sur votre réponse. Je pense avoir fait une intervention constructive.

**Plusieurs intervenants** – Non.

III – 12

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Je pense l'avoir fait dans des termes parfaitement sereins. J'ai dit que certaines de vos mesures allaient dans le bon sens. J'aimerais sur la forme, lorsque vous apportez une réponse, qu'elle ne soit pas faite en forme de mépris et d'incompétence. « Madame Garnier, si vous suiviez l'actualité nantaise vous sauriez que... », « Quelle méconnaissance de l'action que nous avons engagée ! », « Il ne vous aura peut-être pas échappé... ».

Non, cela ne m'échappe pas, Madame le Maire. J'ai suivi l'actualité nantaise, j'ai vu que vous proposiez des tarifs de stationnement pour demain, j'ai vu que vous proposiez l'arrivée de l'Araignée pour le mois de juillet. Tout cela, je l'ai parfaitement en tête, je l'ai parfaitement noté, et je maintiens ce que j'ai dit et ce que disent tous les commerçants du centre-ville de Nantes. Nous parlons aujourd'hui d'une situation d'urgence pour la Ville et vous répondez par des mesures prévues de longue date, qui ne sont pas des mesures exceptionnelles et qui ne répondent absolument pas aujourd'hui à la situation exceptionnelle que nous connaissons.

Je vous invite à refaire un tour des commerçants pour vous rendre compte à quel point aujourd'hui la parole municipale est décrédibilisée dans ce domaine-là, Monsieur Robert vous le savez sans doute parfaitement. Je vous assure qu'aujourd'hui les Nantais et les commerçants sont désespérés par ce qui se passe dans le centre-ville. Les mesures que vous avez annoncées – et encore une fois, si vous travaillez à d'autres mesures nous nous en réjouissons – aujourd'hui ne sont absolument pas à la hauteur des attentes et vous le savez, Madame le Maire, vous le savez.

**Mme LE MAIRE** – Trois choses. La première : je crois qu'il faut rappeler aux Nantaises et aux Nantais ce que représentent ces mesures financièrement. C'est une donnée importante. Je confirme que ces mesures sont exceptionnelles. Je vous invite à regarder quand, la dernière fois, la gratuité pour les transports en commun pour une journée a été prononcée. Vous mesurerez que ce sont bien des mesures exceptionnelles. Cela représente 300 000 euros d'engagement. Alors, on peut ensuite contester, on peut dire que c'est plus, mais moi je laisserai les Nantaises et les Nantais se faire leur opinion sur une mobilisation à hauteur de 300 000 euros.

La deuxième chose, c'est que je le redis : la force de cette démarche, c'est qu'elle est collective. La force de cette démarche, c'est que nous agissons main dans la main avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, avec l'Association des commerçants du centre-ville et sa Présidente Madame Nathalie Deniau-Millon, avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, avec les représentants des deux syndicats des hôteliers et des restaurateurs, avec la Fédération des banques qui s'est par exemple engagée à commencer à démurer un certain nombre de banques dès demain.

Alors, oui, Madame Garnier, vous faites une erreur parce que quand vous attaquez ces mesures, vous ne vous enfermez pas simplement dans ce rôle d'une opposition jamais constructive, vous attaquez les acteurs du centre-ville. Ce plan de 12 mesures, ce n'est pas le plan d'une majorité, c'est le plan d'une municipalité avec les acteurs du centre-ville. Et la conférence de presse dans laquelle nous avons annoncé ces 12 mesures, je ne l'ai pas tenue seule, je ne l'ai pas tenue simplement avec Alain Robert, je l'ai tenue entourée de Nathalie Deniau-Millon, de Jean-François Gendron, de Joël Fourny, de la représentante des syndicats hôteliers et restaurateurs, du représentant de la fédération bancaire. Alors, Madame, aidez plutôt ces acteurs. Nous, en tout cas, nous prenons nos responsabilités. Nous sommes dans l'action, nous sommes dans le concret.

Enfin, pour terminer d'un mot sur la vidéoprotection, vous me poserez la question peut-être dix fois, je vous répondrai la même chose dix fois. Cet engagement fait partie des engagements que nous avons pris devant les Nantais. Je le rappelle : nous avons trois engagements majeurs en matière de sécurité. Le premier, c'était la mise en place de la Maison de la tranquillité publique. Nous l'avons votée dans ce Conseil, les choses sont engagées. Le deuxième : la mise en place de l'ilotage. Lors d'un dernier Conseil municipal, nous avons voté le recrutement de 20 personnes supplémentaires pour assurer cette mission de tranquillité. Le troisième : effectivement, c'est la vidéoprotection, cette mesure sera tenue comme l'ensemble des

**III – 13**

engagements que nous avons pris devant les Nantais, mais moi je n'improvise pas. Je ne surfe pas. Alors, cela se travaille, cela se prépare et cela se fait en bonne intelligence, y compris à l'échelle de l'agglomération, avec les Maires de l'agglomération.

Nous avons donc lancé une étude sur ce sujet, mutualisée entre les Villes volontaires, pour réfléchir sur cette question. Je rappelle que la restitution de cette étude aura lieu au mois de septembre. C'est donc à ce moment-là qu'une nouvelle étape va s'enclencher. Je le redis donc ce matin : notre mobilisation, ma mobilisation pour le centre-ville est absolument totale, et avec Alain Robert et Catherine Choquet nous avons effectivement été attentifs à être auprès des commerçants, à être à leur côté.

Je voudrais aussi dire – et je m'en arrêterai là –, que le centre-ville, ce n'est pas que la question des commerçants. Le centre-ville, c'est la question des habitants, c'est la question des riverains, c'est la question de celles et ceux qui viennent y travailler, c'est la question de celles et ceux qui viennent y faire la fête, c'est la question de toutes celles et tous ceux qui font vivre la vie culturelle, sportive, associative du centre-ville.

Donc nous, c'est dans cette logique de la capacité à fédérer toutes ces énergies que nous travaillons, et c'est la raison pour laquelle j'invite l'ensemble du Conseil municipal à être présent demain, concrètement, auprès des acteurs du centre-ville, pour soutenir cette grande opération Nantes à cœur que nous avons décidé de lancer. Merci.

---

**Mme LE MAIRE** donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

*Remplacement d'un Adjoint démissionnaire – Élection*

**Mme LE MAIRE** – Nous allons maintenant passer à la troisième délibération de cet ordre du jour, à savoir l'élection d'un nouvel adjoint. Auparavant, je voudrais accueillir comme il se doit Christiane Allain qui rejoint notre Conseil municipal suite à la démission de Karine Daniel. Bienvenue à vous, Christiane.

*Applaudissements.*

Vous le savez, j'avais pris en début de mandat un engagement très clair lié à mes convictions sur le renouvellement des pratiques politiques, afin qu'il n'y ait pas d'élu en situation d'exécutif qui puisse être parlementaire dans cette majorité. Cet engagement, en anticipation de la loi sur le non-cumul des mandats, cet engagement pour être cohérent avec cet attachement au renouvellement des pratiques politiques. C'est donc dans cet état d'esprit que Karine Daniel avait annoncé publiquement qu'elle démissionnerait de ses mandats si elle gagnait la législative partielle qui a eu lieu. Nous sommes donc dans cette situation et je m'en réjouis.

Nous allons d'abord procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint. Je propose la candidature de Thomas Quero. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Très bien. Nous allons donc pouvoir procéder d'abord aux opérations de vote à bulletin secret. Je propose qu'il y ait deux assesseurs : Katell Favennec et Xavier Fournier.

*Dépouillement des bulletins de vote.*

Chers collègues, je vous propose de reprendre vos places pour que nous puissions redémarrer. Je vous donne lecture des résultats. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65. Nombre de bulletins favorables : 50. Nombre de bulletins blancs : 15. Thomas Quero est donc élu Adjoint.

*Le Conseil élit par 50 voix, au bulletin secret, Monsieur Thomas Quero Adjoint au Maire de la Ville de Nantes.*

*Applaudissements dans la salle.*

**III – 14**

**Mme LE MAIRE** – Thomas Quero sera donc désormais cinquième Adjoint en charge de l'agenda 21, de la nature en ville, de la végétalisation, des déplacements doux, de la quotidienneté et de l'espace public, ce qui était d'ores et déjà dans sa délégation, auxquels vient s'ajouter la question de la logistique urbaine. Par ailleurs, Christiane Allain sera en charge du développement des pratiques sportives liées à la mixité des publics, et sera donc rattachée à Ali Rebouh en tant qu'Adjoint en charge des sports.

---

**Mme LE MAIRE** donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

*Commissions municipales – Établissements d'enseignement – Désignations*

**Mme LE MAIRE** – Chers collègues, la délibération 4 concerne la modification de la composition d'un certain nombre de commissions suite à la démission de Karine Daniel. Il est donc proposé que Christiane Allain siège dans ces différents lieux, notamment les écoles primaires et le Conseil d'administration du lycée Bougainville.

Je mets aux voix cette délibération. Cette délibération est adoptée.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

*Compte de gestion du Receveur des finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2015 – Budgets Ville et fossoyage – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Nous allons arriver, à ce moment de l'année, à une séance tout à fait traditionnelle, qui commence par le compte de gestion du Receveur des finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2015, et ces écritures peuvent être récapitulées, comme vous avez pu le noter dans la délibération, avec un excédent de recettes de la gestion 2014 qui était de 21 937 909,13 euros, avec un excédent de recettes nettes avec un résultat cumulé en investissement à la clôture 2015 que vous avez vu également, et un résultat de clôture globale de 2015 de 21 010 861,01 euros, dont je suis heureux de pouvoir vous confirmer qu'il est conforme à celui observé au compte administratif.

Je vous demande de bien vouloir approuver le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2015, et j'en profite pour remercier vraiment de leur collaboration, de leur engagement, les fonctionnaires de la Direction Générale des Finances Publiques qui assurent la tenue et le suivi des comptes de notre collectivité, parce qu'ils ont un travail de plus en plus important au fur et à mesure que nous nous développons, au fur et à mesure que nous sommes un acteur d'échanges économiques important. Pour autant, nous savons très bien que leurs conditions de travail à eux, leurs conditions d'emploi, le nombre d'emplois disponibles pour assurer l'ensemble des missions comptables et financières, est particulièrement contraint ces dernières années. Je voulais vraiment remercier Madame le Receveur municipal et l'ensemble de ses collaborateurs.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je vous propose que nous passions donc au compte administratif, Pascal Bolo.

---

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance**, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

*Compte Administratif 2015 – Budget principal Ville – Budget annexe fossoyage – Rapport DSU 2015 – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Je crois, Madame le Maire, que je vais être obligé de vous demander de sortir : c'est ma tentative de putsch annuel. Généralement, cela ne dure pas. Je sais que c'est voué à l'échec.

III – 15

*Rires dans la salle.*

*Madame le Maire quitte la présidence.*

Mes chers collègues, le compte administratif, on est toujours hésitant pour savoir s'il faut vraiment y passer beaucoup de temps, parce que dès lors que cela décrit des choses qui se sont passées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015, c'est fait. Il n'y a donc pas forcément lieu de s'y attarder. Toutefois, le compte administratif, c'est je crois le moment opportun pour vérifier. Puisque c'est le premier budget complètement préparé, adopté et exécuté par cette nouvelle municipalité issue des élections de 2014, c'est le moment de vérifier si dans la stratégie financière dont nous nous sommes dotés pour le mandat, le démarrage est plutôt bon, plutôt favorable à la réalisation des objectifs sur plusieurs années, ou si par malheur (mais je crois que cela n'est pas arrivé) le compte administratif pour l'exercice 2015 nous ajoutait des difficultés supplémentaires.

C'est aussi l'occasion de rappeler, et je crois que cela a une vertu pédagogique, que l'argent public local, l'argent que nous gérons avec nos services tout à fait remarquables, il a une utilité pour le territoire, il a une utilité (heureusement me direz-vous) pour chacun et chacune des habitants et habitantes de cette ville.

C'est pour cela que je voudrais rappeler que les politiques publiques en 2015, cela a été un niveau d'intervention tout à fait soutenu avec des projets d'investissement en éducation. Souvenez-vous : le lancement des travaux de l'ancienne annexe du lycée Grand-Carcouët, la poursuite du développement des écoles numériques, la poursuite des travaux d'amélioration, de mise aux normes des restaurants scolaires, l'acquisition de mobilier et de matériel pédagogique.

C'était, en matière de sport, la mise en service du gymnase Jean-Vincent, la livraison de deux terrains de football synthétiques, la livraison du nouveau bâtiment pour le conservatoire et le pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant Bretagne Pays-de-la-Loire.

En matière de petite enfance, c'était le multi-accueil Concertino.

En matière de conservation du patrimoine historique, c'était la restauration d'édifices remarquables, le passage Pommeraye qui est une merveille, le SEVE qui nous a restructuré le Jardin des cinq sens à proximité du nouveau lycée international Nelson-Mandela. C'était un engagement important, Alain Robert je sais y était particulièrement attaché et il a veillé personnellement au bon déroulement de cette affaire.

En matière de développement associatif, c'était la nouvelle salle de la Crapaudine, la rénovation, le réaménagement de l'atelier de bricolage des Dervallières et le réaménagement de la grande salle du centre socioculturel du Bout des Landes.

Voilà ce à quoi ont servi les sommes dont je vais vous parler sur un angle plus comptable.

Et puis c'étaient aussi des actions au-delà des investissements : la poursuite du dispositif Bien grandir à Nantes, le développement du recours aux produits issus des circuits courts et de l'agriculture biologique pour notre restauration scolaire, la création de 81 places nouvelles en accueil collectif dont 37 financées par la Ville, la cinquième édition de la manifestation Spot, une nouvelle édition de Nant'Arctique, la fin de la première édition des Chantiers découverte et remobilisation, pour l'action d'enfance jeunesse.

En matière de sport, 300 événements sportifs à Nantes en 2015 avec le soutien de la Ville, la poursuite du dispositif Création partagée en matière culturelle, le guide de la pratique amateur « danser à Nantes », 5 000 élèves qui ont bénéficié du dispositif École et cinéma, deux publications de découvertes pour la conservation du patrimoine historique, passage Pommeraye, le patrimoine industriel nantais, lancement de l'étude de faisabilité du Wikipatrimoine, nous sommes bien dans le démarrage réel, à fond si j'ose dire, de l'application de notre programme municipal et du respect des engagements pris envers les Nantais.

Évidemment, nous avons organisé – et ce n'est pas neutre budgétairement – les élections départementales et régionales. Nous avons entamé une méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin

**III – 16**

dans le centre d'autonomie : il s'agit là des politiques de solidarité évidemment ; l'ouverture d'un espace numérique au CCAS, le renouvellement du Plan handisport sur notre politique du handicap.

Je ne cite pas l'ensemble des actions, mais qui s'est promené au Jardin des Plantes avec les merveilles que nous propose Claude Ponti mesure la qualité du travail de l'ensemble de nos services, et la qualité de la réponse des Nantais à l'ensemble de ces propositions, puisque l'ensemble de ces manifestations a connu une fréquentation tout à fait spectaculaire, le Jardin des plantes étant devenu, assez largement grâce à Claude Ponti, il faut bien le dire, l'un des endroits les plus visités de Nantes et les plus utilisés par les Nantais.

Voilà tout ce à quoi sert cet argent public. C'était évidemment un résumé rapide. Il nous faut arriver aux données chiffrées du compte administratif. Voilà la balance générale. Je crois que c'est assez lisible à l'écran : nous avons des recettes totales pour 502,5 millions d'euros, des dépenses totales pour 492,7 millions d'euros, avec une augmentation du fonds de roulement de 9,8 millions d'euros.

Alors, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie qu'en 2015, malgré les difficultés du contexte, malgré le désengagement de l'État, l'effet ciseaux qui consistait depuis plusieurs années dans le fait que les dépenses augmentaient structurellement et presque mécaniquement plus vite que les recettes, eh bien cet effet ciseaux, en 2015, nous l'avons inversé et nous avons amélioré nos ratios d'épargne.

La première raison, le premier facteur pour arriver à ce résultat en 2015, c'est le soin, l'attention portée par l'ensemble des services et l'ensemble des Adjointes en charge des politiques publiques, à l'économie, à la sobriété en matière de dépenses publiques. Et je voudrais vraiment remercier l'ensemble des fonctionnaires de la Ville, sous la direction d'Olivier Parcot, pour l'engagement, parfois dans des conditions difficiles, parfois dans des conditions de mise en tension qu'il ne faut pas sous-estimer, l'engagement de l'ensemble des fonctionnaires de la Ville pour la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Et l'on voit que cet effort n'a pas été vain puisqu'il nous permet de trouver à la fin de 2015 non seulement une situation saine, mais une situation même en amélioration par rapport à 2014 puisque nous avons un taux d'épargne de 12,14 %, alors que notre objectif de stratégie financière est de ne jamais passer en dessous de 8,5. Cela veut dire que ce travail, cet engagement de chacune et chacun nous permet non pas, nous allons le voir, des marges de manœuvre pour réaugmenter les dépenses, mais nous permet de diminuer les marches que nous aurons encore à franchir au cours de l'exercice 2016 qui se déroule conformément aux prévisions, mais plus encore en 2017.

Donc, voilà le résultat de cet effort qui est aussi, et c'est le deuxième point que je voudrais souligner, impacté favorablement par l'augmentation de nos recettes, notamment l'augmentation de nos recettes fiscales, alors même que nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition et que d'ailleurs nous ne les augmenterons pas. C'est le fruit du dynamisme de notre territoire. C'est le fruit du développement de Nantes. C'est le fruit de la croissance de Nantes. Et c'est là que l'on voit bien que la double stratégie que nous avons mise en place, de fonder le sérieux et la sobriété budgétaire au service du développement de la Ville, avec un haut niveau d'investissement, avec un haut niveau de service public pour renforcer notre activité et enclencher le cercle vertueux du développement, un développement équilibré, un développement respectueux de la nature même de Nantes et de son patrimoine notamment vert et bleu, est une stratégie de développement.

Eh bien là, nous trouvons la validation s'il en était besoin, parce que nous en étions convaincus, mais une validation supplémentaire de la validité de la stratégie que nous avons mise en place, puisque nous allons le voir tout à l'heure : l'augmentation des recettes fiscales a été supérieure à nos prévisions. Donc nous avons ce niveau d'épargne à près de 56 millions, qui va évidemment faciliter l'autofinancement de nos investissements.

Nous avons eu des taux de réalisation élevés. Ces taux de réalisation élevés sont la preuve de la qualité de notre prévision budgétaire puisque 95 % des dépenses envisagées ont été réalisées et 101 % des recettes ont été réalisées. C'est l'illustration de ce que je viens de vous dire en ce qui concerne les recettes fiscales.

**III – 17**

Là aussi, je voudrais insister sur le fait que l'on ne peut pas obtenir ces chiffres sans une grande qualité de préparation budgétaire, et je voudrais là remercier l'ensemble de la Direction des finances sous les directions désormais de Stéphane Barranger et de Bertrand Asseray, sous l'autorité de Béatrice Mérand naturellement, qui par le travail quotidien, le suivi de gestion avec l'ensemble des services nous permettent d'avoir une qualité de prévisions budgétaires. Souvenez-vous des conditions dans lesquelles nous avons adopté le calendrier dans lequel nous avons adopté le budget 2015 : c'est évidemment une performance tout à fait remarquable.

Le taux de réalisation en investissement est en légère baisse par rapport à ce que nous avons envisagé et par rapport à ce que nous avons l'habitude d'avoir. Il s'agit là exclusivement du retard pris par une opération qui est l'opération Désiré Colombe. Il y avait des crédits inscrits qui n'ont pas été évidemment dépensés. Mais si l'on enlève cette opération-là, il y a là encore une grande qualité de prévision budgétaire.

2015, c'est aussi une année un peu particulière puisque cela a été celle du transfert d'un certain nombre de compétences et d'équipements à la Métropole. Donc ces transferts ont été effectifs au 1<sup>er</sup> juillet pour l'archéologie, le sport de haut niveau et l'art lyrique, il y a eu également des créations de nouveaux services communs, notamment la direction de la réglementation et de gestion des espaces publics. Une convention de gestion a dû être passée dans cette période un peu transitoire entre la Ville et Nantes Métropole pour la gestion des équipements transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cela rend, vous l'avez compris, les comparaisons d'année en année extrêmement difficiles. On va essayer, avec la Direction des Finances, de vous présenter les chiffres bruts qui donnent la vision de l'ensemble de l'action publique et également les chiffres retraités des différents transferts qui vont nous donner une vision plus réelle et surtout des bases de comparaison pour l'avenir.

Nos recettes : je l'ai dit, les recettes de fonctionnement, malgré une baisse de 9 % des dotations, compensations et subventions de l'État, malgré une baisse de 35 % des dotations et fonds de concours de Nantes Métropole, ce qui représente tout simplement la part de financement des équipements et compétences transférées – c'est tout à fait logique –, nous arrivons à un +3,3 % pour les recettes fiscales et à un +39,7 % sur les autres produits. On va trouver là des opérations exceptionnelles comme, par exemple, des recettes d'assurance liées au sinistre de la basilique Saints-Donatien-et-Rogatien, mais également l'augmentation des produits de droits de mutation, signe que l'activité immobilière reprend à Nantes – et c'est quand même une bonne nouvelle.

Malgré les 9 % de moins de dotations de l'État, nos recettes de fonctionnement sont en légère hausse de 0,5 %.

Pour la sixième année consécutive, il n'y a pas eu de hausse des taux et notre produit fiscal a augmenté de 3,3 %. Cela se décompose en une part pour l'actualisation des valeurs locatives par la loi de finances de 0,9 point, mais surtout, je le disais, la variation physique des bases pour +2,1 %.

La fiscalité directe, c'est 46 % de nos recettes de fonctionnement. Vous voyez la part des taxes foncières qui représentent 51 % du produit fiscal. Je rappelle que c'est la conséquence de notre politique volontariste en matière d'abattement en faveur des familles et des locataires, qui fait que nous avons cette répartition de notre produit fiscal.

Une précision sur qui paye la taxe d'habitation et de quelle manière : 50 % des foyers nantais payent intégralement la taxe d'habitation, 39 % sont plafonnés en fonction des revenus et 10 % ne payent pas du tout, sont totalement exonérés de taxe d'habitation. Je le disais tout à l'heure : 2015, même si l'obligation d'annualité budgétaire nous conduit à faire des comparaisons d'une année sur l'autre, c'est d'abord la première année d'un cycle budgétaire qui va nous mener jusqu'à la fin de notre mandat, et c'est la seconde année de contribution au redressement des comptes publics.

III – 18

À ce titre, je le répète : les bons résultats engrangés en 2015 ne sont en aucun cas le signe que nous devions renoncer à notre sérieux budgétaire et à nos objectifs de stratégie financière, mais cela nous donne juste un tout petit peu plus d'air pour atteindre ces objectifs. Nous avons eu 85,3 millions d'euros de dotations de l'État, ce qui représente bien une baisse de 9 % globale des concours financiers, avec notamment des compensations fiscales en baisse importante et évidemment la dotation forfaitaire qui est prélevée, -7,6 millions d'euros au titre de 2015. C'est cela que le développement de la Ville nous a permis de compenser.

Les dotations de Nantes Métropole : n'allez pas croire que la Métropole abandonne sa Ville centre. C'est évidemment simplement l'effet des travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges qui a diminué d'à peu près 1 million d'euros. L'allocation de compensation que Nantes Métropole verse à la Ville de Nantes : puisque nous lui avons transféré des dépenses, il était normal que nous lui transférions également les recettes. C'est important parce qu'il y a parfois encore des petites musiques qui courent, entretenues par des élus de l'agglomération, selon lesquelles Nantes se débarrasserait sur la Métropole d'un certain nombre de dépenses.

Or, ce sont les dépenses de centralité, c'est-à-dire des dépenses qui profitent à l'ensemble de l'agglomération. Qui peut nier que le palais des sports de Beaulieu ou le stade de la Beaujoire soient des équipements d'envergure d'agglomération, voire même régionaux ? C'est une évidence et il était donc normal qu'à terme, il y ait mutualisation au niveau de la Métropole. Mais mutualisation ne veut pas dire gratuité, si j'ose dire, puisque naturellement la Ville de Nantes ne recueillera plus les recettes qui correspondent à ces dépenses.

Les autres recettes de fonctionnement progressent de 39,7 %. Nous avons, en plus de ce que j'ai dit tout à l'heure, une augmentation des recettes de la Caisse d'Allocations Familiales, une hausse des participations qui tiennent pour l'essentiel à l'augmentation du nombre de places en crèche qui chaque fois permet d'avoir une participation supplémentaire de la CAF, d'autant plus que nous avons souscrit au système qui nous permet de bénéficier d'une sorte de bonification, puisque désormais nous fournissons les couches dans les crèches. Cela nous a valu évidemment des recettes supplémentaires qui n'ont pas été couvertes par une dépense équivalente. C'est plutôt une bonne opération pour tout le monde.

Les impôts et taxes indirects, j'en parlais tout à l'heure, avec une hausse de 8,6 %, c'est la hausse des droits de mutation. Les recettes tarifaires sont en légère diminution de 1,9 %, mais là encore, il s'agit d'un effet des transferts puisque les recettes générées par l'occupation du domaine public ont été transférées à Nantes Métropole. Les autres recettes sont en hausse. Ce sont les remboursements de la convention de gestion de Nantes Métropole, c'est là qu'elles apparaissent pour les équipements transférés, et puis, je vous ai dit, les recettes exceptionnelles d'assurance liées au sinistre de la basilique Saints-Donatien-et-Rogatien. On oublie toujours Rogatien, c'est très injuste !

Les dépenses. Dépenses de gestion en diminution de 2,4 %. Alors ça, c'est le chiffre brut qui tient compte des transferts, mais +0,3 % avec la neutralisation des impacts transferts. Cela veut dire qu'il y a une stabilité des dépenses de la Ville à périmètre constant pour l'avenir, et -2,4 grâce au transfert. Évidemment, c'est l'illustration de l'engagement de l'ensemble de notre système, services et élus, pour arriver à cette modération de la dépense de fonctionnement, de gestion.

Les dépenses de personnel diminuent de 2 % : là aussi il y a un effet transfert puisqu'il y a eu mutualisation. Mais, retraitées des transferts et des nouveaux services communs, les dépenses de personnel n'augmentent que de 0,3 %. Et là aussi, il a fallu un engagement fort au niveau de la maîtrise de la masse salariale.

Je voudrais dire que ce résultat valide notre stratégie qui a été de ne pas annoncer de manière tonitruante les bras entiers du service public que nous allions couper pour faire des économies, de ne pas annoncer de manière tonitruante des ratios d'agents partant en retraite qui ne seraient pas remplacés, c'est-à-dire de ne pas faire de spectaculaire, j'allais dire de « bling-bling », en matière de sérieux budgétaire, mais simplement

III – 19

d'avoir la confiance envers les équipes, les directions, les agents et les élus pour que l'action quotidienne et la vigilance quotidienne de chacun permettent de maîtriser la masse salariale en jouant sur tous les leviers, chaque fois que c'était possible, mais de manière pragmatique, en jouant sur les organisations du travail, sur les organisations des services, mais jamais en réduisant la qualité du service rendu aux Nantaises et aux Nantais.

Je voudrais vraiment insister sur ce point. Notre stratégie est validée par ce compte administratif. Ce n'était pas gagné d'avance parce qu'au quotidien, je le répète, c'est difficile, mais nous obtenons le résultat, et c'est le fruit du travail de l'ensemble des agents et des élus.

Les transferts versés aux organismes extérieurs qui diminuent de 4 %, il s'agit là d'un effet transferts, et, retraité des transferts, ce poste n'augmente que de 1 %. Il n'augmente que de 1 % alors que ce poste va « encaisser » si j'ose dire l'augmentation du volume de l'activité périscolaire. Vous voyez la composition de ces transferts versés puisqu'il y a là des Délégations de Service Public et assimilés – l'ACCOORD, NGE, le VAN, Nantes Action Périscolaire – qui font 38 % du total. Les autres subventions et transferts c'est : le soutien à la vie associative, les subventions aux écoles privées (5,75 %) et la subvention à d'autres organismes publics. Donc vous voyez l'ensemble de ces transferts versés.

Malgré une augmentation inévitable puisqu'il y a augmentation du niveau de service, une augmentation de la production de services notamment pour Nantes Action Périscolaire, nous avons remarquablement bien tenu les postes de subventions versées. Je voudrais saluer particulièrement l'engagement de mon amie Aïcha Bassal dans ce résultat, dans son dialogue permanent avec les acteurs de la vie associative nantaise, là encore sans remettre en cause quoi que ce soit du soutien de la Ville de Nantes à la vie associative nantaise, indispensable à la cohésion sociale et à notre vie sociale.

Les autres dépenses de gestion sont en légère diminution, de 0,9 %. Là aussi, c'est la démarche de sobriété, je ne le répète pas. Cela fait 64,3 millions d'euros de dépenses de gestion. Les frais financiers, encore une diminution, -10 %. Double mouvement : le désendettement continu depuis déjà de nombreuses années, et puis évidemment les taux d'intérêt qui sont aujourd'hui particulièrement favorables puisque nous avons un taux moyen d'endettement qui est extrêmement faible, avec toujours une grande sécurisation de notre dette, avec un équilibre tout à fait tenu entre les prêts à taux variable et les prêts à taux fixe.

En matière d'investissement, nos dépenses d'investissement ont été particulièrement importantes en 2015 puisque nous battons un nouveau record, avec 82,7 millions d'euros d'investissement, dont une partie non négligeable est liée à des équipements qui en 2015 ont été transférés à Nantes Métropole. Je veux parler du musée d'art, je veux parler du palais des sports de Beaulieu et d'un certain nombre d'autres.

Je veux insister sur le chiffre de 48,4 millions d'euros qui est le chiffre de dépenses d'investissement propre à la Ville, hors opérations d'équipements transférés. J'attire votre attention sur ce chiffre parce que quand je présenterai le compte administratif 2016, si l'on me dit : « Que se passe-t-il ? L'investissement a diminué de moitié à la Ville de Nantes ! », non ce n'est pas qu'il a diminué de moitié, c'est que la référence a changé. La bonne référence désormais est le périmètre concerné par les 48,4 millions de dépenses d'investissement propres à la Ville. C'est avec cela que l'on pourra juger du niveau d'investissement de la Ville de Nantes à l'avenir.

Cet effort d'investissement évidemment démontre notre ambition pour le territoire. Vous voyez la répartition par politiques publiques sur ces dépenses. La culture évidemment se taille la part du lion parce qu'il y a des dépenses du musée d'arts qui sont dans le total et vous voyez l'ensemble de cette répartition.

Nous avons tenu encore une fois une part importante de nos investissements pour l'entretien de notre patrimoine. Vous voyez là 16,8 millions d'euros, c'est tout à fait important parce que cela concourt aussi à la réalisation de nos objectifs en matière de transition énergétique, en matière d'économie d'énergie. La plupart de ces travaux d'entretien, outre le fait qu'ils permettent un meilleur usage – on le sait bien, on avait quelques équipements sportifs par exemple qui n'étaient plus tout à fait aux normes de confort d'aujourd'hui

III – 20

– intègrent également chaque fois des mesures d'économie d'énergie dans les travaux de rénovation qui sont conduits.

En matière de recettes d'investissement, rien de très original. Le versement anticipé du FCTVA est évidemment une bonne nouvelle, dispositif proposé à la demande du Gouvernement par la Caisse des Dépôts et Consignations, le remboursement de Nantes Métropole au titre de la convention de gestion, et des recettes d'investissement somme toute assez classiques. J'insiste quand même sur les subventions versées par nos partenaires. Évidemment, ces subventions sont plutôt en baisse car on sait bien que le Département a lui aussi des problématiques budgétaires et financières qui font qu'il n'a pas toujours la possibilité d'intervenir en soutien autant que nous pourrions le souhaiter. S'agissant de la Région, on en reparlera.

Les principaux emprunts en 2015 ont été réalisés auprès de l'Agence France locale dont je vous rappelle que nous avons participé à la création, avec un taux fixe de 1,58 % sur 15 ans, ce qui est assez remarquable. Nous avons même un emprunt à taux variable, alors que les taux sont extrêmement faibles, tout simplement parce que cela permet d'engranger un effet tout à fait positif les premières années de remboursement d'un emprunt, et que les conditions de sortie, au cas où les taux d'intérêt – pour une raison que personne ne distingue bien aujourd'hui – se remettraient à flamber, nous pourrions sécuriser ces emprunts en les passant à taux fixes. Nous avons là une gestion active de notre dette, avec des fonctionnaires extrêmement compétents, qui nous assurent ce résultat : la baisse des frais financiers que vous avez pu voir tout à l'heure.

Le taux moyen est très faible de 0,4 %, avec une diversification des prêteurs. Il faut dire, nous le faisons savoir : les consultations pour les emprunts sont ouvertes et tous les organismes financiers peuvent y concourir. Il n'y a pas de secret : c'est la meilleure proposition qui est retenue. La structure de la dette, j'en parlais à l'instant. La diversification des prêteurs, vous voyez cela sur l'écran.

La structure de financement des investissements, l'épargne nette pour 12,5 millions, les recettes propres d'investissement pour 72,3 %, et les emprunts souscrits pour 20 millions. On verra que nous nous sommes encore désendettés en 2015, alors même que l'objectif était la stabilisation de la dette, j'y reviendrai dans un instant, mais les ressources propres pour l'investissement s'élèvent à 87,5 %.

Présentation synthétique : nous avons renoncé au billet de 100 euros puisque pas grand monde ne l'utilise et que ce n'était pas le plus lisible. Cette nouvelle présentation qui nous a été proposée me semble effectivement à la fois plus gaie sur le plan des couleurs, et plus lisible sur le plan de la répartition de présentation synthétique des dépenses. Investissement et fonctionnement confondus : vous trouverez tout cela évidemment dans le traditionnel CD-ROM qui vous a été diffusé.

Je précise que le CD-ROM était moderne il y a 10 ans, il l'est peut-être un peu moins aujourd'hui. Il y a même des ordinateurs qui n'ont plus de lecteur de CD-ROM, par exemple celui de Bassem ne dispose pas de cet équipement. À partir de l'année prochaine, c'est une décision importante que nous avons prise avec Bertrand Asseray, vous n'aurez plus de CD-ROM, mais il y aura en revanche des liens Internet, peut-être même un QRcode qui permettra d'accéder à exactement la même information en faisant l'économie de la fabrication du CD-ROM. Il faut que nous suivions évidemment la modernité en matière de communication.

Je pense que j'ai fait le tour de cette présentation. Je vous remercie de votre attention.

Je donne la parole à Jean-Jacques Moreau.

**M. MOREAU, Conseiller municipal** – Merci. Chers collègues, il s'agit d'un exercice budgétaire classique qui n'appelle pas de débat de fond. Le vote du compte administratif 2015 permet toutefois d'apprécier l'utilité et l'efficacité des politiques publiques de notre majorité municipale. En premier lieu, nous nous félicitons de la poursuite du haut niveau d'investissement : avec 82,7 millions d'euros, il répond à la fois aux besoins des Nantaises et des Nantais, et contribue au maintien, à la création d'emplois. Le taux de réalisation de 81 %

**III – 21**

des dépenses d'investissement permet aussi de mesurer le dynamisme de notre budget qui participe ainsi pour sa part à la sortie de crise.

Cette politique, qui reste offensive malgré le contexte, est rendue possible grâce à quatre facteurs. Le premier : la progression de nos recettes fiscales directes de 3,3 %, due d'une part à la modification des bases de la taxe d'habitation, et d'autre part à l'attractivité importante de notre Ville, attractivité liée aux investissements. La deuxième : la baisse des dépenses de fonctionnement et de gestion respectivement de 2 à 2,4 %. Le troisième facteur : un autofinancement de 87,5 % des dépenses d'investissement. Le quatrième facteur : un endettement faible de 4,3 années.

Si nous parvenons à conjuguer les politiques publiques dynamiques en faveur des Nantais et Nantaises, et une gestion équilibrée, force est de constater que les contraintes budgétaires que nous impose l'État pèsent sur nos orientations budgétaires. Ainsi, la baisse de l'investissement par rapport au précédent mandat est nette et notre fonctionnement pâtit de la baisse des dotations. Ce sont de nouveau 11 milliards d'euros qui vont être ponctionnés sur les collectivités entre 2015 et 2017 au niveau national, auxquels doit s'ajouter la réforme de la DGF qu'il faut de nouveau reporter, au regard entre autres de l'agenda politique.

Les élus communistes et républicains sont disponibles pour de nouveau agir sur cette question. C'est donc avec beaucoup d'attention que nous avons écouté les propos du Président de la République tenus lors du Congrès des Maires de France. Ainsi, la ponction faite sur les finances des collectivités serait inférieure de 1 milliard aux 3,7 prévus en 2016. Certes, nous mesurons les limites de cette annonce, qui tout en réduisant la ponction confirme la poursuite d'une logique, mais nous voulons croire qu'elle constitue un premier pas utile à desserrer l'étau budgétaire dans lequel nous sommes enfermés.

Alors que notre majorité va travailler son cadrage budgétaire 2017 dans les prochaines semaines, sur notre agglomération, cette annonce nous permet d'observer avec discernement notre stratégie financière et ses grands axes. C'est dans ce sens que notre groupe souhaite avancer. Je vous remercie de votre compréhension.

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Merci. Pascale Chiron.

**Mme CHIRON, Adjointe** – Monsieur l'Adjoint au Maire, mes chers collègues, la présentation du compte administratif est donc effectivement le moment de faire le point sur l'année écoulée et, pour la première fois, la première année pleine de ce nouveau mandat. Dans son diaporama, Pascal Bolo a montré l'ampleur, mais aussi la diversité de nos politiques publiques. En effet, elles sont destinées à maintenir nos politiques de proximité au service des Nantais, à répondre aux besoins de tous, en agissant surtout en faveur des solidarités et de la justice sociale.

Bref, on pourrait résumer en « faciliter la Ville et faciliter la vie ». Il faut aussi rappeler que nous avons réussi à maintenir ce haut niveau de politique publique dans un contexte de fortes contraintes financières. Je ne reviendrai pas dans les chiffres, mais je voudrais insister sur le fait que nous avons diminué nos dépenses de gestion sans augmenter nos impôts, et cela ne va pas forcément de soi. D'ailleurs, ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités.

Dans cette action collective, dans la mise en œuvre de ces politiques publiques que nous faisons ensemble, les élus écologistes et citoyens ont pris leur part : renouvellement du label Cit'Ergie, lancement du bureau des projets, nouvelles parcelles de jardins collectifs, lancement des plans Paysage et Patrimoine, nouvelles places de crèche, féminisation des rues, plan de lutte contre le gaspillage, aussi lancement du dispositif Nantes & Co. Évidemment, on ne va pas faire la liste ni les uns ni les autres, mais juste pour bien montrer que dans ce collectif, dans cette majorité nous travaillons ensemble.

Nous devons également considérer le bilan positif de cette année 2015 comme une réponse modeste de notre collectivité aux crises actuelles. Effectivement, elles sont nombreuses, et les collectivités locales ne peuvent pas tout faire, mais elles remplissent le rôle important d'amortisseur des inégalités. Nous tenons ici

**III – 22**

à réaffirmer l'importance du service public, particulièrement du service public de proximité, et l'implication des agents de la Ville, indispensable à la mise en place des objectifs et des actions de la Ville. Crises climatiques, sociales, migratoires, inégalités, intolérance, ce n'est donc pas le moment de baisser la garde, et l'actualité d'ailleurs se charge de nous le rappeler chaque jour.

Deux enjeux qui nous interpellent particulièrement : le premier est celui de la sécurité, nous l'avons évoqué un peu tout à l'heure et nous le réaffirmons ici, sur l'importance de la prévention. Notre collègue d'ailleurs un peu plus tard, Omer Demirel, y reviendra avec une délibération qui ira dans le sens de la prévention. Nous redisons ici également l'importance des actions de soutien à la vie associative. Les associations assurent la solidarité, le lien social, et favorisent l'implication des citoyens dans la vie de leur quartier.

Le second enjeu, c'est l'enjeu climatique et énergétique. Il nécessite une transition écologique ambitieuse et on a vu l'engagement de la Ville déjà depuis des années avec le budget consacré à l'entretien durable du patrimoine. Ce sera en effet l'objet du prochain grand débat organisé par Nantes Métropole. Il est important de rappeler cet enjeu, car ne l'oublions pas : face aux crises économiques et sociales auxquelles nous sommes confrontés, les enjeux écologiques sont essentiels. Ils sont créateurs d'emploi, ils sont créateurs d'innovation, ils sont aussi créateurs de solidarité. Et les collectivités ont un rôle essentiel pour y répondre.

Enfin, en dernier point, nous redisons notre attachement à l'importance de poursuivre aussi une politique ambitieuse en matière d'accompagnement des personnes dans les situations les plus fragiles. Je pense aux Roms, je pense aux migrants avec l'UNICEF qui a dénoncé hier d'ailleurs le faible engagement de la France en faveur des migrants isolés mineurs, les personnes en situation de précarité, de grande pauvreté. Tout le monde fait partie de la Ville, nous faisons tous partie d'une même Ville et nous devons continuer, comme nous l'avons fait cette année, à travailler ensemble dans ce sens. Je vous remercie.

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Merci. Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci Monsieur le Maire. Il y a un an, Madame le Maire a cosigné avec Anne Hidalgo et Gérard Collomb, vous vous en souvenez sans doute, un courrier à François Hollande et à Manuel Valls, qui visait à regretter la baisse des dotations de l'État et à demander qu'elle soit étalée dans le temps. A l'époque, Madame le Maire expliquait que ces baisses massives de dotations de l'État – on les a appelées, je crois, un temps dans cette enceinte « le désengagement de l'État » qui est devenu « la contribution volontaire au redressement des comptes publics » de Monsieur Bolo – À l'époque, Madame le Maire expliquait dans ce courrier que ces baisses massives risquaient de faire reculer de 20 à 30 % le niveau d'investissement des collectivités. Mais cela, c'était avant.

Aujourd'hui, Monsieur Bolo nous présente un compte administratif avec tous les voyants au vert, un niveau d'investissement supérieur à celui de 2014, qui contredit donc au passage les craintes les plus folles de Madame le Maire, et une masse salariale contenue à + 0,3 %.

Alors, forcément, Monsieur Bolo, vous comprendrez, au vu de ces deux éléments, que l'on se dit qu'il y a peut-être une embrouille quelque part. En réalité, ce qui est surprenant dans vos éléments de langage, c'est que vous assumez les résultats, mais vous n'assumez pas la méthode employée pour y arriver. La méthode, c'est celle que nous avons proposée il y a quelque temps déjà, lors des élections municipales, qui consistait en une réduction progressive du nombre de fonctionnaires de notre collectivité, en s'appuyant sur une pyramide des âges qui y était favorable, et en ne remplaçant pas de manière systématique tous les départs à la retraite. Madame le Maire quant à elle s'était engagée à maintenir l'intégralité des effectifs municipaux, en affirmant à l'époque qu'elle n'était pas pour la décroissance. Mais là encore, ça, c'était avant.

Est-ce que vous pourriez nous expliquer avec précision, Monsieur Bolo, comment vous réussissez à contenir la masse salariale à + 0,3 %, à moins que vous ne remplaciez pas certains départs à la retraite, ou que vous transfériez, on va en parler après, effectivement un certain nombre de personnels à la Métropole, ce qui ne fait que reculer le problème ?

III – 23

Sur la question des associations, de la même manière Madame le Maire vantait dans l'édito de *Nantes passion* en mars 2015 le maintien de l'enveloppe budgétaire des aides aux associations nantaises. Là encore, la proposition que nous avons faite de diminuer de 10 % en six ans le montant des aides apportées aux associations nantaises avait été largement décriée. Pendant que Madame le Maire publiait cet éditorial dans *Nantes passion*, confirmant le maintien de l'enveloppe, nous mettions la main sur un document interne des services municipaux dont vous avez parfaitement connaissance, annonçant une recherche d'économies à hauteur de 5 % sur l'enveloppe dédiée aux associations. Là encore, vous assumez le résultat, Monsieur Bolo, vous n'assumez pas la méthode. Beaucoup d'associations à Nantes ont déjà été impactées par la baisse des subventions de la Ville. Sur ces deux lignes de dépenses, vous avez refusé de nous dire les choses. Aujourd'hui, vous êtes contraints, rattrapés par la réalité, et finalement contraints de faire ce que vous n'aviez pas dit.

Et puis, au-delà de ces méthodes, il y a bien sûr la grosse ficelle de la Métropole, mes collègues vont y revenir tout à l'heure. Là, le jeu finalement est assez simple : on commence, vous l'avez dit, par déclarer d'intérêt communautaire ou métropolitain un certain nombre d'équipements, et là-dessus on peut tous convenir du fait qu'un équipement comme le palais des sports est d'envergure et d'usage métropolitain. Donc on commence par reporter la gestion de ces grands équipements nantais à la Métropole – j'ai cité le palais des sports, on pourrait citer le muséum d'histoire naturelle, on pourrait citer le musée Jules-Verne, les investissements également, 40 millions d'euros sur le palais des sports ; ensuite on transfère le personnel à la Métropole, ce qui permet effectivement d'alléger les charges supportées par la Ville de Nantes ; et enfin, dernière pièce du puzzle, on augmente les impôts à la Métropole pour faire tenir le tout. Vous n'avez pas augmenté les impôts à la Métropole, Monsieur Bolo ? Écoutez, j'en suis ravie, les Nantais le seront aussi.

Voilà, finalement le mécanisme est assez simple. Il fonctionne plutôt de manière satisfaisante pour la présentation du compte administratif que vous nous avez fait aujourd'hui. Je voudrais simplement, pour ne pas être trop longue, citer pour terminer cette phrase d'Anatole France que vous connaissez sans doute. Anatole France disait : « Rien n'est parfait, mais tout se tient, s'étaye et s'entrecroise. » Je crois que cela constitue un assez bon descriptif de la tuyauterie opaque entre la Ville et la Métropole qui vous permet, Monsieur Bolo, avec un certain brio j'en conviens, d'activer une nouvelle fois la pompe à brouillard. Je vous remercie.

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Merci Madame Garnier. Élisabeth Lefranc.

**Mme LEFRANC, Adjointe** – Monsieur le premier Adjoint, mes chers collègues, vous l'avez dit : le compte administratif est une obligation légale. Mais c'est aussi un outil qu'il nous appartient d'utiliser pour mettre en lumière notre action, les mesures que nous prenons, et la manière – donc la méthode – dont nous les mettons en œuvre.

L'intérêt du compte administratif, c'est tout d'abord de mettre en perspective ce que nous avons projeté de faire, ce que nous avons dit que nous ferions à travers le budget voté l'an passé, ce que nous avons effectivement fait tout au long de l'année, compte tenu du contexte et des aléas bons ou mauvais que vous avez tous rappelés, et ce en quoi notre action et notre gestion de la collectivité nous permettent d'avancer en confiance et avec détermination pour les années à venir.

Vous l'avez souligné : ce compte administratif est bon. Il est objectivement bon, quoi qu'en disent nos collègues de l'opposition qui, on le constate en les écoutant, ont eu du mal à trouver un angle d'attaque et du coup, laissent entendre que l'on a sans doute besoin de remettre en place des formations pour les élus, et que peut-être sur ce sujet-là on a un peu été un peu défailants sur l'année 2015.

Parce que je vous rappelle quand même que le transfert du personnel à la Métropole se traduit systématiquement par une refacturation lorsque le personnel travaille pour les services de la Ville de Nantes. Je pense qu'il va falloir que l'on fasse beaucoup de pédagogie, encore et encore, Monsieur l'Adjoint aux finances. Ce compte administratif est bon, car il montre aussi notre capacité à bien gérer, tout en mettant en

**III – 24**

œuvre notre projet politique. Cette capacité à bien gérer s'illustre par des dépenses de fonctionnement quasiment stabilisées d'une année sur l'autre, et une dynamique favorable des recettes de fonctionnement qui augmentent cette année.

Mais tout cela, ce n'est pas magique. C'est le développement que connaît la Ville qui nous a permis de compenser les baisses de dotations. Il n'y a pas d'embrouille, il faut être clair là-dessus. On a la chance d'avoir, parce que l'on y travaille, une Ville dont l'attractivité permet d'avoir des recettes fiscales plus importantes. Mais c'est parce que l'on y travaille tous les jours, d'où l'intérêt aussi de poursuivre notre stratégie de soutien au développement de la Ville et de la Métropole. Cette capacité à bien gérer, elle s'illustre aussi, vous l'avez montré, par une baisse des dépenses de gestion. Je voudrais réinsister, comme l'a fait Pascal Bolo, sur l'ensemble des efforts importants réalisés de concert par les élus, les Adjointes et l'ensemble des services. Tout le monde a joué le jeu et cela se voit.

Là, je voudrais quand même revenir sur un point qui a été évoqué par Madame Garnier, qui dit : « On assume les résultats, mais pas la méthode. » Bien au contraire, on l'assume totalement, cette méthode, parce qu'on la revendique. C'est plus que l'assumer : on la revendique et on en est fiers. C'est une méthode de travail collectif, participatif. On a évité de faire de l'automatisme. On a pris service public par service public, politique publique par politique publique pour trouver là où l'on pouvait faire des économies. Bien sûr qu'on l'assume. Je regrette que vous ne l'ayez pas compris parce que je crois que dans votre groupe il y en a qui l'ont compris.

L'enjeu n'est pas mince. Nous avons fait et nous faisons des économies, tout simplement pour garantir le maintien du service public de qualité. Autre élément à souligner pour ne pas être trop longue, pour illustrer notre gestion sérieuse, sobre et rigoureuse, c'est un taux d'épargne supérieur à celui envisagé dans notre stratégie financière, et un niveau d'investissement important et supérieur de 5 %. Nous l'avons dit en 2014, nous le faisons chaque jour, chaque semaine et tout au long de l'année. Il nous faut agir avec le souci permanent de rechercher des économies, de l'efficacité dans la dépense publique.

Et, juste pour illustrer un peu tout ce travail, je vous rappelle que les engagements que nous avons tenus en 2015, c'est très concrètement quoi ? C'est la nouvelle maison de retraite au sud de Nantes, ce sont les 115 places de crèche déjà ouvertes et les 238 à la fin de l'année, ce sont les nouveaux équipements de proximité dans les quartiers, ce sont les nouveaux parkings en centre-ville et en périphérie, ce sont les 2 500 logements sur Nantes, c'est la refondation du dialogue citoyen, c'est la mise en place de la tarification sociale pour les services publics locaux, et Abbassia nous en parlera tout à l'heure, ce sont les nouveaux moyens pour la police municipale et la sécurité des Nantais.

Quand on entend certains collègues qui parlent, qui communiquent, nous, ce que l'on démontre aujourd'hui c'est que nous agissons, et nous agissons en toute clarté, avec le souci de l'intérêt général et de la justice sociale. Je pense que nos concitoyens, je pense que les Nantaises et les Nantais verront la différence. Je vous remercie.

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Merci Élisabeth. Marc Reneaume vient de lever la main.

**M. RENAUME, Conseiller municipal** – Merci Monsieur Bolo. Merci Monsieur l'Adjoint au Maire. Je vais rebondir pour commencer en quelques mots simplement sur ce que vient de dire Élisabeth Lefranc. Non pas à propos de la formation – je veux bien suivre des formations, c'est au moins l'occasion de se rencontrer –, mais quand vous dites que l'on a aujourd'hui une illustration de ce qui est fait réellement par notre collectivité, que l'on peut lire au travers de ce compte administratif, cela mérite à tout le moins des nuances. Je vais vous dire pourquoi, et je crois que toute la question autour de laquelle on tourne quel que soit le parti pris de l'un ou de l'autre, c'est une question de présentation.

Aujourd'hui, ce que l'on peut dire c'est que la présentation qui vient de nous être faite est une présentation qui repose de toute façon sur un exercice difficile. Les comparaisons d'une année sur l'autre entre le compte administratif de 2014 et le compte administratif de 2015 sont extrêmement délicates, pour des raisons

III – 25

simples : c'est qu'il y a une quantité importante d'échanges, de transferts et de vases communicants, non pas au sens péjoratif, mais au sens réel du mot, entre les deux collectivités que sont la Ville de Nantes et Nantes Métropole, qui rendent les interprétations très très difficiles.

Je crois qu'il faut se dire cela au début et écarter... L'année dernière j'avais parlé d'envolées – positives bien entendu – dans la présentation, là on en est presque à mes yeux à la montgolfière. Plus on ouvre la manette des gaz, plus cela monte haut et cela gonfle en même temps.

Je ne suis pas d'accord avec cette présentation. Je pense que l'on aurait intérêt ici à parler de façon beaucoup plus simple, objective des grandes tendances. Moi, j'ai cherché les grandes tendances, ce n'est pas facile. Je remercie au passage bien entendu les services qui ont bien voulu m'y aider pour que l'on ne se raconte pas d'histoire. J'en ai dégagé deux au milieu de cette complexité. La première, c'est qu'il y a quand même, il faut que l'on en soit tous conscients, me semble-t-il, une véritable magie des chiffres. Quand on regarde les lignes de pourcentage dans la présentation que nous a faite Monsieur Bolo tout à l'heure, il faut prendre aux moins quelques mètres de recul si l'on veut être en mesure de les interpréter.

Je vais vous donner deux exemples tout simplement. Aujourd'hui, si l'on prend les dépenses de gestion, on voit que corriger des effets de transferts, c'est toute la difficulté. Nos dépenses de gestion augmentent de 10 millions d'euros par rapport à l'année dernière, celles de la Ville de Nantes, celles de ce qui nous restera l'année prochaine. C'est une augmentation modeste effectivement. Je m'associe aux félicitations adressées aux services qui ont fait des efforts, c'est réel. Cela reste extrêmement modeste. Quand on fait -10 millions de dépenses, on s'attend à avoir 10 millions d'amélioration de l'épargne de gestion – je simplifie beaucoup, pardon – du résultat. Il se trouve qu'on les a, mais pas du tout pour cette raison. C'est là où cela devient difficile et où les chiffres sont un peu magiques.

La principale raison des résultats en amélioration cette année, que je salue bien entendu comme l'ensemble de mes collègues et non pas de la majorité, mais du groupe que nous représentons, vient aujourd'hui effectivement de nos recettes fiscales pour 6 millions, et pour 4 millions (je reste autour des 10 parce que cela simplifie), cela vient d'éléments exceptionnels qui sont liés à la vie normale d'une collectivité, mais qui ne sont pas récurrents.

Tout cela pour dire que c'est quand même difficile d'attribuer telle ou telle amélioration à telle ou telle action puisque, objectivement, tout est entrecroisé, et qu'il est bien sorcier de s'y retrouver clairement, ou il faudrait en tout cas que l'on en débâte pendant des heures avec des tableaux de chiffres, et ce ne serait peut-être pas passionnant. Ce n'est pas ce que je vais faire ici ; je voulais simplement rester sur cette magie des chiffres.

La deuxième tendance qui à mes yeux et à nos yeux se dégage, c'est qu'il y a quand même une véritable « ambiguïté » entre les rapports institués entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole. Ce n'est pas illogique. D'abord, il y a des tentations. On n'est pas toujours forcé d'y résister quand on est dans la majorité, mais quand on n'est pas dans la majorité, c'est aussi notre rôle de les souligner.

Il y a une ambiguïté sur laquelle je voudrais m'arrêter un petit peu concernant les investissements. Et là, je ne suis pas du tout du tout d'accord avec cette présentation qui a été faite – cela a été repris d'ailleurs par Jean-Jacques Moreau, par Pascale Chiron. On n'est pas à un niveau surperformant d'investissement à la Ville de Nantes. Quand on dit que l'on est à 82,7 millions comme vous l'avez affiché tout à l'heure de dépenses d'investissement sur 2015, c'est vrai parce que l'on additionne en quelque sorte les actions Ville de Nantes et celles qui ont d'ores et déjà été transférées à la Métropole. Je veux simplement dire que dans la présentation, ne nous méprenons pas. Si l'on s'est permis de les additionner pour cette année 2015, c'est parce que les équipements ont bien été transférés, mais que comme rien n'est simple dans le monde administratif, il a fallu passer une convention de gestion par laquelle Nantes Métropole qui venait de recevoir ces équipements re-confiait la gestion et les investissements à la Ville de Nantes, et que forte de cette

**III – 26**

convention de gestion elle remboursait en recettes les dépenses de la Ville de Nantes. Vous voyez un peu le système. Quand on dit qu'il y a une tuyauterie compliquée, ce n'est pas un vain mot, c'est une réalité.

Nos investissements ne sont pas en augmentation, et c'est là que je voulais un peu parler de magie des chiffres également. Quand on voit que nos recettes d'investissement, toujours dans ce tableau que nous a présenté Monsieur Bolo, augmentent de 206 %, non. Les augmentations de la Ville de Nantes qui restent du ressort et qui resteront du ressort de la Ville de Nantes, aujourd'hui ne sont pas de 60 millions ou de 59,8 millions, ils sont de 25,8 millions. C'est normal compte tenu de ces transferts, mais cela devrait nous éviter quelques cocoricos puisque c'est la conséquence directe de choix politiques qui ont été faits et que personne aujourd'hui ne conteste.

Dernièrement, il me reste un petit problème quand même Monsieur Bolo (j'en ai d'autres, mais je garde les autres en dehors de cette assemblée) : le problème sur le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, il est quand même qu'il me semble un peu choquant que, quand cela nous arrange, dans les présentations – quand cela vous arrange, excusez-moi –, vous confondiez la Ville de Nantes et Nantes Métropole, et que quand cela ne vous arrange plus vous insistiez sur le fait que les deux collectivités n'ont rien à voir. D'ailleurs, Madame le Maire nous l'a rappelé tout à l'heure, elle a dit : « Ici, on agit dans le respect des compétences des collectivités. »

Sur la présentation des investissements, je viens de le dire rapidement, franchement on a fait exactement l'inverse cette année puisque l'on affiche les investissements qui sont Nantes Métropole et qui sont Ville de Nantes pour afficher ce niveau, et pendant le même temps, y compris dans l'éditorial du Maire sur ce rapport financier d'ailleurs, on est beaucoup plus à l'aise pour dire que les deux collectivités n'ont rien à voir et que donc l'imposition en hausse considérable que vont subir certains Nantais ne doit rien à la Maire de Nantes puisque c'est la Présidente de Nantes Métropole qui l'a décidée et que les deux collectivités n'ont rien à voir.

J'appelle simplement là-dessus à un peu plus de cohérence l'année prochaine, ou dès demain d'ailleurs, pour que l'on arrête de jouer d'une forme d'ambiguïté. Quand on augmente les impôts, ce n'est pas nous, c'est la Métropole, mais quand on investit, les investissements de la Métropole, on les prend dans notre compte. Ce n'est pas à mon avis une belle façon de présenter les choses. Néanmoins, parce que la situation est compliquée, parce que même si cela nous paraît faible il existe une amélioration réelle de la situation et qu'il faut remercier ceux qui sont à l'origine des efforts que cela a nécessité, comme l'année dernière d'ailleurs je crois bien, nous ne voterons pas contre l'adoption de ce compte administratif, nous nous abstiendrons seulement. Merci.

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Merci Monsieur le Président de la commission des finances. Madame Stéphanie Houël.

**Mme HOUËL, Conseillère municipale** – Monsieur Bolo, chers collègues, avant de commencer mon propos je ne voudrais pas être en reste sur les remerciements, et au nom du groupe je voudrais remercier les personnes qui fleurissent notre assemblée parce que c'est très agréable. Pour revenir sur les comptes 2015...

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Donc vous allez nous lancer des fleurs, j'imagine !

**Mme HOUËL, Conseillère municipale** – Voilà, je vais filer la métaphore. Pour revenir aux comptes de l'année 2015, globalement la majorité se félicite de ces comptes. Nous avons évidemment regardé d'un peu plus près les comptes et nous nous sommes posés quelques questions. Je ne vais pas revenir sur les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement qui sont difficilement lisibles, comme l'a indiqué mon collègue Marc Reneaume, mais je vais me concentrer sur l'épargne nette. L'épargne nette est un indicateur important puisque c'est la masse d'argent qui reste à la collectivité pour payer ses investissements. Elle montre donc les marges de manœuvre dont la collectivité dispose.

**III – 27**

Vous ne l'avez sans doute pas noté parce que Monsieur Bolo est passé assez vite, mais l'épargne nette en 2015 a été de 12 millions d'euros contre 6 millions d'euros l'an passé. Effectivement, une progression. Mais pour mémoire, sur les années précédentes, de 2010 à 2013 elle oscillait entre 20 et 30 millions. Donc on a quand même globalement une forte baisse. Épargne nette de 12 millions d'euros. Pas de quoi financer, c'est certain, 82,7 millions d'euros de dépenses d'investissement. 12 millions d'euros d'épargne nette, 83 millions de dépenses en face.

S'il s'était agi de financer la totalité de ces dépenses, qui je le rappelle ont été votées par le Conseil municipal nantais – c'est le résultat de votes sur les 10 années passées –, nous aurions alors été dans la même situation que l'an passé, à savoir dans l'obligation de réaliser un emprunt du même niveau que l'an passé, autour de 38 millions d'euros, et de consommer une partie des réserves de la Ville comme l'an passé. L'endettement serait reparti à la hausse et les réserves, autrement appelées fonds de roulement, seraient arrivées près du niveau zéro.

Alors, effectivement une partie de ces dépenses d'investissement, 37,8 millions d'euros comme cela a déjà été évoqué, ont été payées par Nantes Métropole dans le cadre des transferts d'équipements qui sont arrivés à point nommé. Et comme par hasard, ce sont les taux d'imposition de la Métropole que vous avez décidé d'augmenter et fait voter en décembre 2015. Je suis désolée, Monsieur l'Adjoint aux finances, la ficelle est un peu grosse et ne trompe que vous-même et certainement pas les Nantais qui, poche gauche ou poche droite, voient les impôts locaux fortement augmenter en cette année 2016.

Et contrairement à ce que le Maire de Nantes a écrit dans l'édito du rapport financier, « malgré cette contrainte nous avons confirmé notre choix de ne pas augmenter les impôts locaux comme depuis le début de la décennie », signé Johanna Rolland, Maire de Nantes et Présidente de Nantes Métropole. Il faut oser l'écrire, quand même.

En conclusion, nous avons donc pris par le passé des engagements supérieurs à ce que nous pouvons assumer aujourd'hui. Alors, Monsieur l'Adjoint en charge des finances, je vous charge de remercier très chaleureusement la Présidente de Nantes Métropole et le Vice-Président en charge des finances de la Métropole pour l'aide ainsi apportée.

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Merci Madame Houël. Je crois que Monsieur Bainvel a souhaité intervenir également.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Absolument, je vous remercie. Monsieur le premier Adjoint et bien plus encore, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les propos qui ont été tenus par mes collègues Laurence Garnier, Stéphanie Houël et Marc Reneaume. Je me contenterai de me concentrer sur le premier poste de dépenses de notre collectivité qui sont les dépenses de personnel.

Entre réduction des dotations, marge limitée sur la fiscalité et hausse des dépenses, la question du temps de travail devient centrale, particulièrement pour la Ville de Nantes qui a maintenu en 2001 une organisation de travail antérieure et plus souple avec une durée inférieure à 35 heures, ce que d'ailleurs les chambres régionales des comptes ne manquent pas de souligner dans l'ensemble des rapports qui peuvent fleurir ici et dans toute la France.

Nous avons déjà eu l'occasion d'intervenir sur ce sujet pour vous demander, dans une logique d'équité et d'égalité, valeurs auxquelles nous sommes tous et tant attachés, vous ne cessez de le rappeler, d'appliquer simplement la loi votée par la gauche, la loi dite des 35 heures.

Alors, un récent rapport de Philippe Laurent, Président de la commission des finances de l'Association des Maires de France, appelle les collectivités à intégrer rapidement ces réformes. En effet, certains employeurs, dont la Ville de Nantes, ont usé de cette possibilité légale en 2001 de maintenir des régimes antérieurs plus favorables que les 1 607 heures annuelles. Je note simplement que cette situation dérogatoire ne concerne que 3 % des employeurs publics locaux. La Ville de Nantes fait donc figure d'exception, et je note également

III – 28

que beaucoup de communes de France reviennent en ce moment même au cadre légal en appliquant les 35 heures.

Les préconisations du rapport sont très claires. Je cite : « Le premier objectif avant d'entreprendre toute réforme consiste à mobiliser les administrations pour tendre vers la réalisation effective des 1 607 heures. » Pour cela, le rapport préconise de mettre fin au maintien des régimes dérogatoires aux 1 607 heures et à l'attribution de jours d'absence dépourvus de base légale. Ces décisions sur les modalités de temps de travail devraient être chiffrées financièrement pour mesurer leur impact économique, notamment sur la masse salariale et les effectifs, et nous savons tous ici que pour la Ville de Nantes, ce sont plusieurs millions d'euros d'économies qui pourraient être réalisés.

J'ajoute qu'une réflexion pourrait être menée en parallèle sur la question des temps de repos. Je rappelle ici que les agents de la Ville de Nantes bénéficient à juste titre et dans le respect du cadre légal de 25 jours de congé plus 2 jours complémentaires et 19 jours de RTT. Mais ils bénéficient aussi d'une largesse qui, dans le contexte actuel de tension des budgets, mériterait d'être mise à plat – je parle évidemment ici des huit jours dits « du Maire ». Il nous semble que ces sujets ne peuvent pas être balayés d'un revers de main. Nous sommes donc prêts à avancer de manière constructive avec vous sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'installation d'un groupe de travail au sein de ce Conseil municipal. Je vous remercie.

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Merci Monsieur Bainvel. Y a-t-il d'autres demandes de parole que je n'aurais pas identifiées ? Je vais me redonner la parole.

Je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées. D'abord, je voudrais vous donner Madame Garnier, Madame Houël, un scoop. C'est que les dépenses de fonctionnement à Nantes Métropole ont augmenté (on en parlera lors du compte administratif le 28 juin prochain, mais je vous donne tout de suite le chiffre), y compris les transferts venant de la Ville de Nantes et d'autres villes de l'agglomération d'ailleurs ( Rezé un petit peu, Couëron un petit peu également), de 1,3 %, et seulement de 1,3 %. Donc, vous allez m'expliquer comment votre théorie pourrait être confirmée par les chiffres, puisque nous ne retrouvons absolument pas l'économie faite par la Ville de Nantes dans la hausse des frais de fonctionnement de Nantes Métropole. Votre « affaire » ne tient tout simplement pas. Elle ne correspond tout simplement pas à la réalité.

Je voudrais aller plus loin en vous rappelant que les augmentations décidées à Nantes Métropole en matière de fiscalité, qui pèsent pour une part sur les ménages et pour une part à partir de 2017 sur les entreprises, ces augmentations seront exclusivement consacrées à l'autofinancement de l'investissement. Pas un centime de cette fiscalité supplémentaire ne sera affecté à des dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Cela veut dire que votre théorie du brouillard... Vous avez employé le terme de « pompe à brouillard », plus on pompe moins il y a de brouillard, Madame Garnier. C'est cela, la réalité. Donc les choses sont parfaitement claires.

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges a transféré des moyens en même temps qu'elle transférait des charges. Je vous rappelle, Madame Houël, que lorsque vous comparez 83 (je ne voudrais pas entrer dans les choses techniques parce que ceux qui nous écoutent sur Internet ou qui nous suivent sur TéléNantes risqueraient d'y perdre rapidement la capacité d'attention qu'ils peuvent porter à nos débats) à 12 millions d'épargne nette, et je vous rejoins Madame Houël, ce n'est pas beaucoup. Ce n'est pas suffisant pour, comme je le disais tout à l'heure, lâcher les chevaux en matière de dépenses.

Lorsque j'ai reçu l'ensemble des directions et l'ensemble de mes collègues Adjointes pour commencer à préparer le budget 2017, évidemment j'ai bien signalé, et ils en sont tous témoins, que cela n'était pas le moment d'augmenter la dépense de manière inconsidérée, exactement pour la raison que vous aviez

**III – 29**

soulignée. Oui, notre épargne nette est en augmentation par rapport à 2014, elle ne nous complique pas la tâche pour 2016, 2017 et 2018, mais elle ne nous autorise pas non plus d'augmentation des dépenses.

Cela étant, quand vous comparez ces 12 millions aux 83 millions, vous oubliez les 34 millions de versements de Nantes Métropole et vous oubliez dans l'autre sens les 20 millions de recettes en moins que nous avons par la baisse de l'allocation de compensation. Quand on veut faire une balance, il faut que les deux plateaux de la balance reçoivent chacun leur paquet pour trouver cet équilibre que nous recherchons.

Marc Reneaume parlait de magie des chiffres : d'abord je voudrais vous remercier, Monsieur Reneaume. Élisabeth Lefranc suggérait qu'il fallait peut-être reprendre un peu de formation pour un certain nombre de nos collègues, je pense que vous feriez un excellent professeur. Je suggère à Élisabeth de vous embaucher comme formateur puisque je n'ai à peu près rien à redire sur les diagnostics que vous avez posés à partir de ce compte administratif.

Cela dit, vous avez parlé de magie des chiffres. Sur le temps court, dans une comparaison annuelle dont on sait qu'entre 2015 et 2014 elle est particulièrement compliquée, effectivement les chiffres peuvent être magiques. Sauf que sur le temps long, la vérité réapparaît et qu'effectivement, le compte administratif 2015, c'est le premier d'un cycle qui nous mène jusqu'en 2020 et c'est le premier d'un cycle qui, s'agissant du désengagement de l'État... Qu'on l'appelle désengagement de l'État ou participation, tout cela a somme toute peu d'importance ; ce qui est important c'est que l'effort que nous devons faire en 2017, grâce aux annonces faites par le Président de la République qui n'a pu les faire que parce que les déficits publics ont effectivement baissé ces dernières années, oui, cet effort-là nous allons pouvoir le faire sur deux ans et non plus sur une seule année.

Cela va faire, en 2017, 3,8 millions de marge de manœuvre pour arriver à l'équilibre. Mais l'objectif final, il est exactement le même. Vous parliez de magie des chiffres, je vous assure moi que sur un cycle de quatre ans, il n'y a pas de miracle, il n'y a pas de magie, il y a simplement la nécessité, la double nécessité de continuer à appliquer notre programme pour continuer à développer la Ville, de continuer à avoir le sérieux budgétaire et la sobriété budgétaire qui fait partie intégrante de ce programme et dont nous voyons bien qu'elle donne des résultats. Je crois que j'ai répondu à l'essentiel.

J'ai oublié quand même quelque chose. Monsieur Bainvel, je sais que c'est plus fort que vous, mais quand même, essayez de vous retenir. Parler de largesse s'agissant des fonctionnaires ! Vous avez employé le mot « largesse ». Je suis désolé, mais arrêtez de vous en prendre en permanence aux fonctionnaires soupçonnés de ne pas travailler assez, soupçonnés de concourir à des déficits publics ou à une charge trop lourde pour le contribuable. Non, Monsieur Bainvel. Moi, je ne m'attaquerai pas aux fonctionnaires. Les fonctionnaires, à Nantes en particulier, font un travail absolument remarquable, et je pense que cette manie que vous avez de systématiquement vouloir vous attaquer à leur temps de travail, ils l'enregistrent parce qu'ils nous écoutent, mais je vous assure que cela n'est pas la bonne méthode que de stigmatiser, que de vouloir séparer, que de vouloir opposer. Il faut que nous entraînions l'ensemble des Nantaises et des Nantais, et les fonctionnaires de la Ville font partie de ce mouvement, dans un mouvement de développement qui fait que oui, effectivement cela va mieux à Nantes qu'ailleurs, y compris sur le plan des comptes publics, des comptes de la collectivité locale.

Cela ne nous empêche pas et cela n'empêche pas Johanna Rolland d'être solidaire avec ceux de nos collègues qui connaissent des situations moins favorables. Mais oui, effectivement nous sommes plutôt fiers de réaliser cette tenue des comptes publics, d'avoir une situation financière saine à la fin 2015 malgré le contexte, et excusez-nous, mais nous nous en attribuons une partie du mérite, effectivement, avec le dynamisme de notre territoire dont nous pensons que nos politiques contribuent à l'augmenter. Mais vous avez en partie raison : c'est aussi le bon résultat de toutes les Nantaises et de tous les Nantais, et c'est le résultat de toute la Métropole qui par son dynamisme permet le cercle vertueux dont je parlais tout à l'heure.

**III – 30**

Essayons d'éviter, Monsieur Bainvel, les polémiques inutiles. Nous avons une situation saine à la fin 2015. Il n'y a pas de quoi pavoiser au sens où, nous le rappelons, il faut continuer à avoir un grand sérieux budgétaire, parce que Madame Houël l'a souligné, l'épargne nette ne nous permet pas de faire des fantaisies. Mais franchement, nous sommes mieux dans cette situation que beaucoup d'autres. Il faut non pas nous en glorifier au-delà du raisonnable, mais nous en réjouir, et nous pourrions nous en réjouir collectivement, ce serait quand même pas mal.

Monsieur Bainvel, vous avez souhaité reprendre la parole.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Je vous remercie, Monsieur Bolo. Moi je veux bien que l'on n'essaye pas de rentrer dans la polémique, mais je pense que mon intervention était plutôt mesurée, et les propos que j'ai tenus ne sont pas les propos de Julien Bainvel, mais s'appuient sur un rapport rendu public, réalisé par le Vice-Président chargé des finances de l'Association des Maires de France, à laquelle la Ville de Nantes est adhérente, participe.

Je ne vois pas au nom de quoi, sans remettre en question le travail fait par les services des agents municipaux et de l'ensemble de la fonction publique, je ne vois pas au nom de quoi la Ville de Nantes serait la seule à ne pas s'interroger, serait la seule Ville de France à ne pas réfléchir à la capacité, au besoin, à la nécessité d'appliquer la loi votée par un Gouvernement de gauche qui consiste à ce que les agents publics travaillent 35 heures.

Je ne dis rien d'autre que cela et quand je parle de largesse, j'assume ce propos sur la question de huit jours de congé offerts par le Maire de Nantes, en dehors du cadre normal et des jours de congé qui sont déjà confiés aux agents municipaux. Il faut réfléchir à ces questions-là, en débattre et ne pas dire tout de suite que dès que l'on veut mettre le sujet sur la table... Parce qu'il y a des nécessités, parce qu'il y a des besoins, parce qu'il y a derrière aussi des réalités économiques et budgétaires et des questions d'égalité et d'équité de nos concitoyens devant le temps de travail. Je suis désolé, ce n'est pas une attaque, ce n'est pas une polémique, c'est juste essayer de vouloir trouver des solutions pour la Ville de Nantes.

**M. BOLO, Adjoint, Président de séance** – Merci Monsieur Bainvel. J'en profite pour vous dire que les compositions florales dont Madame Houël s'est réjouie de la présence sont réalisées par la fleuriste du Service des Espaces Verts de la Ville de Nantes avec les plantes issues des serres de la Ville. Vous voyez : les fonctionnaires du SEVE ont trouvé le temps, sur leur temps de travail, de faire ces jolies compositions.

Puisqu'il n'y a plus d'autre intervention, je vais mettre aux voix le compte administratif 2015. Je vous remercie.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

Puisque je suis sûr qu'elle nous écoute, je vais demander à Madame le Maire de ne pas tarder à revenir.

Faut-il que nous fassions un vote séparé pour le fossoyage, ou on considère que l'on a voté également ? Si vous en êtes d'accord, même vote pour le fossoyage.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

Je vais donner la parole à Alain Robert pour les opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement.

*Madame le Maire reprend la présidence.*

---

III – 31

**M. ROBERT, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

*Opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement – Comptes rendus d'activité au concédant – Approbation*

**M. ROBERT, Adjoint** – Madame le Maire, chers collègues, il s'agit du traditionnel dossier des comptes rendus d'activité au concédant qui sont présentés par Nantes Métropole Aménagement. Vous savez que Nantes Métropole Aménagement agit pour le compte de la Ville de Nantes dans un certain nombre d'opérations. Celles-ci sont de moins en moins nombreuses puisque beaucoup d'opérations en matière d'urbanisme sont devenues de la compétence de Nantes Métropole. Donc il s'agit de faire le point notamment sur la concession d'aménagement Désiré Colombe dont le chantier est en cours. Il est extrêmement important. On l'a évoqué tout à l'heure : il s'agit d'un projet très ambitieux, associant aménagement de pôle associatif, création d'un multi-accueil, réalisation de logements, de places de stationnement, y compris pour le pôle associatif.

Ensuite vous avez des opérations qui relèvent de la politique de la Ville, qui sont suivies par ma collègue Myriam Naël : Bout-des-Landes-Bruyère, vous avez l'énoncé des orientations programmatiques, le but étant de diversifier l'offre de logement, de s'appuyer sur les atouts du site et de réorganiser la trame viaire. Tous les îlots destinés à des programmes de logement sont vendus à ce jour. Il y a trois programmes livrés, trois en chantier, et les livraisons vont s'étaler jusqu'en 2018.

Ensuite, vous avez le Vallon des Dervallières. Là encore, une opération de rénovation urbaine extrêmement importante. On a débattu au 1<sup>er</sup> avril notamment, de l'extension, de la modification du périmètre de cette concession d'aménagement en intégrant le foncier du futur centre commercial de la place des Dervallières.

Ensuite, on revient en centre-ville avec le secteur de l'îlot Boucherie et de l'îlot d'Orléans. L'îlot Boucherie est entièrement terminé. L'îlot d'Orléans est terminé également et va pouvoir accueillir de nouveaux commerces d'ici la fin de l'année.

Ensuite, le projet de renouvellement urbain la Bottière pour l'exercice 2015, là encore c'est un projet ambitieux sur lequel nous avons délibéré et que nous avons validé. Un projet global est en cours de co-élaboration avec les habitants et usagers et dans le cadre d'un protocole avec l'ANRU, sachant qu'une convention pluriannuelle devrait être signée d'ici début 2017.

Ensuite, Joliot-Curie-Clos-Toreau, vous avez le compte rendu de tout ce qui a été fait. L'élément central évidemment, on y reviendra, c'est cette mairie annexe vraiment emblématique qui est travaillée avec les habitants, qui est livrée dans le cadre de ce programme extrêmement ambitieux. Voilà les différentes opérations. Il s'agit d'approuver ces comptes rendus annuels et d'approuver les avenants pour certaines opérations.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Oui ?

**Mme GUERRA, Conseillère municipale** – Merci Madame le Maire. Monsieur Robert, dans cette délibération, un point particulier pose question. Il s'agit de l'avenant numéro 7 à la Convention publique d'aménagement Joliot-Curie-Clos-Toreau et qui concerne le futur îlot Croix-des-Herses. Le 20 juin 2008, dans la délibération 12 de notre Conseil municipal, l'îlot Croix-des-Herses apparaît comme étant à l'étude, sans plus de détails. Un an plus tard, le 26 juin 2009, dans la délibération numéro 10, on nous parle d'un projet à l'étude pour neuf logements. Cela se précise. Un an plus tard, le 2 juillet 2010, la délibération numéro 11 fait état de ce projet toujours à l'étude, mais il y est fait mention de 20 logements. Nous devenons plus ambitieux. Et puis plus rien, plus aucune mention de cet îlot entre 2012 et 2015 où il refait surface dans la délibération numéro 8 du 19 juin. Et là, vous nous parlez en surface de plancher et non plus en nombre de logements, au moment même où le promoteur met fièrement son panneau sur la parcelle et nous annonce la construction de 37 logements.

III – 32

Alors oui, Monsieur Robert, je comprends que le voisinage se sente trompé, oui je comprends qu'il soit en colère alors même qu'il était prêt à accepter un projet en cohérence avec la zone pavillonnaire mitoyenne, car contrairement à ce que vous laissez régulièrement entendre, nous ne sommes pas contre les projets neufs. Les habitants acceptent tout à fait, lorsque c'est fait en cohérence et que c'est réalisé dans le respect de l'avis des habitants.

Monsieur Robert, comment expliquez-vous ce delta si important entre 9 logements hier et 37 aujourd'hui, sur une parcelle qui je le rappelle n'a pas changé ? Ce genre d'attitude cristallise des tensions inutiles et vous conduit aujourd'hui à faire face à un recours contentieux de la part des riverains. Je dirais : voilà une affaire rondement menée.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Alain Robert.

**M. ROBERT, Adjoint** – Vous faites allusion en effet à ce projet immobilier qui était prévu dans le cadre de cette opération urbaine Joliot-Curie-Clos-Toreau, mais il est vrai qu'à l'origine le PLU ne permettait pas la réalisation d'une telle opération et, au fur et à mesure de l'avancement du projet, il est apparu en effet tout à fait possible d'envisager la réalisation d'un collectif de plus d'une trentaine de logements à cet endroit compte tenu de l'exceptionnelle situation désormais dans ce quartier doté de tous les équipements publics, avec l'accessibilité évidemment au tramway. C'est dans ce cadre en effet qu'a été délivré un permis de construire à la société Kaufman et Broad.

Je précise qu'auparavant, une enquête publique avait été réalisée dans le cadre de la modification du PLU, du Plan Local d'Urbanisme, qui n'avait fait l'objet d'aucune observation, ni des habitants, ni des riverains. Ce permis a été délivré.

Je peux vous dire que vraiment nous avons travaillé beaucoup avec le promoteur pour faire en sorte que ce projet soit vraiment tiré le plus possible le long de la voie publique et provoque le moins de promiscuité possible avec les riverains les plus proches. Comme cela peut arriver dans ce cadre-là, malgré les explications que nous avons fournies, les riverains ont souhaité faire un recours contre le permis de construire.

Depuis cette date, on a pris un engagement très clair avec Olivier Chateau et l'équipe de quartier, c'est que désormais nous procéderons à une réunion publique sur tous les projets immobiliers du secteur. Une réunion publique est d'ailleurs programmée prochainement sur la question de l'îlot Biarritz en présence d'Olivier Chateau et de ma collègue Myriam Naël qui pilote le projet urbain du Clos-Toreau, et ce sera évidemment l'occasion d'échanger avec les riverains sachant que là encore, le projet qui va être présenté est un projet relativement modeste qui, nous l'espérons, va pouvoir bénéficier d'une très bonne intégration urbaine.

Ainsi va la Ville, elle doit se développer. Les besoins en logements sont considérables. Il faut savoir aussi y répondre. On ne peut pas partager de grandes ambitions en matière de développement urbain, de réponse à la diversité des demandes en matière de logement social, et chaque fois qu'il y a un projet immobilier sur tel ou tel endroit (et en particulier, Madame Guerra, sur le secteur qui vous préoccupe), systématiquement dire qu'il faut que rien ne se passe.

C'est un travail difficile en effet, il faut beaucoup de doigté et de concertation, mais en même temps il faut aussi que la Ville se développe parce que vous avez vu qu'au-delà de l'aspect de la réponse au logement, du soutien à un secteur économique, le bâtiment, c'est également un enjeu très important pour la Ville. Comme le disait très bien Pascal Bolo tout à l'heure, vous avez vu que si nous avons des résultats aussi importants, c'est le signe du dynamisme immobilier de la Ville, et l'on ne peut que se réjouir de se trouver aujourd'hui dans cette situation. Tous les articles consacrés à l'urbanisme et à l'immobilier démontrent que nous sommes actuellement parmi les villes les plus attractives de France, et qu'ainsi faisant nous répondons à une diversité de demandes de nos concitoyens qui viennent notamment frapper à nos portes, dans nos permanences.

**III – 33**

**Mme LE MAIRE** – Merci. Madame Guerra, pour une deuxième intervention.

**Mme GUERRA, Conseillère municipale** – Merci. Simplement pour préciser qu'au moment de la concertation, les habitants étaient tout à fait en accord avec ce genre de projet. Arrêtez de dire systématiquement que l'on est en confrontation. Ce n'est absolument pas le cas. Le besoin de logement, tout le monde en a conscience. Arrêtez avec ce genre de discours complètement inutile. Je rappelle juste que l'on passe de 9 logements à 20 et à 37. C'est là que cela cristallise, d'où la nécessité de discuter. J'ai effectivement vu avec plaisir que sur l'îlot Biarritz il y avait une diminution. Quand on va dans le bon sens, quand on explique les choses, cela va beaucoup mieux.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Cette délibération est adoptée.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

*La séance du Conseil municipal est suspendue.*

---

*Communication thématique : « Développement économique et emploi à Nantes : tendances, évolutions et perspectives »*

**Mme LE MAIRE** – Chers collègues, je vous propose maintenant que nous passions au débat thématique qui était prévu ce matin, conformément à l'organisation de notre Conseil municipal.

Chers collègues, nous avons proposé d'échanger ce matin de la question du développement économique et de l'emploi. Vous le savez, nous avons fait de l'emploi notre première priorité, tout simplement parce que c'est la première préoccupation des citoyennes et des citoyens.

Pour commencer, je voudrais simplement prendre trois chiffres qui permettent, je crois, de poser le contexte. Entre 2007 et 2014 d'abord, l'aire métropolitaine de Nantes a été la plus performante en matière de création d'emplois salariés privés. Pour être précise, ce sont +7,8 %, soit près de 22 000 emplois. À titre de comparaison, Toulouse est à + 7,6, Bordeaux à + 5,9, Marseille à 1,7 et Rennes à 1,1. Je précise que ces chiffres sont les chiffres qui ont été actés par Laurent Davezies, qui a beaucoup travaillé sur cette question de l'attractivité des Métropoles.

Le deuxième élément de repère, de perspective que je voudrais partager avec vous ce matin montre comment cette dynamique se poursuit à Nantes Métropole. Elle se poursuit dans une période nationale où chacun conviendra, j'en suis certaine, que nous attendons toutes et tous les signes encore plus concrets, encore plus visibles, encore plus tangibles de la reprise de la croissance et donc de l'emploi sur le terrain. Ainsi, en 2015, à l'échelle de la Métropole, nous avons gagné 4 600 emplois, chiffre de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise.

Enfin, troisième point de repère, l'élément que je voudrais partager avec vous pour débiter ce propos est un élément important quand on parle de l'équilibre entre la Métropole et le Département, de cette alliance des territoires, de l'équilibre entre les territoires urbains, périurbains et ruraux, dans la volonté qui est la mienne que la Métropole soit bien une locomotive, celle qui donne l'impulsion, mais aussi qui se construit avec et au bénéfice des territoires qui l'entourent.

Alors, je vous invite à regarder les chiffres suivants. En 2014, 253 entreprises ont quitté la Métropole pour s'installer ailleurs dans le Département, alors que 180 seulement ont fait le chemin inverse. Cela montre bien comment des projets peuvent naître à Nantes, peuvent naître dans la Métropole, y grandir, y voir leur valeur créative, économique, sociale, environnementale, humaine s'ajouter, se densifier et ensuite irriguer le territoire dans ce parcours entrepreneurial qui pour nous a du sens.

Les fondations de notre économie sont donc solides et les tendances que ces quelques chiffres illustrent encourageantes. S'il y a un message que je voudrais passer ce matin, c'est que notre conviction, ma conviction est que la force de notre économie locale est sa diversité. La force de notre économie locale, c'est

**III – 34**

d'avoir des industries, des grands groupes, des PME, des TPE, des entreprises engagées sur la responsabilité sociale et environnementale, des start-ups et un écosystème numérique créatif, une économie de services, l'économie sociale et solidaire, les nouvelles filières et les nouveaux métiers de demain. C'est bien la diversité de ce tissu économique qui nous a permis de mieux résister que d'autres territoires à la crise, et j'en suis convaincue : c'est de la diversité de ce tissu économique que nous pouvons continuer à cultiver cette dynamique nantaise.

Ce matin, je voudrais insister sur la question des PME et des TPE. Parce que dans notre maillage local, dans notre maillage de proximité, elles sont absolument déterminantes. Elles sont déterminantes d'abord parce que c'est de l'emploi local, de l'emploi non délocalisable, elles sont déterminantes parce qu'elles sont parfois, encore trop souvent, méconnues, qu'elles nous ont demandé notre aide notamment pour valoriser leur métier, leur profession auprès des jeunes dans les parcours de formation et des métiers auxquels nous sommes les uns et les autres attachés.

Alors, nous avons pris, pour avancer, pour être concrets, pour avancer, deux décisions. La première : la mise en place d'une plate-forme unique pour les PME et TPE, pour leur faciliter la vie, leur faire gagner du temps dans leurs démarches. La deuxième, c'est la convention que nous avons signée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Je voudrais faire le zoom sur trois actions concrètes que nous avons décidé d'engager.

La première autour de l'immobilier avec un travail de programmation des parcs d'activité, des hôtels d'entreprises artisanales, pour qu'ils soient mieux adaptés aux PME et aux TPE. La deuxième autour de la sensibilisation des jeunes, je l'évoquais à l'instant, autour de la promotion, de la connaissance des différents métiers. La troisième est plus thématique, mais je crois qu'elle est importante. Nous avons acté avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de mener une action spécifique autour de la question des métiers d'art parce que nous considérons qu'à Nantes, Ville de Culture, il y a un enjeu tout particulier et un potentiel intéressant à relever dans ce domaine.

Alors oui, vous le voyez, cette action se fait avec cette attention à la vitalité du territoire, et en même temps avec la conviction que sur un certain nombre de sujets nous devons changer d'échelle. Changer d'échelle, c'est d'abord travailler à l'échelle Nantes-Saint-Nazaire, 800 000 habitants, un bassin d'emploi, un bassin d'activité économique. C'est dans cet état d'esprit que nous avons créé il y a maintenant 18 mois avec David Samzun, Président de la CARENE, avec Jean-François Gendron, Président de la CCI, une agence unique de développement économique pour être plus efficaces, pour être plus réactifs, pour monter d'un cran sur cette question de l'Europe et de l'international.

Très concrètement, des actions ont été mises en place l'année qui vient de s'écouler. Je pense notamment au pack Talent, qui est d'ores et déjà aujourd'hui actif. Je pense aussi à ce que nous avons lancé la semaine dernière, ce réseau de 170 ambassadeurs, 170 hommes et femmes chefs d'entreprise, acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, acteurs culturels, acteurs sportifs qui ont accepté – parce qu'ils sont déjà en quelque sorte des ambassadeurs de notre Ville, parce que quand pour leur entreprise, pour leur mission, ils sont à l'Europe et à l'international, ils portent la Métropole, ils portent la Ville – de s'engager avec nous dans cette idée d'un récit collectif pour être plus forts, plus efficaces ensemble à l'international.

Et pour les Nantaises et les Nantais qui pourraient se dire : « Très bien, mais moi je ne suis pas travailleur à l'international, en quoi cela me concerne ? En quoi c'est utile, ce réseau des 170 ambassadeurs ? » Eh bien il faut avoir en tête qu'un projet sur deux, nouveau, qui vient de l'international et qui vient s'implanter à Nantes, vient s'implanter sur une recommandation, sur une prescription, sur une influence d'un acteur local. Un projet sur deux arrive à Nantes et vient donc conforter la dynamique nantaise et donc l'emploi local, parce qu'un chef d'entreprise nantais, parce qu'un acteur culturel nantais, parce qu'un responsable nantais a dit : « Oui, dans cette terre, il fait bon entreprendre, il y a de la qualité de vie, et nous sommes collectivement capables de nous fédérer autour d'un projet. » C'est donc cela qui nous a décidés à lancer cette dynamique.

III – 35

La deuxième conviction, c'est que le développement économique, sur un territoire, cela ne se décrète pas. Bien sûr, nous avons tenu les engagements qui étaient les nôtres, notamment sur la question des emplois d'avenir. Mais chacun mesure bien que la majeure partie des emplois, c'est dans le secteur privé qu'ils se créent. Donc dans les entreprises. C'est la raison pour laquelle j'assume avec conviction cette idée d'un Partenariat Public-Privé efficace, chacun dans son rôle, chacun dans ses responsabilités.

C'est aussi dans cet état d'esprit que nous avons lancé le Conseil des acteurs économiques, le Conseil métropolitain des acteurs, avec cette idée de pouvoir travailler sur des sujets à la fois prospectifs – cela a notamment été le cas sur la manière dont le numérique vient bouleverser le monde économique dans sa diversité –, mais aussi sur des sujets très concrets. C'est le cas dans le groupe de travail qui avance aujourd'hui sur la sécurité dans les zones d'activité.

En même temps, ce sur quoi je voudrais insister aujourd'hui, c'est que cette démarche, cette ambition, elle est évidemment globale.

- Elle est globale quand on investit sur des sujets de demain (je pense à la transition écologique, je pense à la transition numérique).
- Elle est globale parce que, quand on double le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, c'est aussi une manière de dire que l'on investit sur une économie durable, sur des emplois de qualité.
- Elle est globale aussi quand on s'interroge sur de nouveaux sujets. J'ai évoqué tout à l'heure l'économie sociale et solidaire, je rappelle qu'elle représente 13 % des emplois privés dans cette agglomération. Nous avons souhaité aller plus loin. J'ai confié à Mahel Coppey notamment la responsabilité de travailler sur l'économie circulaire et dès début juillet, je réunirai l'ensemble des acteurs de l'économie circulaire pour travailler précisément sur quatre boucles, sur quatre logiques de nos territoires qui peuvent être des vecteurs de valeur ajoutée.
- Elle est globale quand Myriam Naël s'implique avec détermination pour dire que le développement économique, c'est aussi dans les quartiers politiques de la Ville, pour y construire des projets concrets. C'est demain un centre d'affaires, par exemple, à Bellevue. C'est se dire que oui, ces quartiers font partie de la dynamique globale.
- Elle est globale et transversale enfin dans cette période où nous accueillons dès ce soir le tournoi préolympique féminin de basket, et où en même temps le Voyage à Nantes annonce son programme avec envie.

Oui, le sport de haut niveau, la culture, tout cela vient participer de cette dynamique globale, de ce mouvement global. Vous le voyez : le choix que nous faisons est extrêmement volontariste, extrêmement engagé.

En même temps, je ne veux pas conclure cette introduction sans évoquer la question du chômage. Le taux dans la Métropole nantaise est de 8,4 %. Alors, certes, nous pourrions nous dire que nous figurons parmi les trois Métropoles où le taux de chômage est le plus faible, avec Rennes et Grenoble. Il n'en demeure pas moins que c'est toujours trop. Il n'en demeure pas moins que quand on est un élu de terrain, on sait la difficulté, la souffrance parfois d'un certain nombre d'hommes et de femmes et de familles qui sont confrontés à la difficulté du retour à l'emploi.

C'est bien pour eux, c'est bien pour elles que l'on agit avec chaque jour autant d'engagement, autant d'enthousiasme, que l'on travaille par exemple sur le pacte métropolitain pour l'emploi. Alors oui, à Nantes, le développement économique et l'emploi se conjuguent ensemble. C'est cela qui donne du sens à notre action collective. Nous devons encore aller plus loin, nous devons continuer à renouveler nos pratiques, à renouveler nos approches. C'est le sens de l'action que nous menons ici à Nantes, mais aussi dans le dialogue avec les grandes villes européennes que nous regardons avec attention, y compris pour pouvoir s'inspirer de leurs bonnes pratiques.

En début de semaine, nous accueillons à Nantes un certain nombre de Maires de grandes villes européennes, la Maire de Stockholm, le Maire de Gand, le Maire de Leipzig, dans le cadre de la présidence

**III – 36**

d'Eurocities, et ces questions de développement économique et d'emploi ont évidemment été au cœur de nos sujets. Je pense notamment au travail qui a été fait sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, qui a été porté à l'échelle européenne.

Alors, pour continuer à élargir notre vision, j'ai proposé que Monsieur Marc Lhermitte, qui travaille avec plusieurs Villes françaises sur ce sujet pour les accompagner dans la mise en œuvre d'un projet de développement économique et d'attractivité, soit notre invité à ce Conseil municipal. Merci d'avoir accepté. Merci de venir partager avec nous votre regard sur les grandes Métropoles françaises, sur Nantes en particulier, dans le paysage européen et dans un monde en mutation, dans un monde qui bouge, dans un monde où les transitions au pluriel, numériques, écologiques, économiques, viennent bouleverser les modèles économiques, viennent interroger les questions d'emploi, viennent interroger les questions de salariat aussi. Ce sont bien tous ces enjeux-là qui sont devant nous.

Juste un mot pour rappeler le déroulé du débat, avant de vous laisser la parole. Nous entendrons donc d'abord notre invité, puis plusieurs intervenants inscrits dans le cadre du temps attribué, je le rappelle, à chacun des groupes de notre assemblée, pourront intervenir. Je vous souhaite un débat fructueux et efficace. Merci.

**M. LHERMITTE, intervenant Ernst & Young** – Merci. Bonjour à tous, merci Madame le Maire, bonjour et merci de votre accueil qui n'est pas un accueil audacieux parce qu'il y aurait tellement de choses belles à dire sur Nantes que la séance ne suffirait pas. Il y a aussi sans doute des axes de progrès. On va essayer de les traverser à la manière dont EY (on dit EY aujourd'hui, on disait Ernst & Young hier, mais vous pouvez dire ce que vous voulez) accompagne, d'une part, les entreprises dans leur choix de localisation. C'est le métier que je pratique depuis une quinzaine d'années, une vingtaine d'années maintenant : où s'implanter, où localiser ses centres de recherche, les sièges, quand on est entrepreneur, quels sont les endroits dans le monde où l'on peut construire les différentes étapes de sa vie ? Où est-ce que l'on doit restructurer plus particulièrement ? C'est une équipe que j'anime à partir de France. C'est une spécialité française, on peut s'en réjouir.

Et d'autre part, cerveau droit/cerveau gauche, cette équipe depuis une quinzaine d'années travaille auprès de grands territoires ou de petits territoires qui voudraient devenir grands, de très grands territoires qui sont en difficulté ou au contraire qui cherchent de nouveaux souffles, de nouvelles idées partout dans le monde, grandes agglomérations notamment, pour les accompagner sur leurs projets économiques, mais aussi projets d'aménagement, d'équipement, d'image et d'infrastructure. C'est en cette qualité très modeste, plutôt d'homme d'entreprise, de conseil, que je viens aujourd'hui. Je ne suis ni universitaire, ni homme d'étude, et aucun filtre politique dans mon intervention.

Je vais commencer par vous proposer peut-être trois temps. Un premier temps qui est de prendre une focale un peu large sur non pas l'actualité du monde, ce qui se passe sur la planète, parce que je crois que vous êtes tous très bien informés sur les grandes transitions que Madame le Maire vient de donner, qui sont tout à fait justes, mais je vais vous proposer une focale très exigeante qui est toute fraîche si je puis dire, qui provient de l'observation que EY mène depuis longtemps sur l'investissement international, les choix que des entreprises extérieures de France font ou ne font pas en France, et comment se joue aujourd'hui le contexte de concurrence très forte qui existe entre pays, mais aussi entre Métropoles, et de plus en plus d'ailleurs entre Métropoles.

Et puis, dans un deuxième temps, à partir d'observations, d'intuitions, d'expérimentations, d'expériences plus exactement, très empiriques mais égrenées çà et là, je vous proposerai quelques remarques sur vos concurrents. Je vous propose de jouer le jeu de cette concurrence très forte entre Métropoles (elle existe, on l'observe tous les jours quand on accompagne nos clients) pour vous dire un peu ce qui se passe ailleurs et quel est le regard que quelques témoins que j'ai pu interroger ces derniers jours, ces dernières heures, nous donnent de votre agglomération, de la Ville de Nantes en particulier, de quelques-uns de ses enjeux. Et puis je serai évidemment tout à fait disponible pour le débat.

**III – 37**

On s'éloigne un peu de Nantes pour l'instant.

Trois ou quatre planches pour vous dire un peu dans quel contexte on est. Étonnamment d'abord, au cœur des crises, des crises graves de toutes natures (l'économie est entourée de toutes les tendances et de tous les environnements sociaux, démographiques, géopolitiques, très violents et très volatils en ce moment), dans ce moment en particulier de l'Europe économique que nous regardons, une quarantaine de pays (l'Europe économique cela n'est pas l'Union à 28, l'Union à 28 moins un si le Royaume-Uni décide mal la semaine prochaine), cette grande Europe est très active. Elle attire de l'investissement : contrairement aux idées reçues, tout le monde ne part pas d'Europe. Les entreprises ne se précipitent pas toutes en Chine ou dans les pays à bas coût.

Il y a au contraire en ce moment une situation conjoncturelle très favorable à l'Europe qui est due à des facteurs macroéconomiques extérieurs. Cela ralentit en Chine, l'Afrique retarde un peu son vrai démarrage économique. La parité euro-dollar, beaucoup de facteurs aussi de stabilisation interne des pays, des économies, font que l'année dernière, dans nos observations, plus de 5 000 décisions – c'est considérable puisque vous voyez que c'est une progression de 15 % – ont été prises dans une quarantaine de pays européens, d'investissement international.

Là, je vous propose une focale très particulière qui est celle d'entreprises venant pour un quart des États-Unis, pour moitié de pays européens investissant dans un autre pays européen, un petit 10 % d'entreprises japonaises, de plus en plus d'entreprises chinoises et indiennes (il faut s'y préparer et c'est bien), +14 % en termes de projets et une création d'emplois qui est un peu supérieure en termes de tendance.

C'est le paysage de croissance, croyez-le ou non, dans lequel nous sommes – nous devrions être plus exactement. Dans ce paysage de croissance, la petite courbe jaune est la nôtre, c'est notre pays, c'est celle de la France qui vous le voyez, en 10 ans, n'est pas non plus abandonnée de tout investissement et de tout projet d'implantation ou d'extension d'activité. On reste à peu près à notre niveau de 2006. On a donc traversé la crise d'ailleurs, avec un creux qui ne nous a pas complètement fait nous effondrer au fond de la mine, mais vous n'êtes pas sans remarquer la trajectoire forte de nos deux principaux concurrents.

Il faut savoir que ce jeu de comparaison avec le Royaume-Uni et l'Allemagne peut paraître lassant, répétitif, mais ces trois pays ensemble représentent 50 % de ce que je vous ai montré il y a quelques secondes. Il faut donc d'abord s'occuper de ce champ de concurrence, de compétition entre pays qui ne s'exerce pas de la même manière quand on est entrepreneur de la French Tech ou quand on est un grand groupe industriel, quand on est une PME, une ETI qui n'a pas forcément un grand choix d'implantation dans ses cartons.

La France est donc dans une situation stable ; dans un contexte très croissant, cela n'est pas bon. Ce n'est pas non plus catastrophique parce que la France attire, vous le voyez : l'année dernière, un peu moins de 600 implantations. Mais quand nos deux concurrents ont l'un multiplié par trois son attractivité, et l'autre par deux dans le même espace de 10 ans. Il y a un sujet – que nous n'allons pas débattre aujourd'hui parce que ce n'est pas le lieu – à la fois de compétitivité coût et d'attractivité, d'image, les deux se mêlant, mais d'une manière assez particulière.

Je voulais vous donner la dernière petite photo de cette situation. À gauche, vous voyez, c'est aussi un des paradoxes que je vais vous montrer parce qu'il joue aussi dans les Métropoles, il joue beaucoup dans la vôtre : un effet d'image plus encourageant qu'il ne l'a jamais été. Pendant que la France est dans la situation compliquée au plan économique que vous connaissez (chômage trop élevé, croissance atone par rapport à un certain nombre de pays, et c'est une affaire de 10 ans, donc je dépasse très largement les échéances présidentielles et les mandats, etc.), je le soutiens pendant les trois ou quatre heures que vous me donneriez pour en parler), dans ce moment difficile, l'attractivité de la France, l'image de la France s'est améliorée. Que s'est-il passé ?

III – 38

Deux phénomènes principaux. Il y en a beaucoup, mais premièrement une parole de France qui est un peu moins clivante. En gros, un effet Macron et un effet gouvernemental qui s'est un peu occupé de l'attractivité de la France et a un peu pris au sérieux le fait d'en parler bien. J'ai dit un gros mot ?

*Rires dans la salle.*

Là, franchement, aucun filtre, on ne m'a rien demandé, il n'y a pas de censure. Acceptez cela et cela me fera sourire avec vous. Un effet positif. Et puis plus important, peut-être de la part de nous tous, mais principalement de la part des chefs d'entreprise, de très grands groupes ou, je vais partir de l'autre côté du curseur, d'entrepreneurs d'entreprises innovantes, un effet un peu plus discipliné sur ce que l'on dit et ce que l'on doit dire quand on a une parole publique, quand on s'exprime dans les médias, quand on est à l'étranger.

Il y a eu – on le voit dans un certain nombre de sondages, je ne sais pas si vous l'observez dans l'agglomération – la réalisation que dire que la France va mal, que tous les étudiants partent, que l'on n'y arrivera jamais, cela n'est pas productif et que, aussi bien pour l'ensemble du territoire national et de nos territoires, mais aussi pour l'image des entreprises françaises, cela n'avance à rien. Donc il y a eu dans ces deux ou trois dernières années probablement un effet un peu plus positif.

Malheureusement, et vous le voyez sur la partie droite – j'en terminerai par là –, un effet qui ne s'est pas suivi... en tout cas une amélioration du *french bashing* qui ne s'est pas suivie d'effets sur l'amélioration des investissements. La conjoncture de la prochaine année ou des deux prochaines années est plutôt atone ou pessimiste. On voit que le nombre d'entreprises qui ont des intentions d'investissement à un an s'est réduit entre 2015 et 2016 d'environ 10 points. Mais on observe cela dans tous les pays européens parce que le climat actuel, le climat social, la crise migratoire, un certain nombre évidemment de situations très dures – terroristes par exemple –, de crises sociales, inquiètent beaucoup les chefs d'entreprise partout, y compris en Allemagne et y compris au Royaume-Uni, inquiètent beaucoup les dirigeants.

J'en ai terminé pour cette photo un peu vue de haut, mais qui, je pense, brosse un tableau à la fois extrêmement encourageant, parce qu'il y a beaucoup d'entreprises qui s'intéressent beaucoup à l'Europe et qui s'intéressent quand même à la France.

À l'intérieur de la France, que font les Métropoles ? Je vais commencer par cette carte qui ne comporte aucun chiffre. À juste titre, je me préparais à avoir les écrans tout à fait magnifiques de cette salle, mais justement pour ne pas avoir trop de chiffres, plutôt l'effet visuel, mais qui, je pense, parle de lui-même et que vous connaissez peut-être, cette France est ici montrée par l'augmentation, l'évolution de l'emploi salarié en sortie de crise ou au cœur de la crise. Les statistiques plus récentes confortent et confirment cette tendance. Dans cette situation des cinq ans que vous voyez ici, 2008-2012, et encore une fois les chiffres 2013-2014 (il y a toujours un petit effet retard avec les stats de l'INSEE, qui fait d'ailleurs un excellent boulot), on a quatre grandes aires urbaines comme on dit – c'est la terminologie –, qui ont des taux de croissance sur tous les indicateurs, vous en avez donné quelques-uns, véritablement positifs, étonnants.

Ce sont d'une certaine manière, un peu en apesanteur et en extraction de la crise, ces grandes Métropoles, Nantes, Bordeaux, Toulouse et l'agglomération lyonnaise, qui tirent parti, en partie au détriment pour certaines d'entre elles. C'est moins le cas peut-être pour l'agglomération nantaise que d'autres, en contrepartie des crises industrielles, des crises de l'emploi que vous voyez dans une grande bande nord-nord-est, et comprenant en cela la région Île-de-France où l'emploi salarié chute. En gros, quand sur ces années se sont créés 120 000 emplois salariés dont 70 000 seulement dans ces quatre ou cinq agglomérations – Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon et quelques autres derrière –, on a une chute et une réduction de l'emploi salarié d'à peu près 250 000 emplois. C'est donc l'aggravation du chômage que nous avons connue et qui se résorbe petit à petit, mais qui continue à affecter notre pays.

Quand on est consultant et que l'on regarde, et vos équipes d'ailleurs m'ont envoyé des docs, j'ai regardé par moi-même de façon évidemment tout à fait indépendante, on cherche la petite bête. On cherche les

**III – 39**

chiffres qui ne vont pas bien à Nantes. Tout va à peu près bien, et je dirais que c'est peut-être cela le problème. C'est mon problème parce que du coup c'est plus facile de vous parler aujourd'hui avec des trucs qui ne vont pas bien, les alertes, on voit les petits clignotants, on sait faire tout cela. Là, vos indicateurs sur la dernière décennie jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas de raison de penser que sur cette année ou les deux prochaines années cela va changer, ils sont tous au vert.

Vous êtes dans une décennie qui se prolonge, vous voyez un petit peu le fil de mon histoire sur la fin de ma présentation, qui est une très belle décennie, une décennie qui est reconnue à l'extérieur. Je vais en parler un petit peu parce que je vais essayer de tourner mon propos sur ce que font les autres en partie, et puis aussi la manière dont on vous regarde, ce que ce regard un peu externe et tout à fait indépendant qui est le mien peut dire de l'agglomération nantaise et de son futur.

Si l'on passe à la phase suivante, je voudrais juste vous donner trois ou quatre vignettes de ces Métropoles et de la France. Il y a des projets industriels. On peut faire de l'industrie en France. Étonnamment aussi, dans nos enquêtes, la France est le premier pays en matière d'implantation et d'extension de projets industriels. Ce sont de petits projets, prudents, d'une industrie beaucoup plus connectée et automatisée. Le verre à moitié vide, c'est de dire que l'industrie est très prudente, réduction de voilure en France. Le verre à moitié plein, c'est plutôt notre position, la position de EY et de quelques observateurs : la France est un peu le poste avancé d'une nouvelle industrie européenne, plus connectée, plus robotisée, utilisant beaucoup plus les transformations numériques, les transformations de l'Internet. Beaucoup de choses se passent en France et beaucoup de grandes entreprises comme GE, comme Siemens, comme Cisco, choisissent la France pour faire la nouvelle industrie. Cela fonctionne.

Deuxième vignette : la France est innovante. C'est donc évidemment dans ce contexte que la Métropole, mais aussi vos concurrents, on y viendra dans quelques instants, peuvent attirer (vous le voyez là par exemple) les centres de recherche. La France a un cinquième rang mondial. On peut ici aussi prendre le verre à moitié vide en disant : « On n'est que cinquième, encore une fois derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne. » C'est une très belle position, parce que l'on revient d'assez loin : l'effet du Crédit Impôt Recherche, la French Tech, cela marche. Il y a une très belle marque French Tech, qui emporte aussi toutes formes d'entreprises, d'entrepreneurs. Ce cinquième rang, il faut en tirer parti parce que la France est reconnue, d'ailleurs plus pour le R que le D. R & D, recherche et développement : la France est plus dans le R, quand les deux du haut, Royaume-Uni et Inde, sont plus dans le développement et moins de techno, moins de sciences, moins de valeur ajoutée. Nous, on se bat avec États-Unis, Allemagne, France. C'est ce groupe-là qu'il faut regarder, dans lequel on figure.

Autre vignette : la France est un peu plus entrepreneuriale, j'aurais pu le mettre dans tous les sens, un tout petit peu plus entrepreneuriale qu'elle ne le fut. En tout cas, elle est jugée par 44 % des décideurs internationaux qui nous regardent de loin, qui sont sévères avec la France, comme une terre, et ses Métropoles comme des territoires où les start-ups peuvent éclore, sont accompagnées, en partie financées. C'est un balancier qui est en train de doucement, très doucement, passer du côté du vert puisque ceux qui pensent qu'en tout cas la France n'a rien compris aux start-ups ne sont plus que 40 %. Mais c'est la première année où l'on a une balance un peu positive. Je pense qu'il faut, dans ces jours un peu difficiles, le dire.

Je rentre maintenant dans les Métropoles et je vais principalement m'occuper avec vous de quelques grandes Métropoles françaises qu'il faut regarder, qu'il ne faut pas craindre, qu'il ne faut pas copier non plus. Cela commence d'abord à Paris. Je pense qu'il faut voir dans l'aventure du Grand Paris (dont on pourrait parler aussi pendant trois ou quatre heures, comme une chance pour le Grand Paris – l'Île-de-France, faisons simple, il y a des échelles institutionnelles qui nous échappent un petit peu –, pour la France et pour les grandes Métropoles françaises) un effet positif sur les 10 ans à venir considérable, et qui est ici d'ailleurs, dans un des extraits de notre étude que je voulais vous livrer, reconnu par les dirigeants internationaux. C'est très étonnant. Vous me direz après ce que vous en pensez.

III – 40

À la question : « Que sont les grandes Métropoles dont vous pensez qu'émergera le prochain Google ? » Silicon Valley personne n'est étonné, Shanghai cela a du sens, Londres souvent devant Paris, mais pas tant que cela puisqu'entre Londres et Paris il y a New York, et Paris est au cinquième rang, figure dans les cinq grandes Métropoles dans lesquelles l'aventure entrepreneuriale des géants mondiaux du Net, de la nouvelle économie numérique voire énergétique peut naître. C'est intéressant parce qu'il y a un drainage évidemment très fort, vu la France jacobine dans laquelle nous vivons encore, qui peut se faire dans la Métropole.

Je passe à la prochaine vignette, je rentre dans notre sujet, excusez-moi d'avoir été un petit peu long, mais vous allez voir : c'est très simple. Comment faire la différence ? D'abord je vous propose là quelques photographies que l'on peut commenter beaucoup. La première issue de l'enquête que nous avons déjà présentée. Tout cela est tout frais d'il y a 15 jours. On a posé dans cette enquête à 200 dirigeants internationaux la question des Métropoles qui peuvent être des challengers de Paris. C'est une question très particulière parce que l'on ne demande pas quelles sont les Métropoles les plus attractives. Les classements foisonnent, et franchement Nantes est toujours dans le top cinq, parfois première, parfois cinquième. Les classements doivent vous faire plaisir, Madame le Maire, quand vous les voyez. On ne sait plus bien quoi faire des classements.

Je vous en propose un autre, mais qui est un classement important parce que finalement c'est celui, vu d'avion, superficiel, instantané, c'est-à-dire (je ne veux pas leur manquer de respect) un peu la vraie vie des chefs d'entreprise qui regardent les villes. C'est-à-dire : « J'ai entendu cela dans la presse, on m'a raconté cela, j'ai été à un dîner de ceci, etc. » C'est un peu comme cela que les chefs d'entreprise perçoivent, sauf ceux qui sont très très impliqués dans les territoires, qui font l'équipement, l'ingénierie, qui ont des choses à vous vendre, etc. Mais ceux qui sont dans leur aventin parisien, londonien, etc., ils ont une expérience très spontanée, intuitive, un peu empirique des Métropoles. Et que disent-ils ? En France, les 200 ont déjà une bonne connaissance des Métropoles et des marques.

Ils disent d'abord Lyon. Lyon est un peu la fille aînée de l'attractivité. C'est comme cela. Il y a une histoire qu'il faut d'abord comprendre, et je vous en donnerai quelques points d'attention.

Il y a Toulouse qui se signale par sa puissance airbusienne, mais aussi par des indicateurs qui sont à peu près aussi bons que ceux de l'agglomération nantaise, mais une reconnaissance internationale qui est peut-être un peu plus vivante parce que justement il y a ce moteur (sans jeu de mots) aéronautique et spatial, aussi dans les Biotechs qui diffusent – malheureusement qui ne diffusent pas trop au plan régional parce que Toulouse est très seule dans cette Grande Région, très Grande Région maintenant avec le Languedoc-Roussillon.

Marseille : de ma part, un petit étonnement parce que l'économie marseillaise est une économie très difficile, très administrée, difficile au plan des infrastructures. Il y a un réveil marseillais, mais il y a un effet capital de la culture probablement qui joue encore un peu dans ce sondage.

Vous arrivez après, juste devant Bordeaux et devant Lille. Ce paquet-là nous intéresse, parce que c'est la première division, Paris exceptée, avec laquelle on doit se mesurer. Ceux d'entre nous qui vous regardons, qui ne passons pas notre vie dans l'agglomération et qui vous regardons du TGV, beaucoup plus souvent de Paris ou de Londres ou d'ailleurs, on vous voit comme cela. Il faut prendre cette photographie et ensuite la travailler sérieusement, l'atténuer, la relativiser, mais regarder ce qui se passe après.

Je voulais vous proposer aussi un petit tour de France de la manière de celles que j'ai évoquées... J'en ai ajouté une, c'est l'agglomération rouennaise que je trouve intéressante parce qu'elle est derrière, on va donc commencer par celle-ci. Ce sont à peu près 500 000 habitants donc ce n'est pas rien, Rouen. 50 minutes de Paris, pas de TGV, mais 50 minutes de Paris, un effet aspirateur de Paris qui est assez difficile à vivre, difficulté à retenir les talents, les étudiants, une industrie compliquée (chimie, pétrochimie). Mais il y a un réveil normand : la conscience qu'en étant Métropole, on a un sort et on a une capacité d'investissement, d'attractivité qui doit être révélée, qui doit être travaillée. Et puis, ils sont dans un temps très long de

III – 41

l'aménagement, autour d'une nouvelle gare. Je ne peux pas vous donner tous les détails, mais c'est aujourd'hui un phénomène intéressant.

Je continue mon cadran, on va le faire dans le sens des aiguilles d'une montre. Lille, c'est un peu l'Agglomération et la Ville qui ont démarré en premier l'idée qu'ensemble, entreprises et élus, citoyens et salariés pouvaient faire quelque chose pour passer à une autre étape. C'était évidemment une étape, il y a 20 ou 30 ans, très difficile de l'économie du Nord-Pas-de-Calais comme l'on disait à l'époque et qui par la modification conjointe de dirigeants de niveau national, de dirigeants publics et de dirigeants économiques très impliqués, a fabriqué tout un tas de choses, mais une dynamique qui continue à porter ses fruits et des campagnes mobilisatrices. Aller sur la campagne des JO 2004 (c'était il y a très longtemps, je suis en train de vous raconter quelque chose d'un autre temps, d'un autre siècle même), c'était une mobilisation plus qu'une ambition. Il n'y avait pas d'ambition d'avoir les JO ou même d'être désignée comme Ville française, mais c'était la première campagne mobilisatrice et elle a fait un consensus, mis ensemble un peu tout le monde.

Je continue. Strasbourg (cela peut faire un peu de peine à une ou deux personnes dans cette salle) est pour nous, ceux qui observons ces villes et qui y vivons, peut-être une déception un peu des grandes Métropoles que l'on voit peut-être dans un espace institutionnel. C'est une ville beaucoup plus proche du cœur de l'Europe, il y a un effet TGV qui est en cours. J'ai mis « ... en cours » parce qu'il est un peu raté pour l'instant. L'effet TGV, Strasbourg à deux heures, cela date de quatre ou cinq ans, mais l'organisation, l'anticipation n'étaient pas là, donc cet effet TGV qui vous a profité, a profité à Lyon, a profité à Lille et à pratiquement toutes les autres, n'a pas encore profité à Strasbourg. Et il y a un déclin industriel qui n'est pas complètement compensé par un réveil technologique autour des pôles de compétitivité et de tout un tas de choses, une image qui reste encore très ancrée autour du Parlement, autour de la vie institutionnelle, de l'ENA. C'est une chance, c'est aussi un peu un poids.

Le Grand Lyon, je le disais, c'est un peu le modèle de développement et d'attractivité parce qu'il y a un portage public-privé dont vous parliez tout à l'heure Madame le Maire, il y a un pacte ou un pack si l'on parle rugby, qui est tout à fait réussi, incarné par le Président de la Métropole et Maire de Lyon, mais aussi une vingtaine, une trentaine de chefs d'entreprise qui marchent ensemble, un peu à la lilloise – les Lyonnais détestent qu'on leur dise cela, mais un peu à la lilloise. Et puis une marque fédératrice : Only Lyon. C'est un peu audacieux, et même un peu immodeste de dire « *only Lyon* » (il n'y a que Lyon). L'anagramme ne vous a pas échappé. La marque c'est Lyon, mais Only Lyon, c'est une bannière fédératrice à l'intérieur et tellement fédératrice qu'aujourd'hui 23 500 ambassadeurs travaillent pour Only Lyon, l'attractivité de Lyon, remuer l'image de Lyon, aller chercher des clients pour Lyon, des touristes, des talents. On peut faire ce tour de France à l'infini.

Toulouse, le réacteur Airbus dont j'ai parlé tout à l'heure et puis, malheureusement, malgré tout, un territoire élargi, le Grand Midi-Pyrénées qui s'affaiblit, de villes moyennes qui ont du mal à exister en dessous de la taille critique, qui font partie des points rouges que je montrais sur cette carte un peu cruelle de tout à l'heure.

Je termine par Bordeaux évidemment parce que de mon point de vue, de notre point de vue, Bordeaux est intéressante à regarder, n'a pas du tout le substrat industriel que vous avez encore dans le grand territoire Loire-Atlantique, voire je dépasse un peu vers la Bretagne et je descends peut-être dans une autre région un peu au sud, un grand substrat industriel de PME et d'ETI que Bordeaux n'a pas et n'a plus. Je ne dirais pas qu'il n'y a plus d'industries à Bordeaux – vous êtes, je crois, à 12 ou 14 % ; à Bordeaux on est en dessous, en tout cas en termes d'effectifs salariés industriels –, mais un travail sur la Ville, un travail sur l'attractivité de la Ville, sur l'urbanisme, sur les transports, sur la marque, sur les codes qui font réagir autour de cette marque mondiale.

C'est une chance extraordinaire, d'avoir une marque mondiale. Il y en a deux en France : Paris et Bordeaux. Bordeaux en a une, travaille avec cela. Et puis un travail considérable, celui que vous avez fait en partie

III – 42

avec l'île et avec la partie sud de la gare qui est le travail autour de la gare TGV. TGV mettra Bordeaux à deux heures de Paris le 30 juillet 2017. Il y aura un effet probablement un peu booster aussi de cette nouvelle qui est à peu près votre sort aujourd'hui. Un peu plus de deux heures, je ne veux pas rentrer dans les polémiques, mais c'est une chose à laquelle il faut se préparer.

Si l'on accélère un petit peu, sur ce transparent (que je ne vais pas commenter beaucoup parce que je voulais que l'on fasse une lecture pas trop chiffrée, mais je vous la livre quand même là), je pense que quand on regarde tous les documents remarquables qui sont produits, de diagnostics économiques, de comparatifs, etc., quatre choses marquent. Vous avez dans les chiffres, dans la réalité (ce qui m'intéresse n'est pas ce qui est dit dans la presse ici ni ailleurs, mais ce que les chiffres montrent de la réalité), une croissance économique produite par, réellement, la culture et la création. C'est un vrai différenciateur de l'Agglomération et de la Ville. Réellement, vous surperformez – j'emploie des gros mots de consultant – sur cette activité-là.

Vous avez une vigilance je pense qui est tout à fait dans l'esprit des uns et des autres ici, et dans le grand territoire Nantes-Saint-Nazaire très clairement, qui est celui de l'industrie manufacturière, qui est très dynamique sur une partie de son économie maritime, en dynamique très forte aussi sur l'économie aéronautique et peut être à certains endroits (notamment sur l'agglomération nantaise parce que c'est le sort des ETI français, dans une compétition internationale) plus en difficulté.

Il y a une autre industrie qu'il ne faut pas oublier, qui est l'industrie tertiaire. 80 % des effectifs (c'est très important, j'y reviendrai) qu'il faut traiter : ces 80 %, il faut les découper en plusieurs activités, plusieurs segments. Je n'y reviendrai qu'en surface, mais il y a beaucoup de choses à dire là-dessus. Quelques vraies différences, mais qui aujourd'hui sont des différences moins marquées peut-être que sur le premier bloc, notamment sur l'économie maritime, le mélange alimentation santé, mais principalement alimentation et agro-industrie, et puis des évidences métropolitaines.

C'est ce que ce tableau illustre en bas, mais je ne vous le commenterai pas en détail. Trois évidences métropolitaines : la French Tech, toute votre activité autour des start-ups, de l'entrepreneuriat, notamment du numérique, la santé, l'environnement. Réellement, vous surperformez quand on regarde les 200 aires urbaines qu'il faut regarder en France, mais la différence n'est pas si nette par rapport à vos principaux concurrents bordelais, toulousains, lyonnais, lillois, etc. Il y a une vraie expérience de la French Tech, de la santé, de l'environnement, pour des raisons très différentes d'ailleurs, mais attention, le jeu n'est pas fait. Quelle est la capacité à attirer des centres de recherche nationaux, internationaux, des sièges, quand on ne fait pas plus que cela la différence – que ne fait pas plus Bordeaux et que ne fait pas complètement Toulouse non plus par exemple – sur ces éléments ?

Je passe ce petit moment statistique extrêmement plaisant, pour terminer sur deux ou trois planches – je vous rassure, c'est la fin. C'est plutôt en forme de conclusion : deux défis et quelques enjeux pour terminer. Premier défi : il apparaît en partie sur ce transparent que vous êtes tout à fait dans le peloton de tête de l'attractivité, de la compétitivité, de la réussite économique des grandes Métropoles françaises, dans un premier paquet très intéressant. C'est une très belle décennie comme je le disais, qui vous place un tout petit peu en deçà, en termes de taille critique, de Lyon et de Lille, probablement dans un niveau relativement équivalent et surtout avec la perspective de l'attractivité TGV, du quartier gare TGV qui se construit aujourd'hui à Bordeaux, mais qui n'a pas connu les difficultés qu'ont connues... Je parlais de Strasbourg et j'aurais pu parler de la grande agglomération de Nice : Nice Sophia-Antipolis est aussi un peu une histoire gâchée. Quand on faisait ce genre de présentation il y a 20 ans, je l'ai probablement faite il y a peut-être pas 20 ans, mais un peu moins, Sophia c'était le rêve éveillé, la *tech* en France, etc.

C'est un peu moins cela pour tout un tas de raisons encore une fois longues à expliquer, mais je veux vous dire, à travers ce transparent en forme de message tout à fait confiant, respectueux et conscient de la difficulté de travailler l'économie dans le contexte actuel, que cette avance dans le concert des Métropoles françaises n'est pas éternelle. L'avance n'a qu'un temps et en fait, ce que vous ne voyez pas sur ce

III – 43

transparent (parce que la transposition sur les écrans magnifiques de la Ville de Nantes n'a pas pu le faire), c'est qu'il y a une petite flèche d'inflexion grise qui surplombe Nice et Strasbourg, le bleu et le vert en bas, et une petite flèche d'inflexion jaune qui se place en dessous de Bordeaux.

Finalement, on passe vite de cette période d'hypercroissance, d'hyperattractivité où tout va bien, où on cherche la petite bête dans vos diagnostics. Très honnêtement, je l'ai fait, c'est pour cela que vous m'avez invité. Vous m'avez dit : « Venez et dites ce que vous voulez. » Je vous propose cela. Je l'ai fait volontiers. Je n'ai pas trouvé la petite bête. Je la trouverai volontiers à trois ou quatre ans. Attention à ne pas vivre le sort de quelques-unes de ces grandes agglomérations.

Je pense que Grenoble est un peu là-dedans aussi. Vous voyez, ce sont de belles histoires, Grenoble, Nice, Strasbourg. On a envie d'être à Grenoble, Nice, Strasbourg, mais intrinsèquement il y a des difficultés dues au fait que dans une très forte dynamique on n'a pas planté les germes de la suite. Et pour moi, les germes de la suite – c'est le défi dont je parlais – ne sont pas tant avec Bordeaux, Lille, a fortiori Poitiers, Angers, etc. Cela ne nous intéresse pas, cela ne doit pas nous intéresser.

Il me semble, je suis prêt à le défendre et je vais peut-être souffrir pour essayer de le défendre, que votre ambition, votre enjeu, votre cour, votre terrain de jeu est beaucoup plus européen, beaucoup plus dans un terrain de jeu qui est celui que s'est fixé Lyon il y a à peu près une dizaine d'années en disant : « On veut être dans le top 15 européen, on veut être une des grandes métropoles européennes qui comptent. »

On a la taille critique, une taille un peu supérieure à celle de Nantes, j'en conviens, mais on se donne les moyens de visibilité, de travail sur les infrastructures, travail sur l'aéroport également (j'entends et je comprends, et ne comptez pas sur moi pour donner un avis autorisé, qu'il y a un petit sujet sur cette question-là en ce moment), un travail pas seulement sur l'image et la com parce que c'est une résultante, mais un travail de fond avec les entreprises de toutes natures, avec les talents, avec les médias, avec les influenceurs, à Paris autant qu'à Nantes, pour se situer dans une cour des grands. Elle est compliquée, cette cour des grands, mais quel effet formidable d'enthousiasme, d'ambition ! Et je suis prêt à vous le défendre parce que j'ai un peu regardé ce qui se passait à Manchester, etc., pour voir comment cela se passe.

Je termine, en forme de conclusion, et je vous laisse découvrir parce que je ne veux pas y passer trop de temps, trois petites phrases. Aller bien, c'est bien, mais il ne s'agit pas de juste aller bien (vous l'avez vu dans la concurrence de la France avec les pays voisins). Le problème n'est pas d'aller bien, c'est d'aller mieux que les autres. Donc cette vigilance, cette anticipation sur les signaux forts et les signaux faibles de votre activité ou au contraire de vos quelques défauts – vous en avez, pas vous Madame le Maire, mais l'agglomération doit en avoir – : attention à ne pas se dire que l'histoire va se prolonger et continuer.

Je ne veux pas être cassant, cette très belle décennie, mes petits sondeurs, mes petits capteurs me disent : « Est-ce que l'on est à une inflexion de l'histoire ? » On n'est pas au bout de l'histoire, mais est-ce que l'on n'est pas à une inflexion de l'histoire ? Est-ce que ce n'est pas le moment de sauter une marche en prenant les choses différemment, comme vous l'avez d'ailleurs fait sur pas mal de sujets comme la culture (je ne vais pas y revenir, vous l'avez tout à fait abordé tout à l'heure) ?

Ne pas oublier les fondamentaux, je parle en homme d'entreprise. Quand on fait un plan stratégique, on se dit : « Pourquoi pas ce sort européen, par exemple ce rêve d'être une grande métropole européenne ? » – que vous êtes en partie d'ailleurs, mais il ne faut pas oublier le quotidien, le demain ou l'après-demain qui est les deux lignes de vie. Je dis bien « deux » parce qu'il y en a une qui est une évidence, sur laquelle j'ai compris que certains se prononceraient la semaine prochaine, bientôt : l'aéroport. Il ne faut pas oublier la première ligne de vie qui est la ligne de vie Paris Grande Métropole. Je vous parlais du phénomène du Grand Paris et celle-là est très importante, il faut la choyer, voir ce que l'on peut faire pour la maintenir voire l'améliorer. Encore une fois, ces capteurs et un certain nombre d'enquêtes et de sondages que j'ai pu regarder font qu'il ne faut pas que l'on oublie que l'on a deux lignes de vie, qu'il faut s'occuper de l'une et de l'autre. J'imagine que ces choses-là sont compliquées, voire extraordinairement coûteuses.

III – 44

J'avais envie de dire que les services, il faut s'en occuper aussi. C'est 80 % de l'économie. On a tendance, peut-être pas chez vous, je n'en ai pas parlé avec vos excellentes équipes, à faire une grosse valise des services en se disant : « Cela marchera, de toute façon s'il y a des touristes, il y a des services, il y a du commerce, il y a de l'hôtellerie. On va s'occuper des touristes. » Non, il faut s'occuper de la qualité des services, de l'innovation dans les services. Il faut dire aux services qu'on les aime. Il faut dire que les services dans l'informatique, c'est différent des services dans la restauration, etc. C'est un sujet que travaillent beaucoup d'autres Métropoles. Je pense qu'il y a peut-être un sujet dans la vôtre à essayer de comprendre de ce monde, de leur parler et de travailler avec des mécaniques qui sont peut-être un peu différentes de celles de l'entrepreneuriat ou de l'implantation industrielle.

Il y a des moteurs sur lesquels vous devez vraiment, probablement comme d'autres... Je ne dirai pas que je ferais ce même message à Bordeaux et à Toulouse, mais pourquoi pas ? Parce que j'ai de temps en temps la faiblesse de m'inviter pour faire cela. Les grands comptes, ceux que vous avez aujourd'hui et ceux qui pourraient augmenter leur présence ici, les marques, il y a un certain nombre d'entreprises qui n'ont pas de marques connues, mais quelques entreprises ont une présence, peut-être un peu plus faible, mais dont les marques sont véritablement mondiales. C'est la question bien connue de vos équipes, notamment de l'Agence de développement, sur la façon de travailler et de valoriser ces grands comptes et ces marques.

Les sièges : il n'y a pas suffisamment (ici et ailleurs, d'ailleurs), peut-être à l'exception de Lyon et de Lille pour des raisons historiques, de sièges sociaux, de véritables centres de décision. C'est un vrai sujet. On peut remonter le courant sur les sièges sociaux et les centres de décision. Encore une fois, il faudrait encore un peu de temps pour en parler.

Les leaders technologiques, les classes créatives, les influenceurs, les médias, ne pas les oublier. Et puis jouer collectif avec les entreprises, vous l'avez dit. On voit bien que le lancement de vos réseaux, des ambassadeurs, c'est évidemment dans cette perspective-là. Il faut leur parler en permanence parce qu'ils se disent : « Qu'est-ce qui se passe dans le Conseil municipal ? Tout est politique, on ne s'occupe que des citoyens, de l'emploi. »

Je vais vous dire une formule qui n'est pas forcément appliquée à cette assemblée, mais en fait, la question de l'emploi est centrale et je n'aurais pas dit les choses mieux que vous tout à l'heure. On ne peut pas laisser 8,4 % de notre population, des seniors, des jeunes, des gens en distance de l'emploi depuis très longtemps. C'est un sujet extraordinairement compliqué, mais je vais vous dire quelque chose de très trivial parce que j'ai le droit de le faire : l'emploi ne parle pas aux employeurs.

En fait, la thématique de l'emploi parle moins aux employeurs qu'à vous (c'est normal que vous vous en occupiez), à Pôle emploi, aux acteurs de l'emploi. Mais aux employeurs on parle de projets, de croissance, d'investissement, etc. C'est cette question-là qu'il faut probablement traiter, et élargir le territoire – une évidence – avec Saint-Nazaire, savoir que vous êtes dans un grand territoire qui, je pense, et je crois, le savoir dans vos chiffres... La Ville joue son rôle de moteur au bénéfice du grand territoire de l'agglomération, évidemment du Département, et de la Région, et puis il y a probablement une relation avec des Régions aujourd'hui totalement recomposées et qui changent parfois de bord politique, des relations à reconnecter. C'est dans le couple Région-Métropole qu'aujourd'hui se travaillent le développement économique, l'attractivité et la compétitivité, toutes les choses dont j'ai parlé. Je m'arrête là, merci.

*Applaudissements dans la salle.*

**Mme LE MAIRE** – Merci à vous, merci beaucoup pour cette intervention dynamique, dynamisante et intéressante. Je vous propose que l'on ouvre le débat. Je donne donc la parole d'abord à André Sobczak.

**M. SOBCZAK, Conseiller municipal** – Merci beaucoup. Madame le Maire, chers collègues, sur notre territoire l'emploi est essentiellement créé par des PME et des TPE. Il est donc primordial de soutenir ces entreprises. Nous le faisons d'abord en maintenant un très haut niveau d'investissement qui permettrait de

III – 45

soutenir l'activité économique et de préparer l'avenir. Vous nous avez dit effectivement que l'on a une situation très favorable, très dynamique, et l'enjeu actuellement est de maintenir ce dynamisme à l'avenir.

Je rappelle à cet égard que sur ce mandat, à la Ville de Nantes, ce sont près de 400 millions d'euros d'investissement, et à la Métropole plus de 2 milliards. Mais nous le faisons également en accompagnant les démarches de responsabilité sociétale des entreprises, notamment des PME et des TPE.

Au nom du groupe des élus socialistes, républicains et démocrates, je profite donc de ce débat pour montrer le double lien qui existe entre la dynamique de la plate-forme RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) de la Métropole nantaise, et l'emploi qui reste notre priorité de tous les jours.

Le premier lien, le plus direct, est que l'emploi est tout à fait conforté par les démarches RSE des entreprises, et c'est particulièrement vrai sur notre territoire. Aujourd'hui, la plate-forme RSE de la Métropole nantaise réunit près de 50 réseaux économiques, mais aussi des syndicats de salariés, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les institutions académiques, les institutionnels, et renforce des liens notamment entre les PME, les TPE et les acteurs de l'emploi, notamment la Maison de l'emploi, la Mission locale et l'École de la deuxième chance, mais aussi le secteur de l'insertion par l'activité économique. Je souligne notamment l'engagement très fort de Partage 44 en faveur de la RSE et sa volonté de se rapprocher des entreprises.

Je rappelle que cette plate-forme a été mise en place à la demande des entreprises réunies au sein du comité d'orientation de la Maison de l'emploi, et contrairement à ce que vous avez dit peut-être au niveau national, ici nous avons effectivement la chance que les dirigeants d'entreprises nous parlent aussi de l'emploi. C'est un de leurs objectifs également à côté de la croissance et des investissements.

Les entreprises nous ont demandé d'agir pour accompagner les démarches RSE des PME et des TPE, et de renforcer la cohérence de ces différentes initiatives sur notre territoire pour jouer ensemble, comme vous l'avez très justement remarqué, afin d'avoir un plus grand impact à la fois sur l'emploi et aussi sur les autres dimensions de la RSE, notamment dans le domaine de l'environnement.

Depuis deux ans, cette plate-forme a en effet permis de fédérer les acteurs, d'encourager des pratiques responsables, de les accompagner, de les valoriser, notamment via les vidéos de la *Minute RSE* que vous avez peut-être pu apercevoir. Elle a pu s'appuyer sur une histoire que vous avez évoquée, effectivement une habitude de travailler ensemble ici sur le territoire, qui illustre par exemple les clauses d'insertion qui ont été créées il y a plus de 10 ans sur le territoire, mais aussi des actions plus récentes comme la Job Academy, la Senior Academy, la Handi Academy, qui est pilotée par Face Atlantique et ses entreprises membres et qui permet d'accompagner des personnes éloignées de l'emploi vers une formation, un CDD de plus de six mois ou parfois un CDI.

En plus, il y a eu des initiatives nouvelles qui ont été lancées pour favoriser l'emploi partagé, qui permettent à des PME de mutualiser des compétences et aux salariés de bénéficier d'un CDI à temps complet plutôt que de rester dans la précarité. On a pu développer des espaces de coworking qui limitent le temps de trajet des salariés, tout en leur offrant un lien social au quotidien. Mais on a aussi agi sur la mise en réseau des différents acteurs qui travaillent sur l'égalité professionnelle, l'égalité réelle, qui est une priorité aussi au cours de notre mandat.

Je souhaite particulièrement insister sur la démarche Entreprise accueillante qui a été coconstruite avec les réseaux économiques et les acteurs institutionnels de l'emploi et qui permet notamment aux PME de s'impliquer concrètement pour l'emploi. Quand on parle des PME, des TPE, il n'est pas évident pour elles de créer toutes les années de nouveaux emplois, mais à travers la démarche de l'entreprise accueillante, elles peuvent identifier d'autres manières de s'impliquer sur le territoire dans le cadre de la démarche RSE.

Elles peuvent encourager leurs salariés à parrainer des demandeurs d'emploi, ouvrir leurs portes pour des visites d'entreprises, ou accueillir des stagiaires en diffusant plus largement les offres de stages plutôt que

**III – 46**

de les réserver aux membres proches de leur réseau. D'ailleurs, lors du dernier comité de pilotage du pacte métropolitain pour l'emploi, les acteurs économiques et les chambres consulaires ont confirmé leur engagement sur le dossier des stages. Les entreprises contribuent ainsi à l'un de nos objectifs prioritaires qui est l'accès pour tous à des stages de qualité. C'est un enjeu essentiel pour permettre aux jeunes de trouver leur voie, leur donner envie de poursuivre des études ou de choisir l'apprentissage, et en contrepartie, les entreprises peuvent selon une procédure très simple se déclarer Entreprise accueillante et valoriser leur engagement tout en donnant envie à d'autres entreprises de s'engager à leur tour.

Pour conclure, il y a aussi un deuxième lien entre la RSE et l'emploi qui s'inscrit plus dans la durée, et c'est important effectivement d'avoir ce regard sur l'avenir. Il a été prouvé désormais qu'une entreprise qui met en place une démarche cohérente en matière de RSE et qui associe les différentes parties prenantes, les salariés d'abord, mais aussi les fournisseurs, la société civile, renforce sa performance économique et va donc pouvoir maintenir et développer encore plus l'emploi.

Selon une étude récente de France stratégie, le différentiel en termes de performances économiques est de 13 % pour une entreprise qui s'engage dans la RSE par rapport à une entreprise qui ne le ferait pas. Et en termes de productivité, la différence est de 16 %. Le message est clair : nous ne pouvons pas nous priver de 13 % de performance économique. Il est essentiel que les entreprises, notamment les PME, développent des démarches RSE cohérentes. Les banques de notre territoire l'ont d'ailleurs très bien reconnu en intégrant désormais des critères RSE dans leur choix d'investissement et en proposant aussi des financements dans les entreprises.

En tant que collectivité, en tant que Ville de Nantes, en tant que Métropole, c'est notre responsabilité d'encourager, d'accompagner, de valoriser ces démarches, et c'est ce que nous faisons à travers la plate-forme RSE de la Métropole nantaise qui est donc un levier pour l'emploi durable et de qualité. Merci.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Pierre-Emmanuel Marais.

**M. MARAIS, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, à Nantes voilà que tout recommence. Comme l'a illustré avec talent l'écrivain Jean Rouaud la semaine dernière dans la presse parisienne, Nantes est une Ville qui connaît à intervalles réguliers de violents soubresauts. Ils sont le fruit de la complexité de l'identité économique, historique et sociale de la Ville et l'on peut penser que cette complexité a permis à notre Ville de se réinventer régulièrement, de notamment reconverter Nantes la Grise après la fermeture des chantiers navals, moteurs pluriséculaires du dynamisme de la capitale de la Bretagne historique.

Cette reconversion a été symbolisée par les Allumées au début des années 90, et aujourd'hui le Voyage à Nantes, les Machines de l'île, Nantes Tech sont des marqueurs d'un nouveau souffle économique, avec une redéfinition des polarités et de l'image de notre territoire. Plus de 20 ans après le spectaculaire rebond économique et social de Nantes, l'enjeu du développement de nouvelles activités n'est pas simplement le remplacement d'activités disparues et la reconversion de friches industrielles – d'autres villes comme Bristol ou Cardiff le font, et très bien –, c'est surtout la volonté de maintenir un haut niveau d'intervention publique, un haut niveau d'innovation dans la mise en œuvre de nos politiques économiques, culturelles et éducatives.

Il s'agit de rester attractifs dans une mondialisation qui met en concurrence les Métropoles bretonnes et françaises, voire européennes. Cela a été développé par Monsieur Lhermitte. À travers la course à l'attractivité économique que se livrent ces Métropoles, il existe un risque d'aller au plus simple, de faire comme les autres, de perdre ce qui fait la singularité de Nantes, d'être emportés par le rouleau compresseur de l'uniformisation, du centralisme, de devenir un espace neutre subissant un inévitable dumping économique et social.

Les politiques que nous menons doivent donc s'inscrire dans cette volonté de favoriser le développement économique par la mise en avant de la singularité de notre cité. À titre d'exemple, l'engagement de notre majorité en faveur du développement de la signalétique bilingue français-breton sur l'espace public

III – 47

contribuera avec d'autres mesures à faire d'elle un territoire attractif, car singulier. Cette dynamique n'est pas un enfermement dans le local, mais au contraire l'expression d'une meilleure intégration au monde.

Au final, la réflexion sur le développement économique et l'emploi à Nantes passe évidemment pour l'UDB par un nécessaire keynésianisme local, l'interventionnisme contre la main invisible du marché, mais aussi par la valorisation de son identité. *Trugarez deoc'h*. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Laurence Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci Madame le Maire. Je voudrais commencer par remercier l'intervenant, Monsieur Lhermitte, pour son propos que j'ai trouvé particulièrement intéressant. J'aurai l'occasion d'y revenir dans le cadre de mon intervention.

Vous avez évoqué, vous d'abord Madame le Maire, et puis ensuite Monsieur Lhermitte, un certain nombre d'études qui placent Nantes parmi les Métropoles dynamiques ces dernières années, en termes de création d'emplois, sur l'ensemble du territoire. D'abord, je voudrais dire que nous nous en réjouissons tous ici, bien évidemment. Nous savons aussi que nous avons une marge de manœuvre qui est malgré tout relativement réduite en termes de création d'emplois par rapport à ce qui est décidé au niveau national, mais il semble intéressant, important et sain que nous puissions aussi, au niveau de la Ville et certainement davantage de la Métropole qui est vraiment le périmètre géographique pertinent, nous emparer de ce type de sujet, et voir comment, à l'échelon local, nous pouvons agir pour favoriser ce développement économique porteur d'emploi.

Moi, je voudrais insister – beaucoup de choses ont été dites – sur deux axes qui me paraissent absolument fondamentaux pour permettre en tout cas de créer les conditions favorables à la création d'emplois sur le territoire. Le premier, c'est la question de l'attractivité du territoire. L'attractivité regroupe beaucoup de choses, cela regroupe le rayonnement, cela regroupe l'image de la Ville, cela regroupe aussi la qualité de vie que nous sommes à même de proposer aux habitants. Sur cette question de l'attractivité, je pense qu'il y a un point de vigilance à avoir. Nous avons parlé tout à l'heure des événements récents. Il y en a d'autres qui sont plus anciens. Il y a un référendum qui va avoir lieu à la fin du mois. Tous ces événements je pense, et Madame le Maire d'ailleurs vous l'avez reconnu, vous l'avez dit de manière plus simple, tous ces événements quoi que l'on en dise et même si cela ne réjouit personne, ont impacté l'image de Nantes au niveau national.

Je crois qu'il faut avoir un point de vigilance par rapport à cela. Le passé est intéressant, nous place comme vous l'avez dit dans la première catégorie : c'est une très bonne chose, mais nous avons à charge de construire l'avenir, c'est ce qui doit nous intéresser aujourd'hui. Sur l'attractivité, je voudrais vraiment avoir ce point de vigilance parce que c'est un élément important de contexte favorable à la création d'emplois. On l'a dit tout à l'heure, et encore une fois ce n'est pas moi qui l'ai dit, cela a été dit dans la presse hier : un certain nombre de commerçants ou d'entrepreneurs qui avaient des projets de création de commerces dans le centre-ville de Nantes sont en train soit de les retarder, soit d'y renoncer. Ce sont des éléments qui doivent vraiment, je pense, retenir notre attention. C'est le premier point, sur l'attractivité.

Le deuxième point qui me paraît tout aussi essentiel pour être capable de développer l'emploi sur le territoire, c'est la question de son accessibilité. Cela a été rappelé par Monsieur Lhermitte et je suis très attachée à ce point-là : Nantes, depuis 30 ans, a fortement appuyé son développement économique sur l'axe TGV Nantes-Paris qui a mis notre ville à deux heures de la capitale, finalement avant toutes les autres grandes villes de l'Ouest. Cela nous a permis d'appuyer ce développement avec une proximité qu'aucune autre Ville n'avait avec la capitale.

Aujourd'hui, nous n'avons aucune infrastructure forte, aucun projet d'infrastructure fort dont nous ayons la certitude qu'il se réalisera dans les années à venir sur le territoire. Nous avons ce point d'interrogation sur lequel je ne reviens pas, avec la réalisation ou non d'un aéroport sur le site de Notre-Dame-des-Landes. Pendant que nous avons ce point d'interrogation, qui quand même commence à traîner depuis quelques

**III – 48**

années, la Ville de Rennes et la Ville de Bordeaux ont travaillé, elles, à l'accessibilité ferroviaire de leur territoire, avec Rennes qui sera à une heure et demie de Paris en 2017 et Bordeaux qui sera à deux heures de Paris dans les mêmes délais, cela a été rappelé tout à l'heure.

Je crois que c'est un point absolument essentiel, dont nous ne parlons jamais dans ces sessions, je vous remercie de nous en donner l'occasion. Notre avance, aujourd'hui, est en train de devenir retard en matière d'accessibilité de la ville, par manque d'anticipation sur ces sujets. Et je crains que l'effet sur l'emploi ne s'en ressente dans les années à venir. Nous allons nous retrouver au milieu d'une sorte de triangle des Bermudes entre Rennes, Nantes et Bordeaux, qui compte tenu des temps d'accès à la capitale, pourrait jouer en notre défaveur dans les années à venir.

Vous avez rappelé, Monsieur Lhermitte, tout à l'heure, à la fois l'effet Paris, et l'on souhaite que toutes les capitales françaises puissent bénéficier de cet « effet Paris » donc forcément le lien avec la capitale sera important, et bien sûr l'effet TGV, dont on a tellement profité ces dernières années.

Voilà ce que je voulais dire. Nous avons tous la conviction ici que notre Ville a des atouts, des talents magnifiques, mais pour les préserver je crois sincèrement qu'il faut d'abord s'attaquer à ces deux éléments que sont l'attractivité et l'accessibilité du territoire.

Et puis, en complément de ces deux éléments, je l'ai dit tout à l'heure, nous croyons évidemment aussi au travail que nous pouvons réaliser au niveau local, au niveau très fin, au plus près des territoires. À ce titre, il nous semblerait intéressant que l'expérimentation qui s'appelle Territoire zéro chômeur de longue durée, qui est initiée par ATD quart-monde et dont vous avez certainement entendu parler, puisse être mise en place également sur un microquartier de Nantes à une échelle vraiment très restreinte, afin d'en évaluer toutes les potentialités dans les années à venir.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Jeanne Sotter.

**Mme SOTTER, Conseillère municipale** – Madame le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, pour reprendre les points que vous aviez, il est vrai que, si l'on a la Ville d'Angers et la Ville de Rennes qui vont maintenant être plus proches de Paris, on a quand même sur notre territoire quelques raisons de se réjouir, notamment avec tout le travail que l'on va pouvoir avoir sur notre région, même sans parler de Paris, avec les chantiers navals et l'aérospatial. Je crois que c'est la chance que l'on a par rapport aux autres agglomérations de notre région.

Cela a été dit : la Métropole nantaise se caractérise par son dynamisme économique et par son attractivité pour les entreprises qui en a fait, cela a été rappelé, avec cette très belle décennie que nous venons de vivre, le plus grand pôle économique de l'Ouest. Une des clés de cette réussite, c'est bien sûr d'abord la diversité de nos activités économiques qui sont présentes sur notre territoire. Dans ce cadre, je parlerai plus particulièrement du tissu commercial nantais qui est un atout incontestable, qui contribue indéniablement au dynamisme de notre Ville, de son agglomération, de son image, et à la qualité de vie de ses habitants.

Le centre-ville de Nantes est le premier pôle commercial de l'agglomération nantaise. Il compte d'ores et déjà à peu près 1 200 activités commerciales, avec une part significative d'indépendants qui font l'originalité de l'offre de la Ville de Nantes, mais aussi de grandes enseignes qui sont très attractives. Le tissu commercial de notre agglomération, ce sont aussi de grands ensembles comme le MIN, le deuxième au niveau national que ce soit par sa taille ou son attractivité, mais ce sont aussi des activités commerciales ou artisanales peut-être moins prestigieuses avec des structures plus modestes, mais qui en font certainement, par leur originalité, un intérêt pour notre Ville.

Je pense par exemple à des structures d'artisans qui par exemple sillonnent la Ville à vélo comme le collectif de la Boîte à vélo qui sont des initiatives tout à fait originales dans la Ville de Nantes, et qui donnent pas mal de retombées. Je penserais aussi, dans les activités économiques, à tous nos marchés nantais. On a 18 marchés nantais qui sont des espaces d'animation de quartiers, des lieux de convivialité et d'échange

**III – 49**

tout à fait intéressants pour la Ville de Nantes. En témoignent les deux nouveaux marchés qui ont été récemment ouverts, que ce soit Malakoff ou le Champ-de-Mars, et qui donnent un supplément d'âme à leur quartier.

Le commerce et son développement, c'est un élément essentiel dans la politique d'aménagement et de développement économique de notre territoire. Il contribue directement à la création d'emplois et de richesses, et c'est bien le sens de notre démarche de ce matin. Je rappellerai d'ailleurs que le secteur du commerce et des services assure à lui tout seul 50 % des emplois dans la Métropole.

Autre atout du commerce nantais : ce sont des emplois non délocalisables et qui sont bien ancrés dans notre territoire. Mais le secteur commercial participe aussi au développement du tourisme, qu'il soit tourisme d'affaires ou tourisme économique, et l'activité commerciale, que ce soit l'activité hôtelière, l'activité de restauration, joue aussi un rôle essentiel et apporte aussi sa contribution dans ce développement.

Dans ce cadre, la Ville de Nantes, son centre-ville et tous ses commerces occupent bien évidemment une place de premier plan dans l'agglomération et bénéficient d'ailleurs globalement d'une appréciation très positive de ses habitants. Une enquête a été réalisée l'année dernière par la CCI Nantes-Saint-Nazaire et 74 % des enquêtés ont dit qu'ils appréciaient particulièrement et beaucoup le centre-ville.

Si le commerce nantais dans ce centre-ville en particulier joue un rôle moteur et fait office de vitrine dans notre agglomération, il doit à ce titre, bien entendu, être largement soutenu et accompagné. On a fait par exemple le choix, dans la Ville de Nantes et dans la Métropole, dans le cadre d'une démarche collective avec les 24 communes, avec l'accord des partenaires sociaux, d'autoriser l'ouverture des magasins du centre-ville nantais les deux dimanches après-midi précédant les fêtes. La Ville doit répondre présente dans ces moments plus compliqués comme ceux que nous connaissons aujourd'hui.

On ne va pas re-détailler toutes les mesures qui ont déjà été évoquées ce matin, mais notre majorité a fait le choix d'agir, d'agir collectivement – le jeu à la nantaise toujours – avec les commerçants, les associations, avec les chambres consulaires, que ce soit la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, avec les bars, les hôtels, les restaurants, avec des partenaires institutionnels tels que la SEMITAN, pour essayer de trouver des résultats, pour essayer de redonner envie aux gens de revenir dans le centre-ville, pour aider nos commerçants, pour aider leurs clients et les habitants. C'est tout le sens de l'opération qui commence demain, Nantes à cœur, et ce n'est que le début d'actions que nous allons mener pour soutenir nos commerçants.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Julie Laernoës.

**Mme LAERNOES, Conseillère municipale** – Madame le Maire, mes chers collègues, l'emploi et le développement économique sont une priorité. Une priorité qui agite aujourd'hui l'actualité autour du débat sur la loi El Khomri, une priorité pour notre chef de l'État qui en a fait son principal élément de bilan, à coup de suspense autour des chiffres du chômage. L'emploi s'est même invité au bac avec le sujet de philo : « Travailler moins, est-ce vivre mieux ? »

Mais bien au-delà des chiffres, l'emploi est surtout et avant tout un facteur déterminant pour la cohésion sociale. C'est en période de chômage fort que la crise démocratique et la montée des extrêmes se font les plus pressantes. L'emploi est également déterminant dans la construction et le sens que nous voulons donner à la société, car c'est cela qui m'a manqué dans l'exposé de l'intervenant. On parle de chiffres et même s'il est important de s'arrêter sur des tendances, des chiffres, prendre un peu de recul, avoir une image macro, y compris extérieure, des tendances, la question centrale sur l'emploi et le développement économique, c'est bien : quel développement économique et quels emplois, pour quelle société ? Cela ne peut pas être qu'une réponse technique de chiffres, qui défend une certaine vision du développement économique, que je ne partage pas tout à fait.

**III – 50**

La commune là-dedans ? Une commune, aussi importante soit-elle, n'a pas tous les leviers pour déterminer la politique économique, mais elle peut privilégier des secteurs, faciliter l'émergence de nouvelles entreprises, de nouveaux emplois, et miser, vous l'avez dit dans votre exposé, sur la coopération qui, je pense, est une marque de fabrique de notre territoire – sur Nantes, l'exemple du numérique, mais également la transition écologique qui est à développer. Car plus d'écologie, c'est aussi plus d'emplois.

Face à la crise économique et sociale, certains ont tendance à faire l'impasse sur les enjeux écologiques ; pourtant nous devons à notre échelle faciliter une transition progressive de notre modèle de production et de consommation. La formation sur les nouvelles filières innovantes, moins consommatrices d'énergie, doit mobiliser notre détermination et notre action. Cela doit se faire, André Sobczak l'a très bien rappelé, avec notre tissu local et notamment avec les TPE et les PME qui sont des acteurs clés sur notre territoire.

Il faut donner envie aux jeunes de s'impliquer, d'être utiles dans la société, de la construire et d'y prendre leur part de responsabilité. C'est aussi le sens du grand débat sur la transition énergétique où nous avons choisi de mettre justement la question de l'emploi économique pour montrer que là aussi, on dit que c'est plus d'emplois et plus de développement économique, mais il faut mettre tous les acteurs autour de la table pour réellement le démontrer.

L'économie que nous voulons, elle est plurielle et responsable, elle crée de la richesse partagée et davantage d'emplois durables. Nous voulons des territoires plus autonomes, plus solides, moins soumis aux conjonctures mondiales. Nous voulons une économie de proximité, plus en adéquation avec les besoins du territoire et moins tournée vers la compétition mondiale. En somme, une économie plus collaborative.

Je prendrai quelques exemples. Sur l'agriculture, l'intensification croissante des cultures provoque aujourd'hui une crise hélas durable, dans un secteur d'activité pourtant important dans notre pays. Le système de fuite en avant et de spécialisation pour produire plus à moins cher a atteint ses limites. On le constate avec l'effondrement de géants de l'agro-industrie – comme Doux par exemple, qui exporte des produits de mauvaise qualité et réduit ses coûts pour un résultat social, environnemental et économique désastreux.

Le subventionnement de l'agro-industrie génère une concurrence déloyale avec les pays du Sud notamment, dont les paysans appauvris rejoignent les bidonvilles, ou grossissent les flots des migrations économiques. Or, une politique de circuits courts, une agriculture plus respectueuse de l'environnement pour une alimentation de qualité est plus pourvoyeuse d'emplois, et de surcroît des emplois de meilleure qualité, conciliables avec une meilleure qualité de vie.

Au carrefour des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, il y a, Madame le Maire, vous l'avez évoqué, l'économie sociale et solidaire. Ce n'est pas un hasard si elle attire de plus en plus de jeunes. Sur notre territoire, très concrètement, l'ESS regroupe 37 000 emplois et près de 3 000 employeurs, soit 16 % de l'emploi privé. Nous sommes, à Nantes, au-delà de la moyenne nationale qui est autour de 13 %.

Mahel Coppey, ma collègue qui est absente aujourd'hui puisqu'elle a eu un heureux événement, a, avant de partir, mis en route la feuille de route ESS : le développement sur cinq secteurs collectivement identifiés et basés sur les atouts du territoire et les métiers d'avenir – le numérique, les services à la personne, l'habitat, les circuits courts et l'alimentation, les déchets et les ressources.

Parmi ces filières d'avenir, et c'est le dernier exemple que je soulèverai, il y a la transition écologique, très créatrice d'emplois durables. En France, d'après l'analyse du ministère de l'Écologie lui-même, ce sont plus de 500 000 emplois qui pourront être créés grâce aux énergies renouvelables. L'Allemagne emploie déjà 400 000 personnes dans ce secteur. À l'échelle internationale, l'Organisation Internationale du Travail, l'OIT, estime que 60 millions d'emplois nouveaux pourraient être créés du fait de l'adaptation au changement climatique, principalement dans les pays émergents. On est bien au cœur de la réconciliation sociale, économique et environnementale lorsque l'on crée des emplois durables, bénéfiques et porteurs de sens.

III – 51

Quand on facilite l'isolation des logements, c'est du CO<sub>2</sub> économisé, ce sont des factures allégées, mais ce sont également des emplois locaux d'artisans, non délocalisables et bien présents sur notre territoire. C'est la même chose sur la production d'énergies renouvelables, avec notre politique en faveur des réseaux de chaleur. C'est bien cela que nous facilitons à travers nos différentes politiques publiques : donner du sens, de l'utilité à notre développement économique et aux emplois qui y sont liés. Attirer, faciliter la montée de nouveaux secteurs d'activité, voilà notre responsabilité.

Notre responsabilité est également, et je suis désolée, le débat s'est invité un peu dans cette assemblée, d'arrêter de dire une chose et de faire le contraire. Je parle de la question de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, car on voit bien dans ce dossier qui se trouve au cœur de l'actualité du mois de juin, que l'argument de l'emploi est ici aussi utilisé à mauvais escient : « Il serait bon de construire une nouvelle infrastructure aéroportuaire, car cela créerait de l'activité et de l'emploi. » Mais quelle activité, quel emploi, pour quelle société ? Le temps où une grande infrastructure rimait mécaniquement avec développement économique, progrès et emploi est révolu. Sur ce dossier, certes le temps de la construction quelques centaines d'emplois seraient créés, mais n'en serait-il pas de même en rénovant Nantes Atlantique ?

De plus, contrairement à l'affirmation que cela donnerait une nouvelle dynamique à la Métropole nantaise, je pense au contraire qu'elle risque de la fragiliser avec un aéroport plus loin, mal desservi par les transports en commun, qui reste hypothétique, sans parler de la destruction des emplois agricoles et la fragilisation... Monsieur Lhermitte vous avez évoqué le réacteur Airbus à Toulouse : le réacteur Airbus à Nantes Atlantique risque fort de se trouver fragilisé par le déplacement de l'aéroport.

Bref, sur ce sujet aussi, mes chers collègues, soyons cohérents. Arrêtons d'appliquer des recettes du passé pour tenter d'enrayer un phénomène bien présent. Nous avons la preuve aujourd'hui que cela ne marche pas. Alors, concentrons-nous sur ce qui fait réellement l'attractivité de notre territoire : des emplois durables, locaux et de qualité.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Myriam Naël.

**Mme NAËL, Adjointe** – Merci Madame le Maire. Vous l'avez rappelé : nous vivons dans une Métropole qui connaît un vrai dynamisme, une forte activité. L'économie de la santé, l'aéronautique, la culture, l'économie numérique, les emplois verts, l'économie circulaire ou l'agriculture périurbaine : nous avons une Métropole qui crée de l'emploi grâce à un écosystème collectif volontariste.

Je tiens à insister sur une chose : notre vision, qui fonde notre pacte métropolitain qui s'articule autour de l'attractivité et de la solidarité. Solidarité entre nos 24 communes de l'agglomération, solidarité entre nos territoires, solidarité entre nos 11 quartiers nantais, solidarité entre les habitants.

Si effectivement notre Métropole crée de l'emploi et se développe, et nous en sommes fort heureux, il n'en demeure pas moins que beaucoup de nos quartiers populaires vivent dans des situations difficiles et concentrent précarité et pauvreté. C'est d'ailleurs le seul critère du niveau de revenu qui a été pris en compte pour déterminer la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, et qui dit qu'à Nantes, 60 % des habitants des quartiers Politique de la Ville vivent avec moins de 12 000 euros par an.

À ce sujet, nous avons signé le 25 mars dernier le protocole de préfiguration pour quatre projets que nous souhaitons travailler de manière globale : les trois dits « d'intérêt national » (le projet Grand-Bellevue-Nantes-Saint-Herblain, le projet Bottière-Pin-Sec, et le projet global de Nantes Nord) ; à cela, ajoutons le projet d'intérêt régional des Dervallières. Évidemment, l'urbain, l'habitat ont leur importance, nous l'avons souvent évoqué, souvent dit.

Nous avons également affirmé que ces projets devaient agir sur tout ce qui fait la vie et le quotidien des habitants, l'emploi, l'éducation, la sécurité, la qualité de vie, l'environnement. Alors, ce développement économique qui est notre débat de ce matin, un développement économique que nous voulons dans notre Métropole au service de la création d'emplois, constitue selon moi aujourd'hui une des priorités des

III – 52

habitants dans notre agglomération où le taux de chômage est aux alentours de 8,4 %, eh bien ces territoires ont un taux trois à quatre fois supérieur que sur les autres secteurs, avec un enjeu fort pour les jeunes, les femmes et les seniors.

Alors, s'il y a bien ce sujet sur lequel notre collectivité a toujours dit qu'il était important, nous devons passer un cap. L'approche de l'emploi dans les quartiers populaires a souvent et trop longtemps été uniquement sur le prisme de l'insertion. Oui, c'est important, l'insertion existe et Nantes a été précurseur en la matière grâce notamment à la création de la clause d'insertion dans les marchés publics et tout cet écosystème des entreprises de l'insertion qui permettent à des centaines de gens de reprendre pied dans la vie.

Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, lorsqu'on regarde les études qui sont faites dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité, en 2014, 74 % des habitants hors des quartiers populaires ont une image négative du quartier du Grand-Bellevue, alors que 69 % des habitants de ce quartier le considèrent agréable à vivre.

Pourquoi est-ce que je dis cela dans le cadre d'un débat sur le développement économique ? Parce qu'aujourd'hui, un des enjeux est de changer le regard et de faire en sorte que ces quartiers profitent de la dynamique métropolitaine. Si les habitants disent que l'on peut y vivre et qu'il est agréable d'y vivre en majorité, comment demain une entreprise peut-elle avoir confiance sur le fait de venir s'installer sur ce territoire ? C'est pour moi un enjeu et un défi majeurs.

Alors, comment faire ? À nous d'être inventifs. Nous avons réussi à être inventifs il y a 20 ans sur l'insertion. Demain, nous devons trouver des outils pour permettre à ces territoires d'accueillir des entreprises quelles qu'elles soient – artisans, autoentrepreneurs, centres d'affaires, fablabs, espaces de coworking, et pourquoi pas imaginer un nid sur la tour du Doubs, ou un Voyage à Nantes Nord ?

Au-delà de ces mots, au-delà de cette ambition, au-delà de ce que je dis, ce n'est pas qu'une ambition utopiste. Je suis persuadée que nous avons ces atouts. Les quartiers populaires nantais sont dans la Ville. Historiquement, les choix du transport en commun sont un plus réel. Nous ne sommes pas, comme dans d'autres quartiers populaires français, au bout du bout du périphérique. Lorsque l'on regarde où se situent les zones et les lieux d'activités, Bellevue est à 10 minutes de l'une des plus grandes zones commerciales d'Europe, Atlantis est à 12 minutes du centre-ville. La Bottière est voisine de Nant'Est entreprises, premier pourvoyeur d'emplois du bassin nantais. Nantes Nord est à quelques arrêts de tram de l'université, deuxième plus gros employeur de la Métropole.

Nous avons un tissu d'entreprises riche et engagé sur la question du développement économique, qui a une approche des publics des quartiers populaires et une volonté – je tiens à saluer le travail fait par mon collègue Monsieur Sobczak –, sur la responsabilité sociale des entreprises.

Alors l'enjeu pour nous demain, c'est bien qu'à Bellevue, à Nantes Nord, à la Bottière, mais aussi au Clos-Toreau ou aux Dervallières, on puisse trouver un emploi, créer son emploi, être accompagné et créer de l'emploi pour les autres. Pour cela, je crois qu'aujourd'hui nous avons les moyens et l'ambition de trouver des outils si nous changeons le regard sur les quartiers, sur leurs habitants, sur les entreprises et sur les entrepreneurs. Alors, chers collègues, à nous de jouer collectivement avec tous les acteurs.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Yasmine Ghenai.

**Mme GHENAÏ, Conseillère municipale** – Je vous remercie, Madame le Maire. Mes chers collègues, juste avant d'entrer dans le vif du sujet, je tenais à excuser Hervé Grelard qui pour des raisons professionnelles a dû nous quitter.

Le débat thématique de ce jour est donc intitulé « développement économique et emploi à Nantes : tendances, évolutions et perspectives ». Je tiens à remercier Monsieur Marc Lhermitte pour ses lumières, et les différents intervenants pour leur contribution à ce débat. J'aurais préféré pour ma part que nous traitions de développement économique et social au service de l'emploi à Nantes. Développement économique et

III – 53

social qui fait directement référence à l'ensemble des mutations positives que peut connaître un territoire et qui est très étroitement lié à la notion de progrès puisqu'il n'entraîne pas seulement la création de richesses, mais la progression globale du niveau de vie des habitants.

Je vais délibérément porter mon attention sur le lien entre la transition numérique et l'emploi. L'économie numérique constitue et pourra constituer à certaines conditions un levier pour la création d'emploi à Nantes et une dynamique de transformation sociale. Nantes est sur ce point – et tout le monde s'accorde à le dire – considérée et qualifiée de valeur sûre parmi les villes labellisées French Tech. Avec plus de 4 000 emplois créés en 2008, Nantes fait figure de bon élève pour son activité numérique, formation, emploi, solidarité, transport, gestion d'énergie, des déchets, partage des données. Nantes ne cesse de se numériser et d'expérimenter.

À Nantes, plus d'un emploi sur trois est créé dans le secteur du numérique. Il nous faut saluer cette dynamique qui vient attester de la force de notre territoire, mais aussi de la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux. Cela illustre, parmi les nombreux événements tournés vers le numérique que nous organisons à Nantes – pour n'en citer que deux, la Digital Week ou encore le Web2day –, cette dynamique numérique nantaise qui repose sur des leviers variés : la ressource humaine, la créativité locale, l'attractivité du territoire, la force du tissu associatif local que tu as cité tout à l'heure, la mobilisation de tous les acteurs au premier rang desquels figurent les collectivités territoriales.

Cette dynamique numérique nantaise repose aussi sur un réseau d'entreprises plurielles : des start-ups, des succursales de grands groupes informatiques mondiaux, des PME traditionnelles, et je tiens à saluer d'ailleurs l'implication de notre collègue Franckie Trichet, Adjoint au numérique, qui gère avec enthousiasme sa délégation.

Ce constat réalisé, je ne peux pas m'arrêter là bien évidemment. Quels sont les défis...

*Brouhaha dans la salle.*

C'était beaucoup trop beau ! Quels sont les défis qui nous attendent pour amplifier et accompagner cette dynamique numérique nantaise au service de l'emploi ? Nous avons plusieurs petits points à vous proposer. Les défis à relever selon nous, pour amplifier cette dynamique numérique nantaise, ce serait d'associer l'ensemble des Nantaises et des Nantais à cette dynamique au service de l'emploi. Force est de constater qu'une grande partie de nos concitoyens s'en trouvent aujourd'hui encore un peu trop éloignés. L'information, l'appropriation des enjeux et des usages, est une des clés de la réussite de cette transition numérique qui doit être accessible à toutes et à tous.

Développer l'attractivité de notre Métropole, car seule une Métropole connectée et ouverte sur le monde pourra légitimement prétendre à devenir un des noyaux de l'économie numérique tant au plan national qu'europpéen, comme vous le souligniez tout à l'heure.

À ce titre et à la veille du référendum sur le projet Notre-Dame-des-Landes – coucou chers collègues –, j'appelle chacun à faire preuve de responsabilité. Accompagner l'émergence des talents, car il s'agit ici de poursuivre et d'amplifier l'action engagée en ouvrant plus largement encore les espaces d'accueil, et d'échanges aux porteurs de projets ; des initiatives comme la cantine, le Hub Creativ ouvrent en ce sens. Il faut selon nous poursuivre le développement de ces incubateurs, poursuivre également l'accompagnement des projets, tant en matière de recherche que sur le plan administratif, ou encore en fédérant les acteurs financiers. Il nous faudra faciliter les levées de fonds qui ne sont à ce jour pas optimales à Nantes, il faut le reconnaître, mais qui sont déterminantes pour faire décoller les projets et ainsi générer de l'emploi. Nous savons qu'il y a de fortes attentes sur ce dernier point.

Enfin, développer une main-d'œuvre qualifiée. L'organisation de filières initiales et continues répondant à des demandes de cette économie émergente devient une nécessité pour pallier la difficulté que rencontrent certaines entreprises à recruter.

**III – 54**

Voilà, exposées de manière non exhaustive, quelques pistes de travail prioritaires selon nous. Mais au-delà des défis locaux, se pose la question du modèle appliqué à cette économie numérique qui impacte bien plus fortement notre société que nous ne semblons l'imaginer. Quel modèle, quel cadre politique pour une dynamique numérique nantaise au service de l'emploi ?

Aujourd'hui il y a plus de points communs entre un jeune Nantais, un jeune Nord-Américain ou un jeune Sud-Africain de 25 ans, qu'entre un jeune Nantais et un baby-boomer. Et quand on sait que plus de 50 % de la population mondiale a moins de 30 ans, on imagine que l'impact de ce constat sur notre rapport mondial, les comportements de notre génération (celle qui est dite « Y ») deviendront la norme par un simple effet volumique. C'est la première génération numérique, une véritable génération mondiale.

Cette génération omnisciente a une externalisation de son cerveau dans les poches de ses jeans, le savoir à portée de clic. Michel Serrès décrit la révolution numérique comme une troisième révolution anthropologique majeure de l'humanité et comme une présomption de compétence pour l'usage du numérique. De nouvelles valeurs s'imposent : transparence, transversalité, fluidité, interconnexion, agilité. Une nouvelle ère débute avec ses corollaires : la remise en cause des modèles.

Une révolution et une relation au savoir qui change le rapport de l'autorité, cela change le rapport à la hiérarchie et au statutaire, cela change aussi le rapport à l'entreprise. C'est aussi cela, la transition numérique appliquée à l'économie. Elle nous invite à revoir nos modèles existants. Alors quoi de plus naturel que de répondre à cette invitation en réfléchissant collectivement au modèle économique que nous voulons appliquer à cette transition numérique, en imaginant pourquoi pas ici à Nantes de promouvoir un modèle d'économie numérique régulée, responsable fiscalement, faisant barrage au dumping social, respectueuse des brevets, des droits d'auteur, mais aussi des droits des entrepreneurs et des salariés ? Un modèle économique tourné vers l'humain, porteur de valeurs, de richesse et de sens. Je vois dans la transition numérique une occasion unique d'imaginer un modèle de développement économique à Nantes qui soit facteur de progrès aux sens social et sociétal du terme. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Robin Salecroix.

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, en premier lieu, permettez-moi de me féliciter, au nom du Groupe des élus communistes et républicains, de la tenue de ce débat. Remercier également notre intervenant pour son exposé et son évocation des sujets de débat favorisés des communistes, à l'instar de l'effet Macron, de la compétitivité coût, de la réforme institutionnelle et du Grand Paris.

Lors de la campagne des élections municipales, nous proposons la tenue d'une conférence annuelle de l'emploi à Nantes afin d'élaborer un diagnostic des préconisations de développement économique, social, de maintien et de création d'emplois. Une première avancée est faite avec le pacte métropolitain pour l'emploi. Notre débat d'aujourd'hui peut amplifier la démarche.

Pour revenir à notre sujet, il est difficile, voire risqué, d'analyser le développement économique et l'emploi d'un territoire hors contexte national. De ce point de vue, parce que son intervention dans le domaine économique est importante, une expertise utile nécessite de mesurer l'impact des politiques publiques mises en œuvre par l'État.

Je souhaitais revenir rapidement sur le mouvement social qui nous rappelle au débat justement sur le cadre juridique qui accompagne les salariés, et donc sur les règles qui fondent notre pacte social. 1,3 million de salariés mobilisés mardi, le passage en force au Parlement, les charges anti CGT coordonnées du Gouvernement et du MEDEF illustrent plus que jamais la fébrilité, je l'ai dit tout à l'heure, de l'exécutif aujourd'hui minoritaire dans le pays.

Au fond, la question est de savoir si le Code du travail est un outil au service du dumping social ou un texte de loi qui protège les salariés. Visiblement, les salariés optent pour la seconde appréciation, alors que les outils de flexibilité existent déjà avec les CDD, l'intérim, l'extension du travail le dimanche. Avec ce projet de

III – 55

loi travail, l'impact sur l'emploi risque donc d'être faible, voire quasi nul. Les salariés et les entrepreneurs n'ont pas besoin d'une énième loi de régression. Ils ont besoin que leur carnet de commandes se remplisse. Nos politiques publiques peuvent y contribuer.

Autre indicateur de l'efficacité des politiques publiques de l'État, les créations d'emplois. Force est de constater que le Crédit Impôt pour la Compétitivité de l'Emploi, le fameux CICE qui a accordé 40 milliards d'euros aux entreprises sans la moindre contrepartie, comme le Crédit Impôt Recherche, n'ont pas permis de répondre à cet objectif.

Alors que Monsieur Gattaz portait en slogan au revers de sa veste la création d'1 million d'emplois, la courbe du chômage n'a cessé sur la dernière période de croître. Pire encore, l'exemple d'Imperial Tobacco Carquefou, qui a perdu 1,3 million d'euros et supprimé 320 emplois, atteste de l'incurie du dispositif.

Quant à la baisse des dotations aux collectivités, elle impacte directement elle aussi l'emploi par la baisse tendancielle des investissements, par les réductions d'emplois directes. Au plan national, ce sont 12 milliards de recul qui touchent principalement les emplois du BTP. Ces quelques éléments permettent de mesurer qu'une politique d'austérité ne peut répondre aux défis de la croissance durable, au développement économique, social, et à l'emploi. De surcroît, elle vient pénaliser les efforts déployés par les collectivités.

Dans ce contexte, l'enjeu pour l'avenir de notre ville et de sa périphérie réside dans le type de développement que nous voulons, le type d'emploi. Ville de paradoxe, Nantes concentre dynamisme et fragilité : désindustrialisation, revenu médian supérieur à la moyenne et nombre de précaires important avec une paupérisation d'un certain nombre de ses habitants.

Après l'affaiblissement ou la fermeture des grandes unités de production de ces 30 dernières années, la crise a provoqué à nouveau de graves difficultés pour l'emploi et les activités industrielles. MHS, Stereo, Goss, Alcatel, Mittal sont de trop nombreux exemples que nous connaissons. Si nous voulons maintenir les emplois tertiaires, de notre point de vue, l'avenir de Nantes et de sa périphérie passe par sa réindustrialisation. C'est une priorité notamment sur l'arc Chantenay-Couëron, Nord Loire. Cela passe par des infrastructures et des transports renforcés et adaptés à une ambition économique, industrielle et sociale. Le grand port maritime, le réseau ferré, l'aéroport du Grand Ouest sont autant d'atouts pour le développement économique de notre Ville.

De la formation à l'emploi en passant par la recherche, une politique cohérente doit s'appuyer également sur nos filières stratégiques, notamment industrielles : l'IRT Jules-Verne, tout comme le soutien financier doublé à l'enseignement supérieur et à la recherche, sont des atouts pour déployer nos ambitions dans ce domaine.

Parce que l'économie coopérative, sociale et solidaire est un véritable gisement d'emplois sur le territoire, nous devons continuer à valoriser ces pratiques novatrices. Plusieurs centaines d'entreprises sont soutenues chaque année par Nantes Métropole. La mise en place d'une charte métropolitaine permettant de mieux coordonner la conditionnalité des aides et le contrôle des fonds publics par les collectivités locales et l'État, en vue de favoriser l'emploi de qualité et la responsabilité environnementale, serait également un atout du développement.

Ces quelques éléments portés au débat nous semblent de nature à mettre notre Ville dans une dynamique d'avenir, qui réponde à la fois aux enjeux de développement, au besoin d'une croissance durable et à l'emploi. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Dernier intervenant, Pascal Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, au terme de ce débat très intéressant, je voudrais m'associer aussi aux remerciements à Monsieur Lhermitte, qui a, pour faire écho à l'intervention de Julie Laernoës, fait son boulot de consultant, si j'ose dire. Il est évident que la conception du type de croissance que nous souhaitons, la conception du type d'emploi que nous souhaitons pour l'avenir, revient

III – 56

pleinement au débat politique et au débat que nous devons avoir avec l'ensemble des acteurs de la société, notamment de la société locale.

Mais en tout cas, si l'on doit s'interroger sur les types de croissance et d'emploi, sur le contenu de cette croissance, si l'on doit incontestablement trouver d'autres indicateurs économiques que ceux que nous utilisons actuellement, parce que ces indicateurs rendent insuffisamment compte de la réalité, de la qualité de la vie des gens, et rendent fort peu compte de la durabilité de ce modèle. En revanche ce qui est certain, c'est qu'il y a un chiffre, une donnée qui reste intolérable, c'est le taux de chômage. Parce que le contenu de l'emploi, on peut s'interroger ; le contenu du chômage, lui, on ne le connaît que trop.

C'est pourquoi notre programme municipal et métropolitain a fait de l'emploi la priorité de notre mandat. Et c'est pourquoi nous avons, et c'est peut-être l'inflexion qui a été donnée, le renforcement qui a été donné, établi un lien plus étroit entre développement économique et emploi, et affirmé plus nettement – Madame le Maire l'a fait il y a quelques minutes – que les emplois se trouvent dans les entreprises et que cette capacité du territoire à permettre aux entreprises de se développer et cette capacité que nous avons, à laquelle nous devons concourir, de mettre en relation la demande d'emploi et le monde de l'entreprise, est tout à fait fondamentale.

Et naturellement, au regard des valeurs que nous portons collectivement, la demande d'emploi, c'est la demande d'abord de celles et ceux qui ont besoin le plus de nous, de l'action publique, des politiques publiques, pour retrouver de l'emploi. Évidemment, ce sont les quartiers prioritaires où se concentrent les difficultés sociales et les taux de chômage les plus importants. Évidemment, ce sont les jeunes pour qui la question de l'insertion professionnelle, de l'entrée dans la vie professionnelle, est une question majeure. Évidemment, parler des jeunes n'est pas oublier la question des seniors puisqu'il est tout à fait intolérable qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, on considère qu'à partir de 45 ans retrouver du travail serait à peu près impossible.

Il nous faut donc tenter d'agir sur l'ensemble de ces phénomènes. Et c'est la politique qui est menée, Madame Garnier l'a dit, au niveau qui est pertinent, c'est-à-dire évidemment celui de la Métropole, en lien avec l'autre niveau pertinent d'élaboration des stratégies de développement économique et d'emploi, qui est le niveau régional, le Département n'étant à aucun titre absent de cette mécanique vertueuse puisque la loi NOTRE l'a fait le pilote, le chef de file des politiques d'inclusion, des politiques d'insertion.

Alors, quelle place pour notre action locale à nous, notre action métropolitaine ? Nous ne devons pas avoir l'ambition de nous substituer à ceux dont c'est le métier, dont c'est la compétence première. L'emploi est une compétence de l'État. Nous ne devons jamais l'oublier. Il a pour cela mis en place des outils que l'on a l'habitude de critiquer – on parlait de *bashing* tout à l'heure, Pôle emploi est parfois une tête de Turc et un bouc émissaire facile. Il n'empêche que le travail qui est fait par Pôle emploi, tant pour l'indemnisation des chômeurs que pour la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises, est un travail qui porte de mieux en mieux ses fruits. Et moi, je voudrais dire que pour nous, Pôle emploi est le premier partenaire de nos politiques locales et qu'il doit être valorisé en tant que tel.

Notre capacité à nous, Métropole, est d'abord la capacité de fédérer les acteurs, de faire que tout le monde avance du même pas sur les mêmes priorités et de manière extrêmement concrète. C'est le sens évidemment du pacte métropolitain pour l'emploi qui a été signé entre 23 partenaires économiques, sociaux, académiques, territoriaux, et qui marque la volonté de l'ensemble de ces acteurs de se mobiliser – et l'on y trouvait je rappelle quand même la CCI, la Chambre de Métiers, la Chambre d'Agriculture, l'Université, des organisations syndicales, des organisations d'employeurs – vers quelques objectifs concrets qui ont été choisis en commun et qui seront réévalués chaque année avec un comité de pilotage qui s'est réuni il y a peu de temps et qui doit permettre de toujours mieux faire en matière d'anticipation des phénomènes.

C'est une clé pour l'emploi sur notre territoire, que notre capacité à interroger l'avenir des filières économiques justement les plus porteuses, pour faire en sorte que l'on ne trouve plus ce décalage qui est un peu catastrophique, qui est même très catastrophique, où l'on a des offres d'emploi qui ne trouvent pas

III – 57

preneur parce que le territoire n'a pas suffisamment anticipé la mutation économique et donc orienté notamment la formation professionnelle comme la formation initiale vers les secteurs d'avenir.

C'est pour cela que dans les axes prioritaires du pacte métropolitain pour l'emploi, la question des filières emploi et numérique, emploi et transition énergétique, filière agroalimentaire, est une stratégie déterminante, et que des actions concrètes sont conduites. Il y a enfin, sur la base de ce pacte métropolitain pour l'emploi, l'action de nos outils territoriaux pour l'emploi : Mission locale, Maison de l'emploi, École de la deuxième chance, qui sont évidemment tout à fait mobilisées au service des différents publics, notamment les publics les plus éloignés de l'emploi, ceux qui rencontrent les phénomènes les plus délicats de discrimination et de freins multiples à l'emploi.

Alors il faut mobiliser, je le répète, tous les partenaires. Vous avez fait allusion, Madame Garnier, à l'expérimentation. Toutes les expérimentations en la matière sont utiles. Même si, comme c'est le cas en l'occurrence pour le Territoire zéro chômeur de longue durée, elle s'exerce sur un territoire très restreint, il ne faut pas avoir peur de dire que toutes ces micro-initiatives sont autant de facteurs de mobilisation de l'ensemble des acteurs en faveur de l'emploi. C'est notre rôle de Métropole que de veiller à cette mobilisation et à l'efficacité de l'ensemble de ce système coopératif et partenarial.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je propose que l'on redonne la parole quelques minutes à notre intervenant.

**M. LHERMITTE, Intervenant Ernst & Young** – Quelques secondes parce que vous avez abordé des sujets qui évidemment dépassent... et sont d'une importance bien supérieure, d'une profondeur par le fait que ce sont des sujets qui adhèrent à la vie locale et à ce que vous voyez dans vos situations d'élus.

Je voulais tout simplement vous dire merci, très sincèrement, d'abord Madame le Maire d'avoir eu le courage de me proposer de venir et de ne m'en rien dire de plus, de ne rien me demander de cacher, ni de m'orienter vers tel ou tel sujet. Ce n'est pas toujours le cas donc j'ai accepté avec d'autant plus de plaisir de venir. Merci d'avoir été patients dans votre écoute.

J'ai tout à fait conscience du rôle que je joue, sans excès parce que je suis tout à fait convaincu et pris par cette question d'une concurrence optimiste, d'une croissance constructive. Je comprends que dans cette expérience de ce matin, parce que je n'ai pas souvent l'occasion d'intervenir dans les conseils municipaux, croyez-le, il y a probablement une forme de confrontation, de choc en tout cas pour moi, entre ce qu'est votre vie et votre expérience, je le redis, et ce que les entreprises, les entrepreneurs, les dirigeants d'entreprises comme moi ou comme d'autres, comprennent ou ne comprennent pas de votre rôle.

Je pense que ce n'est évidemment pas dans la réduction artificielle des écarts : les Conseils servent, les forums de chefs d'entreprise, les forums conjoints, tout cela a véritablement une utilité, mais je pense que quelque chose doit se passer rapidement en France pour que les deux mondes parfois s'affrontent, se confrontent, manifestent leurs désaccords, le plus paisiblement possible, mais aussi se parlent plus souvent.

Soyez assurés que je vais retourner dans nos bureaux, juste à côté de la gare, essayer de raconter un peu ce que j'ai vécu ce matin, parce que je pense que cela va vraiment intéresser mes collègues et mes équipes.

J'aime bien l'idée du triangle, pas forcément dans la forme que vous avez évoquée tout à l'heure. Il n'y a pas que les entreprises et les acteurs publics ou les dirigeants élus que vous êtes. Il y a probablement aussi une troisième forme, une troisième dimension qui se sent encore plus éloignée de ce dialogue, entre l'économie ou l'entreprise et les dirigeants publics qui doivent proposer une forme de société, qui doivent s'occuper de Bellevue, qui doivent dire ce que la responsabilité sociale et environnementale, qui doivent dire ce que la génération Y, Z ou ce que les milléniums peuvent faire.

Il y a une génération, probablement, qui est encore plus éloignée de ce dialogue-là, qui comprend encore moins les codes, et dont il faut aussi peut-être essayer de capter les désirs, les attentes (qui sont très volatils, très mobiles), les talents des jeunes, des entrepreneurs, des créateurs, des artistes, des étudiants, des chercheurs. Toute une société un peu entre-deux qui n'est pas dans les formes organisées du dialogue,

III – 58

consulaires d'un côté et élus de l'autre. Et je pense que là, il y a quelque chose, en tout cas EY ne s'y jettera pas puisque là c'est au-dessus de nos forces, mais je voudrais vous livrer en tout cas, et en vous remerciant à nouveau, cette réflexion du matin, en vous remerciant 1 000 fois de m'avoir accueilli pour dialoguer avec vous.

**Mme LE MAIRE** – Merci à vous, merci à nouveau de votre présence, de votre contribution, de votre franchise aussi, si je peux me permettre, dans ces propos conclusifs qui doivent nous amener, je crois, les uns et les autres effectivement à confronter nos points de vue, échanger nos sphères de référence, si nous voulons collectivement renouveler nos logiciens de pensée.

Pour conclure, moi je voudrais revenir sur cinq points. Le premier, vous l'avez évoqué : la question européenne et la question internationale. Oui, nous devons changer d'échelle. Rappelez-vous : au début du mandat, nous nous sommes fixé comme objectif de devenir une Métropole européenne. Nous avons même dit : « On y est presque, on est juste en dessous. » Et pour cela, il nous manquait un certain nombre d'éléments. Il nous manquait un lycée international avec la possibilité d'un cursus. Nous avons eu l'opportunité de la présidence d'EuroCities qui nous a permis de monter d'un cran. Et effectivement, sur les sujets de rayonnement, d'attractivité au service de l'emploi, la création notamment de l'agence unique Nantes-Saint-Nazaire CCI a cette vocation d'aller chercher les talents, d'aller chercher des investisseurs, d'aller chercher les créatifs dans cette logique d'influenceurs que vous avez rappelée.

Ensuite, le deuxième point sur lequel je voudrais revenir, c'est cette question d'élargir les territoires et sur un débat un peu sous-jacent entre le concept de compétition et celui de coopération. Je crois que c'est un vrai sujet pour nous ici. Et moi, je pense qu'à Nantes on a les moyens de dépasser ce clivage. Je vais donner un exemple concret, un exemple territorial : Nantes-Rennes. Est-ce que nos entreprises nantaises et rennaises sont sur certains sujets en concurrence ? Oui, bien sûr, c'est le principe de réalité dans le monde dans lequel on est. Est-ce que par contre quand on part ensemble à Québec, Nantes, Rennes, Saint-Nazaire, Brest, Saint-Malo, là on joue de la coopération pour monter d'un cran sur la question européenne ? Oui, on joue de la coopération.

Je prends un deuxième exemple concret sur cette idée compétition et coopération, comment ici on assume les deux. La démarche qui a été lancée dans le cadre de la French Tech : Nantes est parmi les premières Villes à être labellisées. Quand je propose à mes collègues, dans le cadre du pôle Loire Bretagne, les mêmes villes que j'ai citées tout à l'heure, de jouer ce que j'appelle les Tech de l'Ouest, en disant : « oui, nous avons ici les ressources », de jouer la coopération d'un écosystème territorial élargi pour aller non seulement sur la sphère nationale, mais aller surtout sur la sphère européenne, alors oui, je pense que c'est un de nos défis d'aujourd'hui d'être capables ici d'inventer ce modèle qui mêle la compétition dans un monde avec un Partenariat Public-Privé assumé, mais aussi des logiques de coopération, parce que ce sont les valeurs du territoire.

Le troisième point sur lequel je voulais revenir, et Pierre-Emmanuel l'a évoqué, c'est notre bataille pour la non-standardisation. Oui, nous sommes une grande Métropole. Oui, nous sommes une grande Ville. Oui, nous avons convocation à être dynamiques, en mouvement, à contribuer à inventer le monde de demain et non, nous ne voulons pas de la standardisation, de l'aseptisation même qui ferait que demain toutes nos grandes villes se ressemblent.

Et je l'évoque parce qu'y compris sur la démarche d'attractivité que nous avons lancée, nous avons ce prisme. Prenons deux exemples concrets. La démarche des ambassadeurs que nous avons lancée : on ne va pas aller en chercher 30 000, 40 000, 50 000, parce que ce n'est pas notre sujet. Notre sujet est le qualitatif. Notre sujet est de choisir des hommes et des femmes qui aiment ce territoire, qui veulent le porter, alors on fait le choix, dans notre stratégie de différenciation, du qualitatif et pas du quantitatif.

La deuxième marque de singularité que nous avons choisie, c'est que l'on a d'abord fait une démarche de mise en réseau, de récit commun, et on verra la com et le marketing après. Les marques c'est bien, mais ce

III – 59

n'est qu'un outil au service du projet, sinon cela n'a pas beaucoup de sens et en plus je crois que cela n'a pas beaucoup d'efficacité.

La quatrième dimension sur laquelle je voudrais revenir est celle de l'économie collaborative. Je crois que c'est Julie qui l'a évoqué tout à l'heure à juste titre. Oui, l'économie de demain est collaborative. On le voit, que ce soit dans le domaine de la transition numérique, que ce soit dans le domaine de la transition écologique. Cette économie collaborative vient percuter les modèles traditionnels. Elle vient percuter les modèles anciens, que ce soit d'ailleurs dans le secteur public ou dans le secteur privé. Et l'on n'est qu'au début de cette phase de mutation.

Face à cette mutation, on a deux options : soit on est passif et on la subit, soit on est actif. Ici on a fait le choix d'être actifs, ici on a fait le choix de contribuer à inventer le modèle de demain. Je crois, moi, que le modèle de demain n'est pas dans le regard permanent sur le passé, les 30 Glorieuses qui auraient été formidables. Je rappelle ici que l'industrie est une culture d'avenir, je rappelle qu'ici, STX plus Airbus, c'est un carnet de commandes garanti à 10 ans. Cela nous donne aussi des raisons de regarder l'avenir avec confiance.

Mais pour moi, l'avenir n'est pas non plus la décroissance. Il y a donc un chemin à inventer autour d'un nouveau modèle de développement qualitatif, sobre, durable, assumé comme tel, mais qui rayonne à l'Europe et à l'international. C'est cela ici, collectivement, le défi que nous nous sommes lancé.

Et puis pour conclure, je voudrais revenir sur cette question économie numérique/économie traditionnelle parce que plusieurs l'ont évoquée, et puis aussi parce que c'est une petite musique que j'entends dans cette période. Est-ce que quand on fait le choix d'investir sur le numérique cela veut dire que l'on fait moins le choix d'investir sur l'économie, sur la santé, sur l'industrie ou sur la culture ? Eh bien, je crois que c'est tout l'inverse parce que le sujet, ce n'est pas la numérisation de la société, c'est la digitalisation. Le sujet c'est que demain, l'hôpital moderne qui sera sur l'île de Nantes, il sera un hôpital numérique. Le sujet est que ce qui se passe sur l'IRT Jules-Verne, ce qui se passe aux chantiers à Saint-Nazaire, c'est pulsé par l'écosystème numérique et que notre sujet, la plus-value du territoire, la singularité du territoire, c'est justement d'être capable de faire le croisement entre des grandes entreprises, des PME et des TPE, les commerçants du centre-ville et des différents quartiers nantais, et cet écosystème numérique.

Alors notre sujet à nous, ce n'est pas économie numérique contre économie traditionnelle, c'est être acteurs de la transition, c'est prendre à bras-le-corps les sujets de digitalisation, c'est poser aussi les interrogations qui se posent, et au Web2day on s'interroge sur la protection et la confidentialité des données, sur la dimension de la maîtrise publique de ces différentes données. Alors, continuons à nous interroger, continuons à partager nos certitudes, mais continuons surtout à être actifs, à être concrets. C'était aussi le sens du débat d'aujourd'hui. Merci à chacune et à chacun d'y avoir contribué.

Pour terminer, avant la pause déjeuner, je vous propose que l'on passe une dernière délibération et pour des contraintes d'agenda je donne la parole à Omer Demirel.

*La séance du Conseil municipal reprend.*

---

**M. DEMIREL, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

*Prévention de la délinquance – Actions financées par la Ville – Approbation*

**M. DEMIREL, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, il s'agit de trois actions spécifiques dans le champ de prévention de la délinquance. La première action est portée par l'association Police loisirs jeune, plus connue à travers son centre loisirs jeunes. Située dans l'ancien lycée Leloup-Bouhier, dans les locaux mis à disposition par la Ville de Nantes, cette association à travers son centre prend en charge des jeunes exclus temporairement de leur collège.

**III – 60**

Depuis quelques années, et à partir de la rentrée prochaine, le centre souhaite prendre en charge également les élèves exclus définitivement de leur collège en attente de leur prochaine affectation. L'objectif de cette prise en charge est, un, d'éviter aux jeunes de se retrouver sur l'espace public ; deux, d'éviter qu'ils décrochent encore plus. Alors, pour la première année il est proposé de verser la somme de 1 000 euros au centre de loisirs jeunes de la police nationale.

Les deux autres actions sont portées par l'Agence départementale de la prévention spécialisée : la première action est destinée aux adolescents de 12 à 15 ans proposant une mise en situation d'apprentissage dans le but d'acquérir une première expérience et surtout de développer le processus de socialisation et d'autonomie. Il est proposé d'attribuer pour cette action une subvention de 1 000 euros.

Dernière action : une action de mise en œuvre des microchantiers éducatifs pour des jeunes un peu plus âgés, entre 16 et 25 ans, très éloignés des institutions, inactifs, et surtout l'idée, c'est de travailler en groupes très réduits pour renouer et créer du lien entre les jeunes et les adultes. Il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 3 000 euros.

Par ailleurs, comme vous avez pu le lire dans le *Presse Océan* d'hier, la Ville de Nantes a souhaité mettre en place une recherche d'actions sur le quartier de Bellevue, sur la problématique des rassemblements dans les halls. Problématique qui cause beaucoup de nuisances. L'idée est de mettre autour de la table des partenaires institutionnels, les partenaires associatifs, les habitants et surtout les jeunes, pour trouver ensemble des solutions à ces nuisances et à cette problématique trop importante.

Après mise à la concurrence, c'est le cabinet CRESS qui a été retenu, un cabinet qui a plus de 20 ans d'expérience notamment sur cette thématique-là. La mise en place des premières actions va avoir lieu début 2017. On espère que cette recherche d'actions portera ses fruits et que nous pourrons dans un second temps appliquer ces solutions à l'ensemble des quartiers nantais. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Guillaume Richard.

**M. RICHARD, Conseiller municipal** – Madame le Maire, merci. J'avais juste une question sur la dernière partie, à propos du cabinet CRESS. Première question : il s'agit tout de même d'un budget de 24 360 euros. On n'a qu'un seul élément, c'est une observation participante. On ne comprend pas vraiment de quoi il s'agit. L'idée est de nous détailler quel est le projet de votre côté, et peut-être nous détailler ce qu'a déjà fait le cabinet CRESS. Vous sembliez parler de leurs références. Si vous avez des exemples qui se rapprochent au plus près de ce qui va être mis en place à Nantes ? Merci.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Omer Demirel.

**M. DEMIREL, Conseiller municipal** – En effet, en dehors de l'observation participante, l'idée est bien de former les professionnels autour de cette problématique et de mettre autour de la table les partenaires, et surtout d'animer ces temps-là. Il faut une certaine expérience et une certaine expertise pour pouvoir mettre en place ces temps de travail.

Le cabinet CRESS est un cabinet, comme je l'ai dit, qui a plus de 20 ans d'expérience. Parmi les dossiers que le cabinet a suivis, il y a notamment un travail avec le ministère de l'Intérieur autour de l'éthique professionnelle des jeunes gardiens de la paix, il y a également un travail autour du dispositif des jeunes sous main de justice, il y a aussi à Grenoble l'évaluation de la médiation de nuit, le Conseil national des Villes a fait appel à eux pour travailler autour des violences contemporaines, prévention et traitement de la délinquance. Vraiment, un cabinet qui est recommandé à l'échelle nationale.

À travers l'appel qui a été fait, c'est celui qui a été retenu. Un des responsables est Monsieur Gilbert Berlioz, qui est reconnu par la plupart des professionnels pour sa grande expérience, donc on est convaincus que c'est le bon cabinet et j'espère que d'ici 2017 vous aurez l'occasion de venir sur le terrain avec moi pour aller voir les fruits de ce travail.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Christine Meyer avant que je mette aux voix.

**III – 61**

**Mme MEYER, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, je ne vais pas retenir votre attention trop longtemps à ce moment, je voulais dire quand même quelques mots que j'avais préparés, parce que je pense que ces expériences sont quand même assez intéressantes et je pense que l'on avait le droit de les souligner. Ces expériences n'impactent que fort modestement les finances de la Ville, même si l'accord avec le cabinet est un petit peu plus important, mais je crois qu'elles montrent qu'en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité en général, il faut savoir expérimenter dans différentes directions sans a priori, sans préjugé, sortir des clichés, et aussi bien soutenir les structures déjà existantes que savoir innover.

Je ferai court : soutenir les structures déjà existantes, je crois quand même qu'il faut à ce sujet saluer le beau travail effectué depuis des années par l'association Police loisirs jeunes qui permet effectivement à des jeunes de ne pas basculer dans la délinquance. Il est vrai que l'on peut être surpris parfois que des jeunes qui, pour dire les choses très rapidement, n'aiment pas trop l'école et pratiquent parfois une forme d'absentéisme assez spontanée, aient comme sanction l'exclusion. On a pu s'interroger un peu sur la pertinence de cette sanction. Mais en même temps, elle est parfois nécessaire parce qu'il n'y a pas d'autres sanctions souvent qui sont possibles. On ne va pas revenir à écrire 1 000 lignes, c'était la génération peut-être des baby-boomers, mais sûrement pas des Y.

Pour revenir à cette association et à cette structure, je crois que son intérêt est justement qu'elle permet de prendre quand même malgré tout une distance vis-à-vis de ce milieu qui souvent est rejeté, et de réapprendre aussi un certain nombre de règles, et l'autorité.

On peut être surpris de voir que ces jeunes qui ont quand même souvent une petite difficulté avec l'autorité, finalement, acceptent assez bien des contraintes, acceptent assez bien des règles, même si bien entendu le cadre est un petit peu différent du cadre de l'école. Mais je crois que cela peut nous conduire un petit peu à réfléchir aussi sur l'éducation, l'autorité.

Et deuxième point, je crois que ce qui est expérimenté ou ce qui va être expérimenté à Bellevue est aussi très intéressant parce que l'on est face à des phénomènes devant lesquels souvent on avait essayé beaucoup de choses, mais qui apparaissaient chaque fois insuffisantes : soit des actions de police qui avaient un effet à court terme, mais qui ne prenaient pas évidemment en compte les problèmes de fond, soit les actions des médiateurs qui étaient elles-mêmes souvent assez limitées.

Alors, nous ne pouvons effectivement que saluer cette initiative originale qui consiste à réunir, comme l'on dit, tous les publics concernés dans un langage peut-être un peu technocratique, mais qui vise bien à montrer que cette simple réunion serait en elle-même un succès, et qu'il faut aussi conclure que donner la parole à ceux qui s'expriment souvent d'une autre façon, c'est la seule façon qu'ait trouvée l'humanité pour sortir du conflit et de la violence.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Omer Demirel, un dernier mot ? Non ? Je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Pause déjeuner à 13 H 20.*

*La séance reprend à 14 H 40.*

Chers collègues, je vous propose que l'on démarre. Je donne donc la parole à Myriam Naël pour la délibération numéro 8.

---

III – 62

**Mme NAËL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

*Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Approbation*

**Mme NAËL, Adjointe** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, il s'agit de la délibération concernant les actions éducatives, au sens très large du terme, puisque c'est la déclinaison concrète et opérationnelle de projets sur le territoire, qui s'inscrivent dans le projet Bien grandir à Nantes que nous avons coconstruit et validé en Conseil municipal l'année dernière.

Vous avez un certain nombre de subventions à des acteurs associatifs. Dans un premier temps, pour finir l'année, il s'agit du troisième et dernier versement des subventions aux associations pour la mise en œuvre de projets périscolaires portés par la Ville et par Nantes Action Périscolaire avec l'intervention d'intervenants extérieurs. Un deuxième axe autour du dernier versement pour les associations et les intervenants qui interviennent dans le cadre des projets d'expérimentation à horaires atypiques dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Et puis nous avons ensuite un certain nombre de subventions. Une première autour de l'accompagnement à la scolarité qui est une nouvelle action par le Club de foot de l'ESS Pin-Sec, et c'est bien comme cela que l'on traduit aujourd'hui la volonté de la réussite éducative.

Comment est-ce que l'on permet à des acteurs, même si l'entrée au début est sportive, de créer des projets qui permettent aux enfants de mieux suivre leur scolarité ? Une nouvelle action sur le quartier de Nantes Est, un soutien autour de l'école de la Beaujoire, autour de l'éducation artistique et culturelle. Nous sommes dans cette année sur un chantier qui a été mené avec 200 acteurs de l'éducation artistique et culturelle, sur lequel nous reviendrons prochainement vers vous avec Benjamin Mauduit qui suit ce dossier et David Martineau, pour vous annoncer un certain nombre d'actions innovantes qui portent notre ambition sur ce sujet-là.

Nous avons ensuite des actions pour l'école Charles-Lebourg et l'association sportive du collège du Breil autour du développement durable et toute une action d'implication autour du vélo, avec à souligner un investissement intéressant des enfants et des jeunes du collège du Breil qui sont partis pour la deuxième année consécutive faire les châteaux de la Loire, en vélo, après une réflexion tout au long de l'année sur l'importance du vélo dans la Ville.

Un autre volet autour de l'action d'éducation à la culture scientifique, technique et industrielle suivie par mon collègue Gildas Salaün, avec une subvention et surtout un avenant à la convention avec les Petits Débrouillards pour leur implication sur le Séquoia et la création d'un club scientifique au sein même du Séquoia, concernant la vulgarisation de l'éducation à la culture scientifique, technique et industrielle. On sait que c'est un enjeu important sur le volet de l'orientation. Comment faire en sorte que tous les enfants se sentent imprégnés de ce sujet où il y a demain des perspectives d'emploi, si l'on revient au débat de ce matin ?

Et vous avez ensuite des soutiens aux projets des parents. Vous le savez, l'éducation c'est aussi et avant tout avec les parents, premiers éducateurs de leurs enfants : un soutien à l'UPE CSF de Bellevue qui intervient sur les écoles du Plessis-Cellier et du collège Debussy, ainsi qu'à l'Amicale laïque inter école qui développe des actions sur le grand quartier Bellevue-Chantenay-Sainte-Anne.

Et puis vous avez une série de subventions aux associations que l'on nommera plus « le temps libre », c'est-à-dire en dehors totalement du temps scolaire – notamment l'association Corto loisirs ou encore Vous êtes ici, ou Le Petit Spectateur et compagnie.

Ce ne sont que des exemples, je ne ferai pas la liste, vous avez en annexe le détail. Il vous est demandé de valider un montant total de subventions de 200 268 euros, ainsi que les termes de l'avenant à la convention avec l'association des Petits Débrouillards. Merci.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

III – 63

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Petite question pour ce qui concerne l'accompagnement des écoles qui ont mis en place un dispositif un peu à part, les 13 écoles qui fonctionnent sur des horaires spécifiques. Serait-il possible à un moment donné que l'on ait un bilan des actions engagées et de ce dispositif, pour savoir quelles sont les intentions de la Ville à l'issue de l'expérimentation, si cela fonctionne le généraliser aux autres écoles publiques, ou alors, si les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs qui avaient été fixés, mettre un terme à cette expérimentation ?

On a été pas mal interpellés sur ce sujet-là par des parents d'élèves, notamment dans le cadre de Nantes Action Périscolaire et des représentants de parents d'élèves non affiliés. Cela nous intéresserait que l'on puisse débattre de ce sujet et voir comment dans l'avenir la Ville entend se positionner.

Et puis, deuxième sujet que l'on souhaitait aborder sur cette question des actions éducatives, ce sont évidemment les difficultés qui sont rencontrées depuis plusieurs mois par les familles nantaises qui subissent les conséquences des mouvements sociaux et qui, depuis plus de trois mois, dans certaines écoles, une à deux fois par semaine, doivent gérer avec ici ou là pas d'accueil du périscolaire, pas de restauration le midi, ce qui pose évidemment beaucoup de difficultés à certaines familles parce que quand vous devez aller chercher vos enfants le midi à l'école parce qu'il n'y a pas de cantine, et les redéposer pour retourner les chercher à 16 heures 30 parce qu'il n'y a pas de périscolaire, évidemment cela pose de grosses difficultés.

Avec un système aujourd'hui sur la capacité des personnels à faire la grève à l'heure – c'est un dispositif qui n'est pas propre à Nantes –, la conséquence est que les repas souvent ne sont pas préparés le matin et que du coup, les enfants ne peuvent pas déjeuner, alors même que les personnels sont présents sur le temps du midi. Il y a de grosses difficultés et je pense que c'est important que l'on puisse apporter des réponses aux familles. Je sais que plusieurs écoles et plusieurs représentants de parents d'élèves dans les écoles vous ont interpellés sur ce sujet-là. Je pense que c'est un sujet assez important au regard de notre attachement au service public de l'éducation, pour que l'on puisse y apporter des réponses concrètes et rapides. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Myriam Naël.

**Mme NAËL, Adjointe** – Sur le premier volet des 13 écoles avec des horaires atypiques, vous avez effectivement raison de poser la question de l'avenir puisque c'est aujourd'hui une question qui est posée. Pour rappel, lorsque la réforme des rythmes scolaires a été mise en place, nous avons laissé l'opportunité de l'innovation par Conseil d'école, avec une seule et unique condition, c'est que des projets puissent être menés de manière un peu innovante et surtout partagée entre les parents d'élèves, les équipes enseignantes, les équipes de Nantes Action Périscolaire et la Ville, et évidemment l'institution Éducation nationale pour regrouper ce que l'on appelle les TAP sur un temps plus important et permettre la mise en place d'activités éducatives, sportives et culturelles dans le cadre d'un projet.

12 écoles au démarrage ont répondu à cette proposition, une école l'année d'après puisqu'aujourd'hui on est à 13 écoles qui fonctionnent ainsi. Nous avons laissé la possibilité par la suite aux écoles qui le souhaitent d'intégrer ce dispositif. Nous sommes aujourd'hui dans une phase d'évaluation. Les premières évaluations au moment de la réforme des rythmes scolaires nous ont déjà clairement montré que le travail en mode projet qu'avaient produit ces 13 écoles était quelque chose sur lequel il y avait une vraie plus-value, dans l'intérêt éducatif des enfants et pour tous les acteurs. Nous travaillons aujourd'hui avec chaque école pour que le mode projet et l'éducation partagée puissent être réellement mis en œuvre.

Sur ces 13 écoles, puisque l'engagement était de trois ans sur ces horaires atypiques, j'ai fait le choix pour la rentrée prochaine, en accord évidemment avec le Maire, que l'on poursuive ces horaires atypiques sans les remettre en cause puisque cela fonctionne, et nous procédons en ce moment même à une évaluation sur laquelle nous pourrions évidemment faire communication.

III – 64

L'objectif étant à terme, en même temps que nous mènerons le débat sur après la classe quelles sont les attentes des familles et des membres de la communauté éducative, de voir comment nous pouvons faire évoluer non pas ces 13 écoles-là, mais comment le mode projet de l'éducation partagée doit s'incarner de manière plus large sur l'ensemble des écoles.

Sur la question d'actualité concernant les grèves, il serait peu prudent de ma part de vous dire qu'aujourd'hui on n'a pas conscience que les familles sont impactées par les mouvements sociaux qui sont en cours dans notre pays. Nous mettons tout en œuvre pour faire en sorte que les enfants soient accueillis au sein des écoles sur le temps du midi ou sur le temps du périscolaire, tout en respectant le droit de grève de nos concitoyens.

Très concrètement, depuis le mois d'avril, ce sont 11 jours de grève qui ont eu lieu et qui ont fait que certaines écoles et notamment cinq n'ont pas eu du tout de restauration scolaire depuis le début du mouvement. Nous avons justement, concernant ces quelques écoles, suite à des demandes des parents organisés en association déclarée, avec des assurances et répondant aux questions de sécurité, permis aux parents de s'organiser pour proposer des pique-niques et de s'organiser eux-mêmes à l'extérieur évidemment de l'école pour ne pas entraver le droit de grève.

Je voulais dire, par rapport à la décision prise quant à la fermeture du matin, du midi ou du soir, qu'il s'agit d'une décision qui intervient au moment où, dans le comptage des personnes présentes sur ces temps-là, nous ne pouvons répondre à l'enjeu du taux d'encadrement et répondre à l'enjeu de sécurité.

Notre responsabilité est bien de pouvoir accueillir les enfants et d'assurer toute la sécurité aux parents. C'est ce que nous faisons et effectivement, lorsqu'il y a une personne en moins, quel que soit son statut, cela peut être un agent Nantes Action Périscolaire, une ATSEM, un AER, nous prenons la décision au regard de l'ensemble des effectifs et du nombre d'enfants présents sur ces temps-là de fermer, tout en mesurant et en prenant toutes les précautions et en faisant l'information la plus intelligente possible aux familles.

Nous avons conscience aujourd'hui que c'est complexe, en tout cas les parents avec qui nous échangeons, et notamment les organisations et les associations qui nous interpellent... Nous essayons de trouver toutes les mesures pour que se finisse l'année le plus sereinement, tout en respectant, une nouvelle fois, le droit de grève de chacun des salariés.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non-participation au vote de Mme Salomon pour l'amicale laïque des Marsauderies.*

*Non-participation au vote de Mme Rodriguez pour l'association A l'Abord'âge et pour l'Association Culturelle de l'Été.*

*Non-participation au vote de MM. Martineau, Mauduit et Junique pour l'Association Culturelle de l'Été.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

*Accueils de loisirs et séjours de vacances – Délégation de service public – Choix du délégataire – Contrat de concession – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Merci Madame le Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez, les activités de gestion des accueils de loisirs et séjours de vacances pour les enfants de 3 à 17 ans font l'objet d'un contrat de Délégation de Service Public qui arrive à échéance le 31 août 2016. Ce contrat recouvre l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans, l'accueil de loisirs jeunes 12-17, et les offres de séjours de vacances enfants et adolescents.

**III – 65**

Nous avons voté en décembre dernier le principe d'une nouvelle Délégation de Service Public pour une durée d'un an, durée qui correspond à l'étude en cours relative aux accueils périscolaires et extrascolaires. La Commission Consultative des Services Publics Locaux a validé le principe de la délégation de ce service, et l'actuel délégataire, l'association ACCOORD, a été la seule à déposer une offre, offre qui est satisfaisante au regard des objectifs de la Ville.

Nous vous proposons d'approuver le contrat de Délégation de Service Public à l'ACCOORD pour un nombre total de journées participants de 253 682 très exactement, pour 114 jours d'ouverture avec des compensations de la Ville, participation financière à hauteur de 14 730 130 euros en fonctionnement et 386 000 en investissement, étant entendu que l'activité se fait aux risques et périls du délégataire et que des pénalités financières sont prévues au cas où les objectifs fixés, notamment en matière d'augmentation de fréquentation, ne seraient pas réalisés.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Madame Krysmann.

**Mme KRYSMANN, Conseillère municipale** – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, l'année dernière, en avril 2015, vous nous demandiez, vous nous proposiez de prolonger d'un an la Délégation de Service Public de l'ACCOORD pour, je vous cite Monsieur Bolo, « nous réinterroger sur l'organisation générale de ce secteur. Nous verrons quels ajustements, y compris structurels, nous serons amenés à faire. »

Aujourd'hui, l'année est écoulée et la réflexion n'est pas achevée puisque vous nous proposez de voter une nouvelle Délégation de Service Public d'un an. Vous soulignez d'ailleurs que seule l'ACCOORD a répondu à l'appel d'offres. C'est un peu normal ! Quel travail colossal, que de soumettre une proposition approfondie pour 250 000 journées participants, pour une durée d'un an.

Certes, c'est une procédure légale, mais le résultat était connu d'avance puisqu'il n'y avait que l'actuel délégataire qui pouvait répondre, quelles que soient ses difficultés actuelles. En fait, vous organisez une fausse procédure de mise en concurrence parce que vous n'avez pas réussi à faire ce travail sur l'année écoulée. Il ne s'agit donc pas d'ajustement.

Madame le Maire, je me suis interrogée sur les raisons qui font que l'on ne respecte pas un engagement annoncé. Il y en a plusieurs possibles : un changement de majorité parfois, ce n'est pas le cas ici ; une importante réforme, les rythmes scolaires par exemple, Monsieur Bolo nous a affirmé : « cette affaire-là fonctionne fort bien » ; une incompétence ? Je n'ose y croire de la part des services ; je ne vois plus donc qu'un manque de volonté politique ou des difficultés inextricables à résoudre. Nous serons donc particulièrement attentifs à votre réponse, car c'est tout de même un budget de près de 20 millions, mais surtout, ce sont les enfants des Nantais qui sont accueillis. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Ghislaine Rodriguez.

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Madame le Maire, chers collègues, moi je souligne au contraire le temps de réflexion qui est pris, qui est en train d'être pris et qui va permettre d'élargir la prise en compte des publics concernés, la qualité des propositions pour les enfants et les adolescents.

Je profite donc de cette délibération pour souligner de manière plus large le savoir-faire de l'ACCOORD qui est le délégataire retenu pour cette Délégation de Service Public. Les ados en particulier font l'objet d'une attention particulière dans le projet de l'ACCOORD, et nous nous en réjouissons. « Les jeunes ne sont pas un problème, mais une partie de la solution », comme le dit Mohamed Mechmache, animateur national d'ACLEFEU.

L'attention aux jeunes doit se faire de concert avec les autres acteurs dans les quartiers. Les écoles, les acteurs associatifs et les initiatives ne manquent pas sur notre territoire. J'en cite quelques-unes telles que les lieux collectifs de proximité : Reg'Arts, Style Alpaga, RAPi, ou encore les Badauds associés, Môm'Nantes, Corto loisirs qui a été cité tout à l'heure, Ambition jeunesse, La Malle à Case, Casse ta

III – 66

Routine, etc. C'est bien toute la communauté éducative qui doit toujours davantage travailler ensemble dans l'intérêt des enfants, des jeunes et des familles.

Un autre fondamental sur lequel s'appuie et doit s'appuyer le projet de l'ACCOORD, c'est la dimension d'éducation populaire pour que les usagers d'un jour deviennent davantage citoyens puis investis dans la vie de la cité. Nous saluons à cette occasion les bénévoles qui s'engagent sans compter pour la réussite des actions dans les maisons de quartier, les conseils d'équipement. Nous avons besoin de leur regard et de leur expertise pour ajuster, questionner les activités menées.

Ils sont plus de 350 à être engagés dans les 19 conseils d'équipement de l'ACCOORD. Ils représentent une ressource essentielle qui doit être valorisée et prise en compte dans la conception et la mise en œuvre de nos politiques publiques de proximité. Il s'agira ensuite d'évaluer avec eux la qualité des activités proposées. C'est bien parce que nous saurons être à l'écoute, réactifs, que l'ACCOORD gardera une place essentielle pour mettre en œuvre les objectifs de la Ville de Nantes.

Je souhaitais souligner enfin l'engagement professionnel de l'ensemble des salariés de l'ACCOORD qui travaillent quotidiennement avec les habitants de tous les quartiers de Nantes. Sachons les encourager, les accompagner, leur garantir la sécurité dans leur mission et leur donner l'accès à des formations régulières, particulièrement sur les questions éducatives et sociales, pour ajuster leurs pratiques à un monde en mutation. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Pascal Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Je crois, Madame le Maire, que Ghislaine Rodriguez a répondu assez largement à Blandine Krysmann. J'ajouterai juste que l'absence de suspense, que je veux bien partager, ne dispense pas de l'application de la loi. Vous l'avez vous-même souligné. Votre vigilance est légitime, mais Ghislaine a parfaitement décrit la qualité du travail qui est fait par l'ACCOORD et le temps que nous nous donnons effectivement pour approfondir notre réflexion sur la manière dont sont rendues ces politiques publiques qui sont aussi importantes non seulement pour les familles, puisque c'est un service social qui est rendu aux familles, mais également pour le développement et l'avenir des enfants puisque ce service de loisirs a une vocation éducative et d'éducation populaire qui vient d'être soulignée.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

*Non-participation au vote de MM. Rebouh, Salecroix, Huard, Martin, Moreau, Mmes Naël, Bassal, Hakem.*

---

**Mme SALOMON, Conseillère municipale**, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

*Politique publique « familles et parentalité » – Première répartition de subventions – Approbation*

**Mme SALOMON, Conseillère municipale** – Madame le Maire, chers collègues, la délibération que je soumets à votre approbation concerne la première répartition de subventions aux associations qui œuvrent dans notre politique publique famille et parentalité au service des familles nantaises. 17 associations pour lesquelles nous souhaitons verser des subventions diverses.

La première association, Atlantique espace rencontre pour 2 500 euros, Contact Pays de la Loire pour 1 500 euros, Couples et familles (500 euros), École des parents et des éducateurs (17 000 euros), Enfance et familles d'adoption 44 (500 euros), Jonathan pierre vivante (700 euros), Jumeaux et plus (500 euros), La Maison des familles (7 500 euros), Marraine et vous (500 euros), Nantes mamans (200 euros), les Oisillons (350 euros), Parrains par mille (500 euros), la Presqu'île (15 000 euros), le Relais enfants parents incarcérés (3 000 euros), Sauvegarde de l'enfance (2 500 euros), UDAF (12 350 euros), Vacances et familles 44 (5 000 euros).

**III – 67**

Si je vous ai listé toutes ces associations dans le détail, c'est pour bien souligner le champ d'action de ces 17 associations qui répondent vraiment aux orientations stratégiques que nous avons décidées pour le mandat de notre politique famille et parentalité. Nos trois orientations stratégiques, c'est bien de faciliter la vie des familles au quotidien, c'est bien d'accompagner les familles dans des moments de rupture, de transition ou de difficulté, ou encore aider les parents à prendre leur place auprès de leurs enfants et dans la cité.

Voilà, chers collègues, cette délibération que je vous propose d'adopter pour un montant total de subvention de 69 600 euros. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Thomas Quero.

**M. QUERO, Adjoint** – Madame le Maire, merci. Je voulais signaler, au travers de cette délibération qui accompagne un certain nombre d'associations, l'engagement au service de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, notamment sur l'asso Contact que nous subventionnons ici, asso qui intervient auprès des personnes LGBT, de leur famille et de leurs proches.

Je voudrais en profiter aussi pour citer notre appui et notre soutien à l'organisation de la Gay Pride, qui était une belle réussite festive et revendicative le week-end dernier. Notre action en la matière est utile. Nous avons observé, en ce début de Conseil, une minute de silence, et les atrocités d'Orlando viennent cruellement rappeler que le combat contre l'homophobie et la haine des différences doit être mené chaque jour avec fierté et détermination. C'est ce que nous faisons, notamment avec le soutien de cette association et des autres associations de la délibération.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

*Politique publique petite enfance – Multi-accueils – Conventions – Approbation*

**Mme RODRIGUEZ, Adjointe** – Madame le Maire, chers collègues, je soumetts à votre approbation de nouvelles conventions ou avenants à des conventions avec des gestionnaires de multi-accueils petite enfance. Trois partenaires associatifs portent des projets qui vont permettre d'ouvrir d'ici la fin de l'année 105 places d'accueil de jeunes enfants supplémentaires en accueil collectif et au bénéfice des familles nantaises. Ces ouvertures auront lieu en septembre et en octobre 2016 dans les quartiers Dervallières-Zola et Hauts-Pavés-Saint-Félix. Il est proposé de conclure un avenant avec l'association Croix-Rouge française qui développe une offre d'accueil supplémentaire de 20 places sur le multi-accueil Saint-Luc, rue Bouchaud. Ce multi-accueil passera donc de 60 à 80 places au 15 octobre 2016.

Et une convention avec l'association Adélaïde, nouvelle association gestionnaire de crèches adossée au groupe scolaire Talensac, qui propose une offre nouvelle de 40 places rue Paul Bellamy. Son ouverture est prévue au 1<sup>er</sup> septembre.

Deuxième convention avec l'association Apprentis d'Auteuil qui élargit son activité à la petite enfance en se donnant des objectifs de prévention précoce et de soutien aux parents, en particulier les parents en difficulté ou isolés.

Le multi-accueil des Premiers Pas ouvrira lui aussi le 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour 45 places près du boulevard de l'Égalité, sur l'ancien site de Trempolino.

Enfin, cette délibération vous propose d'approuver la modification de la convention concernant le multi-accueil le Petit Prince conclue avec la Région des Pays de la Loire. La Région dispose en effet d'une crèche de 35 places à Nantes, gérée jusqu'alors par Harmonie mutuelle, avec 12 places réservées aux

**III – 68**

familles nantaises. Depuis le 1<sup>er</sup> mai, la gestion de la structure a été confiée par la Région, dans le cadre d'un marché public, à l'association Enfance pour tous liée au groupe People & baby. Sept places sont désormais réservées aux familles nantaises. Ce changement de gestionnaire et la modification du nombre de places subventionnées par la Ville conduit à conclure une nouvelle convention qui fixe les modalités de subventionnement de la Ville pour les sept places réservées aux quartiers.

Je profite enfin de cette présentation pour vous informer de la tenue du forum « Trouver ma nounou » demain matin à la Manufacture des Tabacs. Ce forum est l'occasion de rencontrer des associations d'assistantes maternelles, de s'informer auprès des professionnels petite enfance sur la garde à domicile, la garde partagée, et de recueillir de nombreux conseils. Je donne donc rendez-vous demain matin à tous les parents en recherche de mode de garde individuel pour leurs enfants. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Nathalie Blin.

**Mme BLIN, Conseillère municipale** – Madame le Maire, chers collègues, les élus communistes et républicains sont très attachés à l'égalité de tous les enfants de Nantes. Ceux-ci doivent avoir les mêmes opportunités, quels que soient le revenu des parents, leur origine, leur lieu d'habitation. La qualité, le nombre de places d'accueil sont des vecteurs de notre égalité républicaine. L'engagement devant les Nantaises et les Nantais d'augmenter l'accueil collectif de 400 places et la création du guichet unique de la petite enfance sont des marqueurs importants de la politique de notre majorité de gauche. D'ailleurs, ces deux engagements sont des propositions que les communistes ont portées auprès des Nantaises et des Nantais lors des dernières élections municipales.

Cette délibération, qui présente deux nouvelles conventions et un avenant avec des acteurs associatifs, aura pour résultat l'augmentation de notre capacité d'accueil de plus de 100 places. Cela montre bien notre politique volontariste dans ce domaine, afin de rompre avec les politiques qui favorisent le retour des femmes au foyer et les inégalités.

En France, 60 % des enfants âgés de quatre mois à deux ans et demi sont gardés principalement par leurs mères, souvent contraintes d'interrompre leur carrière professionnelle. Sur plus de 2 millions d'enfants de moins de trois ans, environ 250 000 bénéficient d'une place en crèche ou halte-garderie, soit un enfant sur 10. Seules les familles aux revenus confortables peuvent prétendre à la garde à domicile. Quand les familles ont la chance d'avoir accès aux crèches, ce n'est pas seulement pour des raisons financières, mais pour des choix éducatifs, pour favoriser l'éveil, la sociabilisation de l'enfant. Cela souligne le rôle éducatif des crèches.

La priorité doit être donnée au développement des modes d'accueil collectif plutôt qu'à un renforcement des prestations favorisant l'interruption de la vie professionnelle. La crèche collective présente pour le développement de l'enfant de nombreux avantages : un taux d'encadrement élevé – une personne pour huit enfants et une personne pour cinq bébés –, un personnel qualifié, une fonction sociale et éducative.

D'ailleurs, je voudrais ici saluer le personnel municipal qui dans les crèches de notre Ville travaille avec humanisme et professionnalisme auprès de nos enfants. Nous savons toutes et tous ici que même si l'avenir de nos enfants n'a pas de prix, cette politique publique a un coût important. Lorsque l'État s'acharne sur les collectivités locales, nous devons être fiers de mener cette politique ambitieuse. De nombreuses municipalités se sont engagées à développer l'accueil de la petite enfance.

Pour autant, le déficit persiste et se développe avec la crise organisée du financement des collectivités locales, tandis que le caractère non obligatoire conduit à des inégalités. Les petites villes ainsi que les zones rurales souffrent d'une pénurie criante. 45 % des places en crèche se situent dans la région parisienne. Comment accepter une telle inégalité de l'offre ? Un service public de la petite enfance permettrait de garantir un service égal sur tout le territoire. C'est pourquoi le vote d'une loi-cadre affirmant l'obligation d'offrir autant de places en crèche qu'il existe de demandes s'avère indispensable. Je vous remercie de votre attention.

III – 69

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. HUARD, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

*Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation*

**M. HUARD, Adjoint** – Madame le Maire, chers collègues, je vous propose une délibération concernant le bureau des projets, avec le fonds de soutien à l'initiative citoyenne et la proposition de subventions. Les bureaux des projets, je le rappelle, s'inscrivent dans la politique de dialogue citoyen. Ils encouragent l'implication des citoyens dans la vie locale et soutiennent l'initiative collective des habitants.

Chaque bureau des projets – on en a installé 11 au mois de mars – comprend un collectif d'habitants que l'on appelle le comité d'animation, avec la participation de l'Adjoint de quartier, et donc il y a environ 90 personnes qui sont investies dans ces 11 bureaux des projets et qui reçoivent les initiatives proposées par les habitants.

Il est à noter que les habitants reçoivent les porteurs de projets avec l'Adjoint de quartier. Ce n'est plus le dossier administratif qui prime, c'est la relation humaine, c'est l'engagement. La décision de soutien financier est collégiale et participative. Les modalités, je vous en avais parlé, mais je vous le rappelle, on peut aller jusqu'à 1 000 euros pour des collectifs qui n'ont pas de structure juridique, et là on rembourse sur facture. On peut également aller jusqu'à 5 000 euros pour des collectifs avec une structure, sous forme de subventions.

On peut ajouter que tout le monde joue le jeu. On a un budget au total de 200 000 euros pour l'année et sur ce budget on peut indiquer que les habitants sont extrêmement vigilants et extrêmement exigeants, et que la participation des citoyens dans la gestion des fonds publics est une bonne chose pour la collectivité. On peut se rendre compte que les différents budgets proposés sont des budgets extrêmement raisonnables.

Par exemple, là je propose deux subventions à votre approbation et également pour information, 17 projets qui ont fait l'objet d'une décision positive. Au total on en a pour 20 000 euros. 20 000 euros pour 19 projets au total, cela représente environ 1 000 euros par projet. On voit que l'on a de la marge. Effectivement, s'il y a un engouement très important pour présenter les projets, le budget non seulement n'explose pas, mais effectivement il est plus que contenu.

Pour ce qui concerne les deux subventions proposées, le Tour du Clos en 80 mètres avec l'association Annexe, il s'agit de l'expression des habitants sur le quartier du Clos-Toreau en particulier et avec la Maison des confluences.

Concernant le projet des Dervallières, il s'agit d'une webradio pour laquelle le montant de subvention proposé est de 4 300 euros pour réaliser des émissions avec les événements du quartier, à l'aide de reportages, en particulier en impliquant des jeunes sur le thème de la recherche d'emploi et de la création d'entreprise.

Concernant, pour information, les 17 projets qui ont fait l'objet d'une décision positive de la part du comité d'animation, je vais aller vite, je vais prendre quelques exemples : les Olympiades du potager à Malakoff, les Boîtes utiles au Breil-Barberie, la Guinguette sur Loire à Malakoff, la Fête de la diversité culturelle à Bellevue-Chantenay, et un barbecue à la Halvêque de Nantes-Erdre.

Au total, je vous propose d'approuver les subventions à hauteur de 7 000 euros sur les deux projets qui ont fait l'objet d'une subvention, et je vous propose également de prendre connaissance de la charte de fonctionnement, mais je vous ai un peu indiqué comment cela fonctionnait, charte de fonctionnement qui a été travaillée avec les habitants. Je vous remercie.

**III – 70**

**Mme LE MAIRE** – Merci. Fabienne Padovani.

**Mme PADOVANI, Adjointe** – Merci Madame le Maire. J'étais intervenue au dernier Conseil municipal pour évoquer ce qu'aurait pu être le bureau des projets sur Saint-Félix-Hauts-Pavés. Je reviens aujourd'hui vous dire ce qu'il en a été exactement sur Saint-Félix-Hauts-Pavés.

Mis en place le 8 mars dernier, le bureau des projets du quartier s'accompagne déjà de trois initiatives, dont une a bénéficié d'un financement. Lors de la rencontre du 4 juin dernier, ce sont les porteurs de projets qui se sont saisis de l'occasion pour faire une présentation de ce qui avait été soutenu, afin de susciter d'autres envies. Ce bureau des projets est copiloté à la fois par moi et par Benoît Blineau sur le quartier Saint-Félix-Hauts-Pavés. Une première expérience qu'ils ont appelée les « Ambassadeurs du fleurissement de rue », projet porté par un groupe d'habitants et non pas une association : l'idée est de constituer sur le quartier une équipe d'ambassadeurs du fleurissement des rues avec comme première expérience la rue Casimir Périer. Pas de demande financière de la Ville, en revanche la Ville a fourni 70 kits de fleurissement et du terreau pour la mise en place et la réalisation du projet.

C'est une expérience réussie, qui donne envie de poursuivre ce travail en invitant d'autres habitants à rejoindre ce réseau des Ambassadeurs du fleurissement. Ce projet a comme autre intérêt celui d'anticiper l'installation d'un composteur de quartier sur la place Émile Fritsch, qui fera sans doute l'objet d'un nouveau projet citoyen.

L'autre projet est un projet qui aurait aimé être sur le quartier, mais qui, par le manque d'équipement du quartier, n'a pas pu se déposer sur le quartier. Il s'agit du projet « Au Son des casseroles » qui avait pour but de créer un lieu et une cuisine, pour permettre aux personnes à faible revenu, en situation de précarité ou d'isolement, de bien se nourrir avec un petit budget. Manquant tout simplement d'une cuisine aux normes sur le quartier, ce projet n'a pas pu venir sur le quartier. L'association, pour le coup, Au Son des casseroles s'est tout de même vu proposer des créneaux sur Nantes Nord à Winnipeg, où il y a déjà une activité cuisine, en n'abandonnant pas l'idée, d'un jour, dans un local rénové, revenir sur le quartier Saint-Félix-Hauts-Pavés.

Enfin, le troisième projet, qui hélas n'a pas pu bénéficier d'un temps clément dimanche dernier, est le projet « Mutamorphoses » qui, lui, a été accompagné financièrement, ce qui a permis de faire des activités entièrement gratuites à destination des habitants. C'est à la fois un collectif de bénévoles, d'habitants du quartier. L'association Re-act a été à l'initiative d'une dynamique dans la rue des Hauts-Pavés autour de la thématique du recyclage, de la réduction des déchets, du réemploi, du besoin de consommer autrement, en organisant un événement festif et convivial. Il y avait même parmi nous une licorne. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Olivier Chateau.

**M. CHATEAU, Adjoint** – Merci, Madame le Maire. Je voulais juste, dans le même sens que Fabienne, profiter de cette délibération pour appuyer les propos de mon collègue Jean-Paul Huard parce qu'effectivement, au regard trois comités d'animation qui se sont déroulés à Nantes Sud, on se rend compte de l'implication très forte des habitants. Ils ont à la fois voulu que les projets soient extrêmement ancrés dans le territoire, ancrés sur les quartiers, avec une vraie implication personnelle des membres du comité d'animation, 11 personnes, 11 habitants du quartier assez représentatifs de l'ensemble du quartier, avec des habitants qui ont eu envie aussi de faire partager leurs propres expériences. Beaucoup d'entre eux sont aussi investis en tant qu'acteurs associatifs, et l'on a vu au cours de la présentation des quatre projets qui ont eu lieu : ils ont eu envie aussi de donner des conseils. Il y a un vrai lien qui s'est réalisé entre les porteurs de projets, les associations et les membres du comité d'animation.

Cela a permis d'enrichir les projets, je pense notamment à un projet de reportage photographique, Portraits de quartiers, qui nous a été présenté, et les échanges ont permis d'enrichir le projet. Le vernissage a lieu dans quelques jours à la Maison des confluences.

**III – 71**

Un projet également, le Tour du Clos en 80 mètres, vous a été présenté tout à l'heure. C'est de l'animation sur l'espace public autour d'ateliers d'écriture. Une soirée-concert organisée par la section théâtre de Bonne Garde, et également une initiative autour d'échanges entre femmes du quartier Nantes Sud et sept femmes d'Agadir qui vont venir à Nantes autour notamment de la question du droit des femmes et de la place de la nature en ville, avec des rencontres notamment sur la question des jardins familiaux, jardins partagés.

Il y a eu beaucoup d'échanges lors de ces rencontres. On est encore en phase de calage sur ce bureau des projets, la manière dont on les organise, mais on sent vraiment l'intérêt, et cela vient enrichir la démarche de dialogue citoyen. Je crois que c'est à noter parce que la participation des habitants, le sérieux et l'implication qu'ils y mettent est vraiment à souligner.

**Mme LE MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme BASSAL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

*Vie associative – Troisième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation*

**Mme BASSAL, Adjointe** – Chers collègues, ce dossier concerne la troisième répartition de subventions, dans le cadre de notre politique de soutien à la vie associative. Comme vous le savez mes chers collègues, nous développons une politique forte en matière de soutien au monde associatif. Nous avons présenté depuis le début de ce municipe, à chaque séance de notre Conseil municipal, des subventions pour soutenir différents projets ou différentes actions portés par les associations nantaises.

Nous poursuivons notre soutien, car aujourd'hui, il est proposé au vote de notre assemblée délibérante d'accorder à sept associations des subventions de fonctionnement pour un montant de 12 440 euros. Il s'agit des associations Au Son des casseroles, l'Union locale confédération syndicale des familles, l'Amicale laïque du Port-Boyer, l'association Amitié convivialité Nantes Erdre, l'association Chromosome, les Semeurs de convivialité et la Nizanerie.

Il vous est proposé d'accorder à huit associations des subventions exceptionnelles pour un montant de 9 116 euros. Il s'agit des associations Radio AlterNantes, Dervallières femmes solidaires 44, les Voix du Nord, l'Union locale confédération syndicale des familles, le Bal des sapeurs-pompiers de Nantes, le Monde des barons perchés, l'association Ma Petite Pause et l'Association maghrébine des seigneurs nantais.

Il vous est également proposé d'accorder à deux associations des subventions pour des fêtes de quartiers, pour un montant de 5 000 euros : Il s'agit de l'association Semeurs de convivialité qui organise la fête de quartier Bottière et de l'association Dekonou qui organise la fête du quartier Pin-Sec.

Il vous est aussi proposé d'accorder à 13 associations porteuses de projets émergents la somme globale de 54 000 euros. Je ne vais pas détailler l'ensemble des actions. Vous avez la liste de ces associations et de ces projets dans l'annexe 1.

Il vous est proposé d'accorder cinq cofinancements d'emplois aidés pour un montant de 17 739 euros. Également de soutenir dans le cadre du contrat de Ville 16 projets portés par 15 associations pour un montant total de 48 000 euros. Vous avez le détail de chaque projet dans le tableau qui est dans l'annexe 1.

L'ensemble de ces subventions qui vous sont proposées aujourd'hui au vote porte sur un montant total de 146 295 euros. Par ailleurs, l'attribution de ces subventions nécessite la conclusion d'un conventionnement et de quatre avenants à des conventions existantes. Il vous est proposé l'approbation d'une convention triennale entre la Ville et l'association des Femmes en fil. Au titre de cette convention, la Ville soutient l'association pour son fonctionnement, mais aussi pour ses activités d'animation sociale et culturelle, sa programmation et son action au sein des quartiers d'habitat social, notamment Bellevue et la Bottière.

**III – 72**

Au titre de l'année 2016, le montant de la subvention fonctionnement que la Ville s'engage à verser s'élève à 45 467 euros. Vous avez l'ensemble des éléments dans l'annexe 2. Il vous est proposé l'approbation de l'avenant 2 à la convention du 10 octobre 2014 entre la Ville et le syndicat Union locale CFDT de Nantes et Région, au titre d'un changement statutaire suite à l'évolution des structures interprofessionnelles CFDT de Nantes.

Il vous est proposé l'approbation de l'avenant 1 à la convention du 18 décembre 2015 entre la Ville et l'association les Amarres, au titre du contrat de Ville.

Il vous est proposé l'approbation de l'avenant 1 à la convention du 30 janvier 2015 entre la Ville et l'association Peuple et culture au titre des contrats de Ville, et enfin l'approbation de l'avenant 2 à la convention du 6 décembre 2013 entre la Ville et l'association AlterNantes.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

**Mme LE MAIRE** – Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. MARTIN, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

*Associations Adolescence et Jeunesse – Troisième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation*

**M. MARTIN, Adjoint** – Madame le Maire, chers collègues, il s'agit ici d'une troisième répartition de subventions en direction des associations adolescence et jeunesse. Vous avez des subventions pour 33 associations dont vous avez le détail en annexe. Trois subventions en direction des associations adolescence (la Cavale, Tremeac et Tcha Tcha Cie), pour un montant total de 8 500 euros.

Je soulignerai l'action des Tremeac, en lien avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui ont permis d'organiser le Parcours du goût le 2 avril dernier, une manifestation permettant à des jeunes en situation d'insertion d'exercer leurs talents culinaires, qui était un exercice assez intéressant. Si certains ont pu y participer, en tout cas c'est vrai que cela permet d'avoir un autre regard sur l'insertion, un regard extrêmement positif.

L'association Tcha Tcha Cie met en mouvement 19 jeunes adolescents du quartier Chantenay qui par un atelier théâtre aujourd'hui s'expriment dans les différents quartiers et seront présents, si vous ne les avez pas encore vus, au mois de novembre prochain à Malakoff. Dans le cadre du programme jeunesse, vous avez 13 associations qui sont soutenues, un certain nombre pour leur fonctionnement, le CRIJ, l'Escalade, Fragil, qui sont des subventions annuelles régulières, Jolis Mômes production, Make a Move, Style Alpaça.

Dans les associations à titre de subventions plus exceptionnelles, vous avez l'association Ambition jeunesse qui développe ses activités en direction des 16-25 ans sur Malakoff, l'Amicale laïque du Port-Boyer, l'ANJM qui est l'Association Nantaise des Jeunes de Malakoff également, qui a ouvert un local récemment et donc qui aussi anime de façon énergique le quartier de Malakoff, Big City Life, l'Atelier Bayard architecture qui propose aussi un événement qui se tiendra ce week-end au jardin des Fonderies. Je vous invite à venir voir, si vous êtes intéressés par la culture hip-hop qui se fait en lien avec trois associations nantaises. C'est l'occasion de travailler à plusieurs. Le faire ensemble, cela se vit aussi dans les associations de jeunesse.

L'association Luccini productions permettra à 20 jeunes cet été de partir au Championnat du monde de hip-hop debout aux États-Unis, et enfin l'association L'EV organise traditionnellement un concours photo dans le cadre de la coopération Nantes-Sarrebruck-Tbilissi.

Ensuite, vous avez une série de 13 subventions dans le cadre du contrat de Ville, je ne vais peut-être pas toutes les détailler. Un regard quand même sur l'association DIPP, qui organise des ateliers découverte

**III – 73**

média à Nantes Nord. L'association Fête le mur aussi qui a fêté récemment ses 10 ans et qui conduit une action exemplaire, notamment sur l'accompagnement des jeunes sur l'accès au BAFA, BP JEPS, dans des voies de professionnalisation autour des métiers du sport, mais aussi sur une dictée qui a une grande popularité sur le quartier des Dervallières.

Enfin, l'association des Quais de la mémoire a organisé un déplacement de jeunes, interconfessionnel, assez intéressant, en Pologne, sur une visite d'Auschwitz, réunissant de jeunes juifs et de jeunes musulmans sur un voyage croisé extrêmement intéressant qui de nos jours est un symbole fort de la nécessité de se retrouver.

Enfin, vous avez quatre subventions liées au festival Spot qui s'est déroulé il y a une quinzaine de jours sur le Miroir d'eau, une manifestation qui a été extrêmement populaire puisque l'on a eu plus de 15 000 participants, festivaliers à destination des familles et des jeunes. Dans ce cadre-là, vous aviez notamment des cartes blanches qui étaient données sur les deux soirées, le samedi soir et le dimanche soir. En l'occurrence, vous avez une subvention pour l'association Manss, de jeunes danseurs qui ont commencé par des dispositifs CLAP, des aides aux projets, et qui aujourd'hui sont reconnus internationalement, gagnent des championnats en France et de par le monde.

Voilà ce que je pouvais dire sur l'ensemble de ces subventions, pour un montant total de 219 670 euros. Vous avez également des conventions liées à ces subventions, un renouvellement avec l'association Make a Move pour une convention triennale, et quatre autres conventions qui sont liées notamment au contrat de Ville. Il s'agit des conventions avec les associations Style alpaga, Atelier des initiatives, Quais de la mémoire et FAL 44. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. SALECROIX, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

*Associations vie étudiante et logement des jeunes – Deuxième répartition de subventions – Convention – Approbation*

**M. SALECROIX, Conseiller municipal** – Mes chers collègues, il vous est soumis dans cette délibération vie étudiante et logement des jeunes une deuxième répartition de subventions et un renouvellement de convention. Cette reconduction de convention concerne l'association Édit de Nantes, gestionnaire de résidences habitat jeune, les ex-foyers de jeunes travailleurs. Il vous est proposé de prolonger notre soutien aux activités socio-éducatives mises en place au sein des différentes résidences, ainsi que le service Passerelle-Logement pour une insertion sociale et professionnelle des jeunes résidents. Cette reconduction de convention sera assortie d'une subvention de 30 000 euros au titre de l'année 2016.

Les autres subventions concernent l'association L'S faire tes mains à hauteur de 1 000 euros pour le soutien des cours de langue des signes destinés aux étudiants, l'association les Hallucinés à hauteur de 500 euros pour des productions de cinéma de plein air à l'occasion de la rentrée étudiante, et l'Université de Nantes à hauteur de 6 150 euros pour l'attribution de 31 bourses de mobilité à l'étranger.

Il vous est demandé d'approuver les termes de cette convention et le versement de 37 650 euros de subventions. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

III – 74

**M. REBOUH, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

*Sports – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation*

**M. REBOUH, Adjoint** – Il s'agit de vous prononcer sur la troisième répartition des subventions aux associations sportives. Différents tableaux vous sont proposés. Des subventions d'équipement pour les clubs signataires du plan voile, aviron ou canoë-kayak. Une subvention exceptionnelle aussi pour le Voyage à Nantes, pour pouvoir mettre en place le skateodrome qui avait été fait l'année dernière, pouvoir le réimplanter d'une manière durable sur les chantiers de l'île de Nantes, et permettre une ouverture tout l'été pour les jeunes Nantais.

Des subventions pour des manifestations sportives :

- du badminton,
- pour Unity 4Ride,
- pour le Comité olympique et sportif sur une opération Sentez-vous sport, c'est une opération sport santé,
- 2 000 euros pour les 10 ans de l'association Fête le mur,
- 1 500 euros pour le NEC (Championnat de France d'escrime) et pour un tournoi de billard,
- une subvention pour une manifestation handisport adapté sur le Rink-hockey 100 % ensemble,
- des subventions de fonctionnement pour l'Hermine section amateurs de Nantes,
- des subventions exceptionnelles de fonctionnement pour l'ASTA, pour Nantes Rink-hockey,
- des subventions d'entretien essentiellement pour le stade nantais, pour l'entretien des terrains à l'ancien SNUC, d'un montant de 60 000 euros,
- des subventions qui concernent la fonction sociale et de solidarité du sport dans les quartiers d'habitat social dont la répartition vous est proposée en annexe 1 page 4,
- une subvention pour un emploi aidé qui concerne un adulte relais, c'est le cofinancement à hauteur de 20 % du SMIC,
- des subventions pour du sport de haut niveau amateur d'un montant de 420 000 euros qui sont réparties sur 25 amateurs dans 18 disciplines, dont la répartition vous est proposée en annexe 1 page 5,
- des subventions de fonctionnement pour le plan nautique, plan aviron, voile et canoë-kayak,
- des subventions pour le plan Hand et Cité foot,
- et enfin la répartition des subventions communes des scolaires et universitaires que mon collègue Jean-Jacques Moreau suit au quotidien. L'ensemble de cette délibération porte sur un montant de 1 031 000 euros.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Oui, Madame Rio.

**Mme RIO, Conseillère municipale** – Madame le Maire, chers collègues, j'attire votre attention sur le retard du chantier de réhabilitation et d'agrandissement du palais des sports de Beaulieu, chantier qui devrait enfin démarrer.

Rappel de ce dossier à 40 millions d'euros. Juin 2014, c'est un projet de la Ville de Nantes. Démarrage des travaux prévu à l'été 2015, livraison été 2019. Juin 2015, c'est un projet de Nantes Métropole, démarrage des travaux au premier semestre 2016 avec une livraison à l'été 2018. Malgré ce retard, Monsieur Bolo affirme dans *Ouest France* du 14 juin dernier, je le cite, que « le planning devrait être respecté, quatre mois de retard sur un calendrier de deux ans cela se rattrape ». Je prends au mot Monsieur Bolo et lui donne rendez-vous pour l'inauguration à l'été 2018.

Autre point sur lequel les contribuables nantais ne manqueront pas de vous interroger : à combien s'élèveront les pénalités de retard ? Quel sera le surcoût pour tenir les échéances annoncées ? Pour terminer, pouvez-vous aussi nous éclairer sur les éléments de répartition des subventions qui conduisent à attribuer 45 000 euros pour 15 clubs signataires du plan Cité foot et 47 000 euros pour les six clubs signataires du plan Handball ? Merci.

III – 75

**Mme LE MAIRE** – Merci. Ali Rebouh.

**M. REBOUH, Adjoint** – Il me semble vous avoir déjà répondu en commission. Ce sont différents virements. C'était, il me semble, la troisième répartition pour le plan, et sur le hand cela devait être la seule. Je vous donnerai les éléments chiffrés concernant les montants précis sur la saison complète, alors qu'ici on n'est pas du tout sur la saison complète.

Sur les travaux du palais des sports, en effet il y a un peu de retard, on va l'admettre aussi. Pour autant, si vous souvenez du calendrier initial, c'étaient deux ans de travaux, c'est sans doute pour cela que Monsieur Bolo vous avait dit qu'en démarrant avec un peu de retard on arriverait quand même à livrer, en ayant un objectif de livrer en septembre 2018 sur une partie des travaux. Parce qu'il y a deux tranches : la première tranche correspond à la salle 5 000, et ensuite il y aura la deuxième tranche des travaux qui se fera de 2018 à 2020 sur les salles annexes.

En ce qui concerne les autres questions, les surcoûts qui sont liés à la pénalité, je serai incapable de vous répondre, mais je vais laisser Madame le Maire répondre.

**Mme LE MAIRE** – Sur les subventions ?

**M. REBOUH, Adjoint** – J'ai répondu sur les subventions du plan Cité foot et du plan Hand, c'est une répartition qui n'est pas à l'année. Là, c'était un premier virement pour le foot ou le dernier virement, alors que sur le plan Hand ce n'est pas du tout le cas. Je vous donnerai les chiffres exacts parce qu'en effet, à la lecture des délibérations on pourrait croire que les clubs de hand sont mieux lotis que les clubs de foot, ce qui n'est pas le cas, je vous rassure.

**Mme LE MAIRE** – Juste un mot pour compléter : effectivement, je confirme ce qu'a dit Ali Rebouh. Il n'y a pas à ce stade d'inquiétude particulière sur les délais. Vous avez tout à fait raison d'avoir donné rendez-vous à Pascal Bolo et Ali Rebouh. Les délais seront tenus.

Deuxième élément : il n'y aura donc, par définition, pas de pénalités puisqu'aujourd'hui, tout est enclenché et dans de bonnes conditions.

Je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

*Non-participation au vote de MM. Junique, Martineau, Marais, Mauduit, Le Brun et Mme Bocher, Guerra pour le Voyage à Nantes.*

*Non-participation de M. Moreau pour le Racing Club Nantais.*

---

**Mme HAKEM, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

*Tarification sociale de l'eau – Convention avec Nantes Métropole sur la mise en œuvre du dispositif – Approbation*

**Mme HAKEM, Adjointe** – Merci Madame le Maire. Cette délibération est relative à la tarification sociale de l'eau et à l'approbation d'une convention avec Nantes Métropole sur la mise en œuvre de ce dispositif. Si l'on considère que l'eau est essentielle à la vie quotidienne, notamment importante pour la santé et l'hygiène, nous nous devons aujourd'hui d'assurer un accès à une eau de qualité pour tous. Cette tarification sociale est une mesure qui vise d'une part à maîtriser la consommation et à inciter à une consommation plus responsable puisque l'aide va être proposée et calculée sur la base d'une consommation raisonnée, mais également une volonté de donner plus de pouvoir d'achat aux familles les plus fragilisées pour qui un euro compte.

**III – 76**

Je rappelle simplement le contexte. La loi Brottes du 15 avril 2013 a offert la possibilité à différentes collectivités d'être candidates pour définir une tarification sociale de l'eau, lorsque l'on considère que la facture d'eau représente une charge excessive pour un foyer aux ressources modestes.

Plusieurs études d'ailleurs ont démontré que le seuil concerné se situait à hauteur de 3 % des ressources d'un foyer. C'est pourquoi Nantes Métropole, qui s'est portée candidate et a été retenue par l'État parmi les différentes collectivités, a décidé, par délibération de son Conseil métropolitain du 15 décembre 2015, de créer une tarification sociale de l'eau. Ce dispositif s'adresse à tous les ménages dont la charge d'eau, calculée à partir d'une consommation raisonnée de 30 mètres cubes par an et par personne, représente plus de 3 % des revenus du foyer. Ce sont environ 7 600 ménages qui doivent être concernés sur le territoire. Ce sont les données 2016. À l'instar de la tarification solidaire des transports, les conditions de ressources sont déterminées en fonction du quotient familial CAF puisque c'est le seul mode de calcul qui permet de faire l'adéquation entre les revenus et les aides possibles.

À cet effet, la CAF identifiera automatiquement parmi ses allocataires les bénéficiaires de cette aide, et transmettra ces informations à Nantes Métropole. Les bénéficiaires n'auront donc aucune démarche à faire. Plus de 80 % des bénéficiaires de cette tarification sociale sont identifiés automatiquement.

Toutefois, pour les ménages non allocataires de la CAF, pour les ménages avec un quotient non significatif et pour les étudiants, il est proposé à ces potentiels bénéficiaires de se rendre avant le 30 novembre de chaque année dans les mairies ou mairies annexes de leur commune de résidence où le quotient familial sera calculé sur la base de leur dernier avis d'imposition, ce qui leur permettra de vérifier l'éligibilité à l'aide financière.

À cet effet, Nantes Métropole souhaite conventionner avec les 24 communes membres pour la mise en œuvre de ce dispositif afin d'assurer la gestion du système déclaratif pour les familles repérées automatiquement et qui nécessitent une approche de proximité avec les foyers. Le nombre potentiel de familles concernées à Nantes est estimé pour 2016 à 1 000. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Katell Favennec.

**Mme FAVENNEC, Conseillère municipale** – Merci. Madame le Maire, chers collègues, l'Assemblée générale de l'ONU a reconnu le 28 juillet 2010 dans une résolution le droit à une eau potable, salubre et propre, comme un droit fondamental essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme.

L'accès à l'eau est un droit fondamental. Depuis 1977, dans les cinq majorités de gauche qui se sont succédé, un ou une élu(e) communiste est en charge de la gestion de l'eau. Au sein de nos majorités, nous avons pu maintenir et renforcer la régie publique de l'eau ainsi qu'une harmonisation des tarifs à la baisse à l'échelle de toute la communauté urbaine, et la construction d'une nouvelle usine de l'eau.

Nous pensions cependant que nous devons aller plus loin, car c'est une réalité : de nombreuses familles ne peuvent pas assouvir leurs besoins élémentaires en eau. Nous sommes donc fiers que ce dispositif soit mis en place. Nous démontrons ici que nous pouvons ensemble, avec nos différences, porter des politiques ambitieuses de gauche.

Cette disposition n'est pas anecdotique quand 7 600 ménages sur le territoire de Nantes Métropole, dont 1 000 sur notre Ville, seraient concernés. Ce dispositif, s'adressant aux ménages dont la charge est calculée à partir d'une consommation raisonnée de 30 mètres cubes par an et par personne représentant plus de 3 % des revenus du foyer, tu l'as dit Abbassia, permettra aux familles les plus modestes – des jeunes, des retraités, des précaires – de satisfaire vraiment leurs besoins élémentaires en eau, et non pas, comme on peut parfois l'entendre, que cette disposition pousserait à la surconsommation.

III – 77

Cette population déjà fragile n'a pas besoin d'être stigmatisée davantage. Nous devons veiller à ne pas exclure certains ménages. Les expériences récentes sur d'autres dispositifs nous invitent à la plus grande vigilance envers les Nantaises et les Nantais non-allocataires CAF, mais pouvant cependant en bénéficier. Une communication importante doit être faite pour les inviter à faire les démarches avant le 30 novembre de chaque année. Certains Maires, le plus souvent communistes, ont été conduits à prendre des arrêtés anti-coupure d'eau. Être privé d'eau constitue un drame touchant de trop nombreuses familles. Nous pensons que nous devons être encore plus efficaces dans nos démarches de prévention avec les bailleurs, les services sociaux, les associations de locataires, le CCAS et le Département, pour protéger nos concitoyens les plus fragiles. Merci.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Monsieur Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Merci. Juste un mot simplement pour vous poser la question de savoir si l'on a prévu, puisque ce sont des expérimentations qui vont être menées dans différentes collectivités françaises, de pouvoir échanger entre les collectivités qui lançaient ces expérimentations puisque celles qui sont lancées varient beaucoup selon les endroits. Il me semble qu'il serait intéressant aussi de pouvoir profiter de l'expérience des autres dans ce domaine.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Madame Krysmann.

**Mme KRYSMANN, Conseillère municipale** – Ma question rejoignait celle de Monsieur Reneaume. Je ne sais pas si c'est une politique de gauche, mais en tout cas je crois que sans ambages on a toujours dit que l'on trouvait que c'était une expérimentation intéressante, et on a voté pour.

Effectivement, je pense qu'il y avait une liberté, on pouvait s'inscrire dans l'expérimentation avec une liberté de la mise en œuvre et des moyens mis en œuvre pour arriver à cet objectif. C'est là que je rejoins Monsieur Reneaume puisqu'une évaluation et une comparaison avec les différents moyens qui ont été choisis pourraient permettre d'être plus pertinents dans la réponse. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Abbassia Hakem.

**Mme HAKEM, Adjointe** – Effectivement, c'est un dispositif expérimental sur trois ans. En avril 2018, ce sera la fin, et une évaluation au niveau national sera effectuée pour justement mesurer les différents dispositifs qui ont été mis en place dans les différentes collectivités et voir ce qui correspond le mieux.

J'ajoute que si nous avons aussi opté pour deux systèmes de repérage des familles concernées, à la fois le système automatique par la CAF directement, mais également le système déclaratif, c'est évidemment pour éviter de mettre en dehors du dispositif certaines catégories de populations qui pourraient bénéficier de cette aide et avoir un petit coup de pouce en termes de pouvoir d'achat.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc cette délibération aux voix.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme BENÂTRE, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

*Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Troisième répartition de subventions – Avenant – Approbation*

**Mme BENÂTRE, Adjointe** – Il s'agit de la troisième répartition de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la santé. Pour l'association Alter soin pour tous 44, pour un montant de 5 000 euros, c'est une nouvelle association constituée en mai 2015. Son objectif est de favoriser l'accès aux médecines alternatives et complémentaires reconnues par l'OMS pour des personnes ne bénéficiant pas de revenus leur permettant d'y accéder au tarif habituellement pratiqué. La médecine que l'on rencontre c'est l'acupuncture, la diététique, l'art-thérapie, l'ostéopathie, l'homéopathie. C'est une subvention de 5 000 euros.

III – 78

Je vous propose aussi une subvention de 6 000 euros pour la CLCV dans le cadre du contrat local de santé. Cette association est impliquée dans le réseau de l'atelier santé Ville sur Bellevue, les Dervallières, le Breil, et au restaurant Pierre-Landais. Elle accompagne des familles en grande difficulté autour du thème « je cuisine ma santé ». Ces ateliers permettent de promouvoir une alimentation variée, équilibrée, et d'apprendre à préparer des repas avec des petits budgets.

Je vous propose le versement d'une subvention de 2 000 euros à la Ligue contre le cancer avec laquelle la Ville va travailler pour participer à la campagne nationale autour du Mois sans tabac en novembre prochain.

Enfin, je vous propose un avenant à la convention déjà approuvée entre la Ville et Léo-Lagrange. Il porte sur deux actions d'éducation à la santé dans le cadre de notre politique santé scolaire. Ces deux actions mettent l'accent sur le développement des compétences psychosociales des enfants en proposant un programme sur deux ans d'acceptation des différences et d'éducation à la citoyenneté au sein des deux écoles primaires nantaises que sont Françoise-Dolto et Jacques-Tati. La finalité de ces projets est de permettre aux élèves de débattre et de prendre la parole sur des questions de relations filles-garçons, du rapport à l'autre, du respect de soi et des autres. De plus, ils doivent permettre aux élèves d'avoir une meilleure connaissance de leurs émotions, de l'influence qu'elles ont sur les comportements, et d'apprendre à les gérer. Je vous demande donc d'approuver à la fois les subventions et l'avenant proposés.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Juste deux mots pour dire qu'effectivement, je partage en tant qu'élu du quartier Breil-Barberie les propos tenus par notre collègue Marie-Annick Benâtre sur les actions qui sont menées et notamment au Breil. On votera ce dossier évidemment.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme BENÂTRE, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

*Atelier Santé Ville – Adhésion 2016 à la plate-forme nationale de ressources*

**Mme BENÂTRE, Adjointe** – Depuis 2007, l'Atelier santé Ville est le principal outil de la politique de la Ville pour la réalisation d'actions de promotion de la santé visant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. L'Atelier santé Ville, de manière directe ou indirecte, impulse des actions de santé dont les habitants des quartiers prioritaires sont les premiers bénéficiaires.

Son ADN est la participation des habitants pour viser l'émancipation et le développement du pouvoir d'agir des plus vulnérables au service de leur santé. La démarche engagée part de leurs besoins, des attentes de la population, s'inscrit dans la durée, et agit sur tous les déterminants de santé.

Je voudrais vous présenter quelques actions concrètes qui donnent à voir ce qu'est la démarche à Nantes. Elle concerne d'abord les deux projets de maison de santé de Bellevue et de Nantes Nord. Elle permet de soutenir la démarche des professionnels de santé, mais aussi de croiser leurs projets avec les attentes des habitants et surtout de réaliser une consultation citoyenne et ainsi de mieux évaluer les difficultés d'accès aux soins et d'engager les débats sur leurs attentes quant à ce futur équipement.

Ce sont aussi les rencontres que l'on appelle les Focus santé dans les quartiers où le thème est choisi en lien avec des préoccupations des habitants comme : « bouger, une solution pour se sentir mieux », ou encore « ma santé en marche ». J'ai évoqué dans la précédente délibération les deux actions portées par la CLCV et Léo-Lagrange.

La démarche engagée part bien des besoins et des attentes de la population. Elle s'inscrit dans la durée et agit sur tous les déterminants de santé. La Ville entretient donc le rôle de coordination des actions et centres

**III – 79**

de santé publique par une présence de terrain, en partenariat avec les associations de proximité. L'adhésion à la plate-forme, d'un montant de 500 euros, permettra de renforcer ces actions. C'est un outil de formation, d'interconnaissance et d'échanges, et cette plate-forme rend visibles et lisibles les multiples initiatives locales.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Pardon, Fabienne Padovani.

**Mme PADOVANI, Adjointe** – Juste pour vous dire que par cette initiative, la Ville de Nantes va mettre en place ce que l'on appelle les aires de jeux sans tabac. Je ne doute pas que ces ateliers santé pourront être de bons vecteurs de communication, d'échange et de sensibilisation pour essayer de ne pas avoir de tabac sur les aires de jeux des enfants dans l'ensemble des parcs et jardins de la ville.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. BLINEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

*Association T'Cap – Convention d'objectifs pluriannuelle – Approbation*

**M. BLINEAU, Adjoint** – Madame le Maire, chers collègues, je vous présente aujourd'hui une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association T'Cap. L'association T'Cap est une association qui réunit plus de 130 acteurs, aussi bien du monde associatif que du monde institutionnel. C'est une association qui a été fondée pour vraiment avoir une fonction de ressources, pour proposer des réponses aux interrogations des professionnels et usagers du monde du handicap.

Cette association a pour but essentiel premièrement de favoriser l'accès à la culture. C'est ce qu'ils font par une action très importante au niveau de la musique, et c'est aussi ce que l'on fait, nous, en tant que Maire de Nantes, ce que l'on veut faire au niveau de l'inclusion. On ne part pas du principe qu'il faut uniquement faire une meilleure accessibilité pour les personnes en situation de handicap pour qu'elles puissent venir voir les spectacles, les concerts, etc., mais également nous luttons pour que tout le monde, toutes les personnes handicapées puissent être aussi acteurs et participer sur la scène aux différents concerts, aux différents spectacles.

Deuxièmement, l'association T'Cap a une action importante au niveau du festival de la biennale T'Cap, qui est donc une biennale qui a eu lieu fin avril dernier sous les neufs de Nantes. Le parrain était Philippe Croizon, amputé des quatre membres, qui est un sportif, un aventurier, qui a rejoint entre autres les différents continents à la nage et a fait la traversée de la Manche, également le Paris-Dakar. Cette biennale réunit tous les acteurs. C'est un moment de convivialité important avec plusieurs spectacles et également des stands de toutes les associations concernant le handicap au niveau de la Métropole.

Avec la Ville de Nantes, après avoir été signataires de la charte T'Cap, on est passés à un cap supérieur qui est cette convention d'objectifs. Lors du dernier Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril, on a voté une subvention de 4 000 euros au titre de la politique publique handicap, et là, comme vous savez que le handicap est très transversal, il y aura aussi 2 500 euros qui seront donnés au titre de la politique publique éducation par les actions menées par l'association T'Cap, aussi en direction des familles et précisément plus fléchées sur le festival T'Cap. On rajoute également 2 000 euros autour de la politique publique culture pour les actions menées par l'association T'Cap sur l'accès à la musique. Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération. Merci de votre attention.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

**III – 80**

**M. SALAÛN, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

*Actions de solidarité internationales – Soutien aux projets – Soutien aux Villes partenaires – Subventions – Conventions – Répartition – Approbation*

**M. SALAÛN, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, la délibération que je vous présente est relative aux actions de solidarité internationale. Tout d'abord, les subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets de développement international solidaire. Dans le cadre de ce dispositif, la Ville apporte son soutien aux associations qui développent des programmes solidaires. La commission d'attribution a examiné 14 projets et en a retenu 9. Elle propose, au titre des subventions exceptionnelles, de contribuer à la réalisation de plusieurs programmes menés par les associations nantaises, pour un montant total de 30 000 euros. Vous en trouverez le détail en annexe 1.

J'attire votre attention sur une coquille, je vous prie de nous en excuser, sur la Casa Africa puisqu'il s'agit bien d'une aide au fonctionnement et au soutien à l'organisation du festival Casa palabres, et non pas la reprise complète de l'objet général de l'association.

Au titre des subventions d'investissement, nous proposons également de soutenir un projet pour un montant de 5 000 euros. Enfin, le Conseil municipal avait voté une subvention de 3 000 euros à l'association AGIR Loire Océan. Le projet n'ayant toutefois pu aboutir, il est proposé d'autoriser cette association à utiliser cette somme déjà versée pour un autre projet à Madagascar en 2016.

Le deuxième point : les CLAP échanges solidaires internationaux, pour encourager et promouvoir l'engagement des jeunes dans le domaine de la solidarité internationale. La Ville attribue des bourses destinées à soutenir les initiatives. La commission chargée d'examiner les projets a retenu 13 dossiers pour l'année 2016 pour une somme totale de 8 700 euros. Vous trouverez le détail en annexe 2.

Troisième point : les subventions à l'association l'Atelier du 14 qui entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec la bibliothèque communautaire de Récife au Brésil, Ville avec laquelle Nantes a signé un accord de coopération. L'association s'engage à apporter un appui structurant à la bibliothèque de Récife, et afin d'appuyer ces actions il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 euros.

Le quatrième point porte sur la subvention à l'association Maison des citoyens du monde. La convention approuvée par le Conseil municipal du 5 avril 2013 établissant les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien à l'association de la Maison des citoyens du monde étant arrivée à expiration, une nouvelle convention est proposée. Celle-ci arrivera à échéance au 31 décembre 2018. Afin de soutenir l'ensemble de ces actions et en prenant en compte leur développement, notamment le soutien aux jeunes Nantais, il est proposé d'attribuer une subvention de 50 000 euros au titre de l'année 2016.

Cinquième point : la coopération Nantes-Dschang au Cameroun. Suite à la délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2011, la Ville a signé avec la Ville de Dschang au Cameroun un accord-cadre de coopération. Celui-ci renforce le partenariat de Ville à Ville et pour l'année 2016, cette convention prévoit le versement d'une subvention de 40 000 euros à la Ville de Dschang. J'en profite pour rappeler que cette coopération fête en ce moment même ses 20 ans, avec une belle exposition qui se tient jusqu'à dimanche à l'espace Cosmopolis. Le café qui nous a été servi ce matin nous a été offert par une délégation de la Ville de Dschang.

Le sixième point, coopération avec le CHU de Nantes et l'hôpital Saint-Antoine-de-Jérémie en Haïti. Depuis 2011, à la suite du séisme, Nantes s'est engagée dans la coopération avec le territoire de la Grand'Anse, à la demande des élus haïtiens. La première étape concertée avec le CHU de Nantes a été d'améliorer de manière pérenne la qualité des soins dispensés par l'hôpital de Jérémie. Le personnel de maintenance mis en place et formé par ce programme a vocation à être repris par les autorités haïtiennes, mais cette transition étant encore en cours, et pour ne pas perdre les acquis de la coopération, il est proposé de

III – 81

poursuivre leur financement en 2016. Ce programme annuel est financé par la réaffectation de fonds versés antérieurement au CHU de Nantes et non utilisés.

Le septième point est relatif à la coopération entre Nantes et la Grand'Anse, c'est-à-dire le département à l'extrême sud-ouest d'Haïti, dans le domaine de la santé materno-infantile. La seconde étape du projet de coopération avec Haïti consiste à améliorer la prise en charge de la santé mère-enfant sur l'ensemble du département. L'Agence française de développement et le ministère haïtien de la Santé vont mener de 2016 à 2020 un vaste programme de réduction de la mortalité materno-infantile et il vous est proposé un programme permettant de donner à l'Association des Maires de la Grand'Anse les moyens de faire entendre la voix des élus locaux dans le pilotage du programme de l'AFD. Pour ce programme, le budget s'élève à 45 000 euros.

J'en profite pour signaler que ce partenaire, l'Association des Maires de la Grand'Anse, est à l'origine de la création d'une coopérative de petits producteurs de cacao qui travaille désormais avec des artisans nantais du collectif des Saveurs détonNantes, faisant du cacao un produit de commerce équitable entre Nantes et Haïti. D'ailleurs, cela a permis la création d'un biscuit chocolaté que vous avez pu goûter ce midi : le Naiti.

Dernier point : la coopération entre Nantes et la Ville de Récife, au Brésil, dans le domaine de l'eau. Les ateliers Varan, qui sont une association de cinéastes et une école de cinéma documentaire basée à Paris, ont proposé aux Villes de Récife et de Nantes un projet de formation cinématographique focalisé sur le thème de l'eau. Le programme H2O ciné Récife entre la Ville de Nantes et de Récife a pour objet d'accompagner des habitants dans la réalisation de 10 courts-métrages sur le thème de l'eau et de diffuser ces courts-métrages dans les deux villes. Il est proposé que Nantes contribue à hauteur de 25 000 euros à ce projet, sous réserve d'obtenir pour cela 20 000 euros sollicités du dispositif 1 % eau à Nantes Métropole. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Marie-Annick Benâtre.

**Mme BENÂTRE, Adjointe** – Madame le Maire, chers collègues, permettez-moi de profiter de l'occasion donnée par cette délibération pour dire tout notre attachement à la solidarité internationale. Nos politiques publiques, très concrètes en la matière, sont autant de moyens de lutte contre les inégalités entre les peuples, contre les injustices dans le monde. Ces échanges permettent une véritable coopération et coconstruction partenariale utile à tous.

Je pense par exemple à la coopération avec le CHU de Nantes et l'hôpital Saint-Antoine-de-Jérémie en Haïti. Plusieurs équipes du CHU et de Gynécologie sans frontières, l'association, se sont déjà déplacées en mission pour la remise en état des blocs, les procédures d'hygiène, mais aussi la formation des sages-femmes et le recrutement d'un agent de maintenance. Toutes ces actions ont déjà permis de réelles avancées pour la santé des Haïtiennes.

Mais ces coopérations sont aussi utiles ici. En effet, le travail collaboratif avec Gynécologie sans frontières et le CHU ont renforcé la nécessité d'inscrire la santé des femmes dans nos quartiers sur le mode de santé communautaire, et ainsi augmenter le pouvoir d'agir des femmes et de les rendre actrices de leur santé et de la santé de leur entourage.

Je voudrais profiter de cette délibération, puisque nous parlons de solidarité, pour faire écho à la sollicitation de l'association France Palestine solidarité qui s'est rapprochée de la Ville de Nantes en vue d'organiser une coopération pérenne avec une Ville palestinienne. Le contexte politique particulièrement difficile de la période impose des initiatives multiples pour que cesse l'occupation, cesse la colonisation illégale du territoire palestinien, cesse la construction des murs de plus de 500 kilomètres de long qui séparent des familles, des villages, des cultures, qui interdisent la libre circulation avec des conséquences dramatiques pour l'économie palestinienne, que cesse la négation des droits de l'homme, les emprisonnements arbitraires, l'humiliation permanente.

**III – 82**

Comme l'a rappelé le ministre des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, lors de la Conférence de Paris du 6 juin dernier, la solution à deux États est la seule voie pour arriver à une paix durable avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il rappelait également l'urgence à l'action avant qu'il ne soit trop tard. Tout doit en effet être mis en œuvre pour contribuer à relancer le processus de paix, parce que nous savons que le règlement de cette situation ne peut être que politique.

Nous savons également que tant que ce conflit territorial ne trouve pas d'issue, tant qu'il n'y a pas de paix durable dans cette région du monde, la paix dans le monde demeurera un vœu pieux. Dans ce contexte, chaque initiative de soutien au peuple palestinien vient comme une contribution à la paix, est porteuse d'espoir pour l'avenir des deux peuples et du monde.

À plusieurs reprises, Nantes a exprimé cette forte solidarité, jusqu'au soutien financier. Le moment est venu de marquer avec plus d'ambition, de détermination encore, notre volonté de participer à l'histoire. De multiples sollicitations viennent des Palestiniens eux-mêmes : coopérations entre collectivités sur la santé, l'éducation, la culture, l'eau, ou encore l'agriculture. Sachons avec eux prendre l'initiative la plus appropriée pour répondre à leurs attentes, pour répondre au défi de la paix. Merci de votre attention.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non-participation au vote de Mme Cissé pour la Maison des Citoyens du Monde.*

---

**Mme BASSAL, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

*Échanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Bourses CLAP – Projets collectifs de jeunes – Volet Europe/International – Approbation*

**Mme BASSAL, Adjointe** – Merci, Madame le Maire. Cette délibération concerne le soutien aux échanges internationaux, et les bourses CLAP dans le cadre du volet Europe international.

D'une part, dans le cadre de sa politique publique action internationale et Europe, la Ville favorise l'ouverture européenne et internationale des Nantaises et des Nantais à travers des bourses de mobilité collective, ainsi que le soutien au développement scolaire dans des villes jumelées avec Nantes afin de développer la citoyenneté à l'échelle européenne ou mondiale, et de créer des espaces d'échanges entre les peuples.

Par ailleurs, l'espace Cosmopolis accompagne les associations dans la réalisation de projets à vocation européenne ou internationale. C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'accorder 3 600 euros à l'association Hetsika, en soutien à la quatrième édition du festival Couleur malgache.

Il est également proposé, au titre des échanges, d'accorder une subvention aux établissements scolaires et de soutenir les différentes associations européennes et internationales nantaises dans leurs programmes et projets internationaux, cela pour un montant total de 21 960 euros – vous avez le détail des actions et des montants dans l'annexe 1. D'autre part, la Ville soutient à travers les CLAP, les Comités Locaux d'Aide aux Projets de jeunes, les projets internationaux de jeunes. Il vous est donc proposé de soutenir cinq projets collectifs pour un montant total de 8 500 euros. Vous avez également dans l'annexe 2 le détail des projets et le détail des montants. Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

Nous allons passer à la délibération 24. J'en profite pour faire juste un petit point méthode et timing. Je vous fais observer, chers collègues, que nous sommes à la moitié des délibérations de l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Je vous invite donc à être synthétiques et dynamiques. David Martineau.

**M. MARTINEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

*Développement culturel – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Emploi aidé – Investissement – Approbation*

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Merci Madame le Maire. Je ne vois pas du tout pourquoi cela tombe sur moi.

*Rires dans la salle.*

Cela doit être un hasard. Je vais m'y atteler avec d'autant plus d'attention. Madame le Maire, chers collègues, après les sujets interdits proposés au festival de cinéma, voici maintenant que cette semaine nous invente dans le monde de la culture la clause de neutralité politique. La clause de neutralité politique, c'est la clause qu'a voulu faire signer dans un de ses contrats une Ville FN de l'Aisne à un groupe nantais, Gabriel Saglio et les Vieilles Pies, pour lui proposer une prestation lors de la fête de la musique.

Je voulais en votre nom, si vous me le permettez, soutenir Gabriel Saglio et les Vieilles Pies, d'avoir décidé de ne pas accepter cette clause bien évidemment inacceptable, et de s'être retiré de l'organisation de la fête de la musique en ayant perdu à cette occasion un cachet, en ayant perdu aussi un certain nombre de frais de déplacement et un certain nombre d'opportunités de membres du groupe. On sait dans quelle équation sont parfois un certain nombre d'artistes en termes économiques. Je voulais là saluer leur probité et vous annoncer une bonne nouvelle : il se trouve que Gabriel Saglio et les Vieilles Pies sont programmés l'année prochaine à Nantes lors des Scènes vagabondes, à l'événement les Polaires, à l'hippodrome. Je vous propose que nous adoptions une clause non pas de neutralité politique, mais de soutien politique et que nous nous retrouvions nombreux l'année prochaine à écouter Gabriel Saglio et les Vieilles Pies lors de cet événement des Scènes vagabondes.

J'en profite d'ailleurs pour dire que vous êtes invités à la dernière étape des Scènes vagabondes non pas ce week-end, mais le week-end prochain.

J'en viens à la délibération. Je vous propose d'être extrêmement synthétique. Pour cette troisième répartition des subventions, premièrement dans le cadre des soutiens aux lieux culturels, on a deux avenants : l'un avec Songo sur une partie technique de frais de sécurité des nefs, avec la SPL Voyage à Nantes, et le versement du solde de la subvention annuelle de Songo.

Un autre avenant pour le collectif Culture Bar-Bars pour permettre le versement de la fin du financement de 50 000 euros pour l'année à ce collectif. Je ne reviens pas sur toute l'importance de ce collectif.

Le versement d'une participation au GIP Cafés-cultures, qui est en train de s'installer et qui fait appel à nous et à d'autres collectivités pour lui permettre de s'installer, de financer son réseau informatique. On propose donc une subvention de 5 000 euros pour l'acquisition d'un progiciel de gestion pour le GIP Cafés-cultures.

Dans le cadre du soutien aux événements et festivals, un soutien complémentaire de 20 000 euros à l'association Nantes Summer Camp pour l'organisation du festival So Film Summer Camp, ce qui portera à 45 000 euros la subvention annuelle de So Film Summer Camp qui s'ouvrira dans les jours qui viennent, fin juin à Nantes.

Une subvention complémentaire de 19 000 euros à Nemo qui est l'association qui organise le carnaval suite à l'annulation du défilé du samedi soir et son report qui a généré des frais supplémentaires à hauteur de 19 000 euros.

Une subvention, j'y viens, au Centre lesbien, gay, bi et transidentitaire de Nantes pour soutenir la Pride qui vient de se dérouler autour de l'anniversaire des 20 ans de la Pride à Nantes.

L'association Cité monde, une subvention complémentaire de 10 000 euros pour réaliser une expérimentation mondiale en termes de spatialisation du son, une recherche menée avec l'IRCAM dans le

**III – 84**

cadre d'Urban Voices. Ce sera cette année le dernier opus sur trois années. Je vous propose de rejoindre Urban Voices et ses 800 chanteurs amateurs tout au long du parcours de répétition, tout au long ensuite du parcours qui se positionnera dans les parcs nantais et le week-end du 10 juillet, pour un final à la Cité des congrès le samedi et le dimanche soir. Parce qu'il n'y a pas que l'Euro en ville : il y a aussi Urban Voices. Même le 10 juillet, on pourra trouver, pour ceux qui ne sont pas fans de foot, de quoi se mettre sous la dent dans la Ville.

Dans le cadre de la politique du soutien à la diffusion, le versement de la suite de la subvention de la quinzaine photographique.

Et enfin, pour le soutien de la médiation, il est proposé une subvention complémentaire à Maquiz'Art, qui porte la subvention globale de l'année à 20 000 euros, Maquiz'Art qui est une association qui fait un travail formidable d'éducation à l'image en direction des publics empêchés, particulièrement.

Enfin, dans le cadre du financement d'un emploi aidé, 1 419 euros pour [H] ikari, qui est une structure de développeurs d'artistes, qui fait partie de ce soutien aux développeurs d'artistes qu'amène aujourd'hui la Ville de Nantes.

Il est proposé ensuite, en dispositions diverses, de réduire de moitié la subvention apportée à la Compagnie de Wajdi Mouawad. Vous le savez peut-être : Wajdi Mouawad est cet artiste qui était associé au Grand T et dont on a eu l'honneur d'apprendre qu'il était aujourd'hui nommé Directeur du théâtre national de la Colline. Wajdi menait un travail sur l'année sur Nantes. Il ne pourra pas aller au bout étant donné ses nouvelles responsabilités. Il y avait une subvention de 50 000 euros prévue pour ses travaux à l'année. Il est donc proposé de n'accorder que 25 000 euros, les travaux menés par Wajdi se déroulant jusqu'à l'été.

Enfin, dans le cadre des répartitions, vous trouverez, comme c'est indiqué en annexe, 19 (et non pas 20) associations, puisqu'il y a une petite erreur, en tout cas sur ma délibération. L'aide à l'association la Caravelle, de 2 000 euros, est retirée de cette délibération puisque l'action se déroulera l'année prochaine et qu'elle sera soutenue l'année prochaine. Ce sont bien 19 et non pas 20 associations, pour un montant de 92 000 et non pas 94 000 euros, dont il est question.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Rozenn Hamel.

**Mme HAMEL, Conseillère municipale** – Merci Madame le Maire. Chers collègues, cette délibération souligne que (je cite) « Nantes se distingue par une atmosphère créative assez unique en France, portée par un tissu institutionnel aux projets souvent d'une grande originalité et par une myriade de compagnies, collectifs, associatifs, associations. »

Nous ne pouvons que nous en réjouir. Malheureusement, la myriade de compagnies qui bénéficient des subventions de notre collectivité s'appelle encore et toujours la SPL Voyage à Nantes. En effet, pourriez-vous nous éclairer sur les deux points suivants s'il vous plaît, Madame le Maire ?

Alors que la SPL Voyage à Nantes a déjà bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 1 379 723 euros en début d'année, il est aujourd'hui proposé de lui attribuer un complément de 358 250 euros après analyse du compte de résultat 2015 de l'association. Est-ce à dire que la santé financière du Voyage à Nantes doit nous inquiéter ?

Dans un deuxième temps, avec une enveloppe à sept chiffres pour son fonctionnement, n'étions-nous pas en droit d'attendre de la part du Voyage à Nantes qu'il puisse financer lui-même la sécurité de l'activité organisée par l'association Songo ? D'ailleurs, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ladite activité qui nécessite d'être sécurisée à hauteur de 20 000 euros ? Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. David Martineau.

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Désolé, la délibération doit être mal écrite parce que la subvention ne concerne pas le Voyage à Nantes. Elle concerne l'association Songo, et les 20 000 euros et la suite de la subvention,

**III – 85**

c'est aujourd'hui l'association Songo qui – C'est une délibération technique pour la première partie, pour les 20 000 euros – dans le cadre de sa sécurité était avant portée par le Voyage à Nantes et se retrouve en charge de la sécurité des nefs. C'est bien une convention entre le Voyage à Nantes et l'association Songo dont il est question, mais pour l'association Songo. Et pour le reste, les sommes concernent bien l'association Songo.

L'association Songo faisait cette année l'objet d'une subvention versée en deux temps : 75 % versés, ce sont les 1 300 000 et quelques de la subvention, et le solde de 25 % aujourd'hui versé pour amener la subvention totale à 1 800 000 euros environ, je vous passe les détails. J'ai peut-être été trop rapide (on m'avait demandé d'être synthétique) et peut-être pas suffisamment précis sur cette situation, mais voilà : il ne faut pas voir le Voyage à Nantes partout. Ce sera un plaisir pour nous de fêter la nuit du VAN et l'ensemble de sa programmation cette année, mais laissons-le tranquille : aujourd'hui il n'est pas concerné et on l'attend avec impatience pour le vendredi 1<sup>er</sup> juillet.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

---

**M. SALAÜN, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

*Structures culturelles conventionnées – Répartition de subventions – Avenants – Convention d'investissement – Approbation*

**M. SALAÜN, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, cette délibération est relative aux structures culturelles conventionnées. Tout d'abord, dans le cadre de la politique de soutien aux lieux culturels, il est proposé un avenant avec l'association de gestion de la salle de spectacle de l'Université de Nantes, le Théâtre universitaire de Nantes. Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 10 000 euros en soutien à la programmation et à la médiation de spectacles jeune public.

Ensuite, dans le cadre de la politique de soutien à la diffusion, il est proposé un avenant avec l'association culturelle de l'été afin d'attribuer à cette association une subvention complémentaire au fonctionnement d'un montant de 14 000 euros dû à de nouvelles charges induites par les normes de l'événementiel les Rendez vous de l'Erdre sur l'espace public, ainsi qu'une subvention de 5 000 euros en soutien au projet photographique.

Enfin, une subvention d'investissement à l'association Trempolino, d'un montant de 58 635 euros destinés à financer le renouvellement de matériel.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

*Non-participation au vote de M. Martineau pour la salle du spectacle du Théâtre universitaire, l'association Culturelle de l'Été et Trempolino.*

*Non-participation au vote de M. Mauduit pour l'association Culturelle de l'Été et Trempolino.*

*Non-participation au vote de M. Junique et Mme Rodriguez pour l'association Culturelle de l'Été.*

---

**M. SALAÜN, Conseiller municipal**, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

*Politique de la lecture publique et du livre – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation*

**M. SALAÜN, Conseiller municipal** – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, cette délibération est relative à la politique sur la lecture publique et le livre. Tout d'abord, il est proposé l'adhésion à Mobilis, le

**III – 86**

pôle régional de coordination des acteurs du livre et de la lecture, pour un montant de 300 euros ; ensuite le soutien aux associations œuvrant dans le domaine du livre et de la lecture, en particulier Fondu au noir, aide au projet poésie et polar à Nantes, pour un montant de 1 000 euros ; le Thermogène, aide au projet transversal lecture, écriture, musique, social pour un montant de 600 euros ; l'Amicale laïque du Port Boyer, une aide au projet de ludibibliothèque pour un montant de 400 euros.

Ensuite, l'approbation d'un avenant avec l'association le Dernier Spectateur qui propose un nouveau projet de résidence et de travail avec des artistes français et étrangers sur la base d'une agora contributive via les réseaux sociaux. Il est proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 euros.

Ensuite, l'approbation de la convention d'acquisition de droits de diffusion et de partenariat auprès de l'association Diagonale Groenland autour du film *Le Pays des fourrures* qui avait été inspiré par le roman de Jules Verne, le tout pour un montant de 5 000 euros.

Ensuite, l'approbation d'une convention avec la SPL Le Voyage à Nantes pour l'exposition « Cendres de nos rêves » qui se déroulera au château du 11 février au 28 mai 2017. La présentation portera essentiellement sur les collections conservées par la bibliothèque, relatives au groupe de Nantes, principalement des collections relatives à Jacques Vaché en les replaçant dans le contexte de la Première Guerre Mondiale et de l'origine du surréalisme. C'est pourquoi la Ville de Nantes a souhaité être associée, en coproduction, à l'exposition pour un montant de 30 000 euros.

Enfin, dernier point : les ajustements tarifaires de la bibliothèque municipale. La bibliothèque municipale organise depuis 2014 une braderie annuelle au cours de laquelle elle met en vente les ouvrages déclassés de ses collections. Il est proposé d'uniformiser les tarifs et de pratiquer un tarif unique de 1 euro.

Par ailleurs, la bibliothèque municipale disposait de sacs plastiques à usage unique qu'elle donnait ponctuellement pour protéger ponctuellement les ouvrages empruntés. Mais la législation n'autorisera bientôt que la distribution de sacs réutilisables. Aussi, la bibliothèque propose de faire fabriquer et de mettre à la vente des sacs réutilisables au tarif de 1,50 euro.

Enfin, la bibliothèque municipale dispose actuellement d'un stock de cartes postales éditées par la Ville et compte tenu de l'ancienneté de ces articles, il est proposé de constituer des lots de 10 cartes qui seraient mis en vente au prix d'1 euro. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Oui ?

**M. ROUSSELY, Conseiller municipal** – Madame le Maire, chers collègues, Nantes innove une nouvelle fois dans le domaine de la culture et de la lecture publique. Au moment où les manifestations génèrent une grande inquiétude chez les Nantais, et alors que ces mêmes manifestations sont une grave préoccupation pour les commerçants du centre-ville de Nantes, une affiche apposée dans les emplacements publicitaires à l'intérieur des bus a présenté le Premier Ministre, qui appartient à un parti que vous connaissez bien, avec deux revolvers de gros calibre sur lesquels était inscrit : « 49-3 », accompagné d'un sous-titre : « Vallsman », et d'une accroche peu rassurante : « la démocratie en état d'urgence ».

Cette affiche rappelait d'ailleurs un film bien connu. La presse s'est fait écho que cette affiche aurait été apposée dans les bus en contrepartie d'un non-blocage de dépôt de la TAN. S'il y a donc eu une négociation de ce type, avec qui et pourquoi ? Au-delà de l'inquiétude que cette affiche a accentuée chez les Nantais, cette action porte atteinte à l'image et à la fonction du Premier Ministre et à ce titre, pourrait avoir surpris au-delà des Nantais jusqu'à Matignon.

Nous souhaiterions donc savoir si cela s'est effectivement déroulé de cette manière, qui a donné l'autorisation d'affichage dans les bus et pourquoi, et si la Mairie de Nantes cautionne ces pratiques. Merci.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Pascal Bolo, Président de la SEMITAN.

**III – 87**

**M. BOLO, Adjoint** – Merci Madame le Maire. Chers collègues, il y a effectivement dans cette période de tensions sociales un certain nombre de salariés syndiqués de la SEMITAN, et des salariés syndiqués n'appartenant pas à la SEMITAN, qui ont à quelques reprises bloqué les dépôts de bus et/ou de tramway, créant ainsi – c'était leur objectif – un maximum de perturbations sur notre réseau, et qui ont accepté de débloquer, rame par rame et véhicule par véhicule, une fois qu'ils avaient apposé eux-mêmes les affiches considérées, à l'intérieur des bus ou des trams. Il n'y a pas eu de négociation. Il n'y a pas eu accord pour mettre les affiches en échange du fait que cela circule. Ils ont fait à la fois la condition... Je ne sais pas quel est le terme que l'on peut employer, mais en tout cas c'est ainsi que cela s'est passé.

Croyez bien que je le regrette. Simplement, dans la période de tension où nous sommes, j'avais le choix entre le regretter et le faire savoir dans l'entreprise – d'ailleurs je n'ai pas eu beaucoup besoin de le faire savoir parce que je peux vous assurer que l'immense majorité des salariés de la SEMITAN n'approuvent ni la méthode ni ceux qui l'ont utilisée, et pensent que cela n'a qu'un lointain rapport avec ce que peut être le mouvement social et la revendication syndicale. Mais je laisse la responsabilité à ceux qui ont de telles pratiques, de leurs pratiques justement. Je n'ai pas jugé utile d'en rajouter dans la tension qui était ainsi créée en dénonçant publiquement ces pratiques. Je crois que cela circule tout à fait bien à l'intérieur de l'entreprise et que les organisations qui laissent leurs militants s'abandonner à ce genre de pratiques n'en tireront pas beaucoup de bénéfice, en tout cas il apparaît peu évident.

On essaye de calmer le jeu et de faire en sorte qu'au maximum, les bus et les trams puissent circuler à Nantes sans difficulté. Cela reste le principal. Il n'empêche que sur le principe, je ne peux pas totalement vous donner tort. Des usagers m'ont envoyé régulièrement les photos qu'ils trouvaient dans les bus, et qu'effectivement ils trouvaient assez peu correctes dans un usage de transports en commun.

Il n'y avait pas que des affiches sur la loi travail, d'ailleurs. Il y a un autre sujet où les supports de communication interne de la SEMITAN ont été détournés. Mais là aussi, je n'ai pas jugé utile de rajouter à la tension.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci Madame le Maire. Comme le sujet de la SEMITAN vient en débat et que le Président est parmi nous, nous avons été comme vous interpellés par des syndicats sur les conditions de recrutement d'une élue de la Ville par la SEMITAN.

En début de mandat, nous avons tous signé une charte de déontologie qui met en avant un certain nombre de valeurs, notamment de transparence et de lutte contre les conflits d'intérêts. Nous sommes évidemment attachés à cette charte que nous avons contribué à enrichir et nous ne voudrions pas qu'un an à peine après sa validation, elle soit caduque. Nous vous demandons donc de bien vouloir nous en dire plus et de nous éclairer sur cette affaire. Il nous semblerait également utile qu'un bilan de cette charte soit communiqué au Conseil et que nous puissions la réviser pour la renforcer et éviter à l'avenir tout doute sur son respect. Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Pascal Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Trois choses, rapidement. D'abord, la charte éthique n'est pas en cause et je ne pense pas qu'un seul de ses paragraphes soit concerné par le déroulement de la vie professionnelle de chacun d'entre nous. Premier élément.

Deuxième élément : il n'y a pas d'emploi de complaisance à la SEMITAN et si le Directeur général de la SEMITAN a jugé utile à l'entreprise de recruter une personne qui avait des compétences dont il pensait qu'elles pouvaient être utiles à l'entreprise, que cette personne soit ou non assise autour des tables de ce Conseil municipal n'a pas d'importance et est d'une totale neutralité.

Enfin, j'ajouterai que le fait d'avoir été pendant plusieurs années membre d'une autre assemblée locale que celle-ci n'est pas un crime tel qu'il doive être sanctionné forcément d'un passage par la précarité et le

**III – 88**

chômage non indemnisé. Très franchement, je trouve que même dans l'air du temps, ces commentaires sont parfaitement superflus et ne sont pas tout à fait dignes de notre débat démocratique.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je vous propose, chers collègues, que nous retournions à notre délibération puisque je rappelle que nous étions sur la délibération présentée par Gildas Salaün sur les questions culturelles. On vote parce que je ne crois pas que votre intervention concerne la délibération, Monsieur Bainvel, et si vous le souhaitez je vous redonne la parole après le vote. Je soumetts donc la délibération aux voix. Cette délibération est adoptée. Monsieur Bainvel.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non-participation au vote de MM. Junique, Martineau, Marais, Mauduit, Le Brun, Mmes Bocher et Guerra pour le Voyage à Nantes.*

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Je vous remercie. Je ne voudrais pas être accusé d'agiter telle ou telle polémique, et encore moins de considérer que les élus quels qu'ils soient, quel que soit leur niveau, sont totalement interdits d'exercer une activité professionnelle. Au contraire, je considère que cela permet d'enrichir la vision des uns et des autres et que c'est plutôt une bonne chose. Vous connaissez ma position personnelle sur la question du cumul des mandats.

Néanmoins, je constate, et cela a été relevé par les syndicats de cette Société d'Économie Mixte, qu'un certain nombre de zones de flou subsistent sur ce recrutement qui s'est fait visiblement sans appel à candidature, sans publication d'annonce, etc. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons nous assurer que tout avait été fait dans les règles et qu'il ne puisse subsister aucune zone d'ombre et aucun doute dans cette histoire.

**Mme LE MAIRE** – Pascal Bolo.

**M. BOLO, Adjoint** – Pour en finir, cela a été relevé par un syndicat dont je ne savais pas que vous aviez avec lui une telle proximité. Par ailleurs, je ne me souviens pas avoir entendu beaucoup de commentaires, et c'était tout à fait normal, lorsque dans d'autres circonstances et à d'autres époques, soit des collaborateurs très proches d'un ancien Président de Région, soit des anciens Députés ou anciens Conseillers généraux avaient trouvé rapidement de l'emploi dans le secteur privé – où c'est plus facile quand on a été à droite –, ou dans le secteur public d'ailleurs en l'occurrence, s'agissant du deuxième exemple auquel je pense. Je trouve cela parfaitement logique et parfaitement normal. Il n'y a aucune espèce de polémique à en tirer.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je voudrais juste ajouter un point là-dessus. Je regrette une chose sur cette question : c'est que l'interpellation que vous avez faite aujourd'hui – et c'est votre droit, les réponses ont été apportées de manière claire par le Président de la SEMITAN – n'ait pas eu lieu avant un certain nombre de commentaires sur les réseaux sociaux. Parce que je crois que tous ici, nous ne devons jamais oublier que derrière les responsables politiques il y a aussi un homme, une femme, des conjoints, des enfants. Et quand un homme, une femme, des conjoints, des enfants, qui eux n'ont pas fait le choix de l'engagement public, qui eux ne sont pas susceptibles de se retrouver ainsi pointés du doigt, je crois que c'est quelque chose que l'on doit tous avoir en tête.

Que cette question soit posée, cela me paraît tout à fait légitime. Que la réponse soit apportée dans l'enceinte de cette assemblée, cela me paraît la moindre des choses. Que des commentaires divers et variés soient relayés par les uns et par les autres sur les réseaux sociaux, je trouve quand même que c'est quelque chose qui, au-delà de nos sensibilités politiques, doit nous interroger.

Je propose, chers collègues, que l'on en retourne à l'ordre du jour de notre délibération, et de regarder la délibération 27 avec Olivier Chateau.

**M. CHATEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

*Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Dispositions diverses – Approbation*

**M. CHATEAU, Adjoint** – Merci Madame le Maire. Il vous est donc proposé d'approuver des subventions pour le programme de restauration tout d'abord du Belem, sur une opération qui concerne le mobilier du salon du commandant pour un montant de 1 448 euros, et de soutenir une restauration également concernant une péniche de l'association de Vrouwe Cornelia, pour un montant de 1 500 euros. Cela concerne la réparation du moteur.

Je profite de cette délibération pour souligner la participation évidemment du Belem, mais également de l'association de Vrouwe Cornelia à la manifestation Débord de Loire, et souligner la réussite de cette semaine, de ce bel événement qui a été organisé pendant toute une semaine, avec l'arrivée sur la Loire, autour du Belem, de toute une armada de bateaux accueillis par les Nantais sur les quais samedi il y a une semaine, et toute une semaine d'événements autour de la Loire, autour des 120 ans du Belem, autour de l'histoire du port de Nantes, de l'histoire industrielle maritime et fluviale de Nantes, de notre patrimoine. Une semaine à laquelle les Nantais ont répondu présents, avec en point d'orgue les deux spectacles vendredi et samedi soir, avec la mise en lumière à la fois du Belem et des façades du quai de la Fosse : un bel événement qui a réuni plus de 60 000 personnes.

Je tenais à souligner la réussite de cet événement, le savoir-faire de l'Association culturelle de l'été qui organisait l'événement, et féliciter et remercier l'ensemble des acteurs, notamment associatifs, et des professionnels qui ont participé à la réussite de Débord de Loire, de cette première édition, de cette fête triennale autour de la Loire. C'est la concrétisation d'un des engagements du grand débat « Nantes, la Loire et nous », concrétisé très rapidement.

Je poursuis donc sur cette délibération patrimoniale avec un soutien à un autre événement qui aura lieu en décembre prochain, du 25 au 30 décembre prochain : le spectacle organisé par l'association Lumi'Nantes, qui consiste en un spectacle autour de l'œuvre d'Alain Thomas sur le thème de l'Arche de Noé. Dans la suite de ce qui s'est fait il y a un an et demi avec l'illumination de la cathédrale, une nouvelle programmation vous sera proposée en décembre prochain, et il est proposé de soutenir à hauteur de 30 000 euros de subventionnements l'association Lumi'Nantes pour la réalisation de ce spectacle qui sera proposé sur six jours, un peu plus que la dernière fois, avec un spectacle renouvelé.

Il vous est proposé également une aide à deux associations qui ont participé aux journées de commémoration du 10 mai 2016, Journée nationale des mémoires de la traite de l'esclavage et de leur abolition. On en avait parlé lors du précédent Conseil, mais sur ces deux associations, il nous manquait encore quelques éléments pour constituer les dossiers. Il s'agit de deux subventions, une de 1 500 euros à l'association Mémoire d'outre-mer pour l'organisation d'une exposition « Je ne suis pas raciste, mais... », qui s'est déroulée jusqu'au 29 mai dernier, et puis une aide de 1 500 euros à l'association sportive et culturelle Bonne Garde pour la soirée organisée et les débats organisés autour de films concernant justement cette semaine du 10 mai.

Il vous est proposé également de soutenir le complément de financement pour deux associations sur des emplois tremplin. Cela concerne Métisse à Nantes et Mémoire et débats, pour un montant de 4 996,80 euros pour Mémoire et débats, et 2 499 euros pour Métisse à Nantes, et enfin l'aide à la restauration du patrimoine pour un montant global de 80 003,33 euros. Il s'agit d'aide à la personne, d'aide à la pierre et d'aide au diagnostic dans notre campagne de soutien au ravalement des façades et restauration d'immeubles. Voilà, Madame le Maire.

**III – 90**

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Pardon, Madame Krysmann.

**Mme KRYSMANN, Conseillère municipale** – Madame le Maire, mes chers collègues, les cryptes de la cathédrale sont fermées. Fin 2015, sans préavis, sans information, sans concertation, les cryptes de la cathédrale ont été fermées à la visite par la Ville de Nantes. Pour mémoire, l'État, propriétaire de la cathédrale, l'Église affectataire, et la Ville, ont signé une convention concernant les visites de la crypte, convention approuvée au Conseil municipal du 2 février 2007 dont voici un extrait de l'exposé.

« La cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul possède deux cryptes : la crypte romane du XI<sup>e</sup> siècle et la crypte du XIX<sup>e</sup> siècle qui étaient fermées au public depuis de longues années. Un important programme de travaux engagés par l'État pour en permettre la réouverture vient de s'y achever. Consciente de l'intérêt que peut offrir cette perspective, la Ville de Nantes a donc souhaité s'impliquer dans ce projet. Celui-ci constitue en effet, avec la réouverture du château, un élément s'ajoutant de manière particulièrement opportune à l'offre touristique du centre-ville et susceptible d'en renforcer l'attractivité. » Fin de citation.

La convention stipule que la Ville assurait les visites des cryptes, qui abritent aussi le trésor de la cathédrale, le samedi, le dimanche après-midi et l'été. Aujourd'hui, ce sont 1 300 000 visiteurs qui passent dans la cour du château et donc sûrement quelques centaines de milliers qui visitent la cathédrale. Même avec 10 ans de plus, la cathédrale et ses cryptes restent donc un patrimoine culturel majeur de Nantes.

Or, fin 2015, sans préavis ni information de l'affectataire et de la DRAC, la Ville de Nantes a fermé les cryptes à la visite. En février, lors d'une réunion avec les partenaires, le motif annoncé a été la restriction du budget. Elles ne seront plus accessibles que l'été, dans le cadre du Voyage à Nantes.

Sur la méthode : la concertation, le dialogue, la coconstruction que vous revendiquez n'ont pas eu lieu. La convention, certes, prévoit qu'elles puissent ne pas être reconduites, à condition de l'exprimer par écrit au moins un mois à l'avance. Vous laissez par ailleurs l'affectataire gérer les conséquences de cette décision : mécontentement des visiteurs venus dans ce but, lumière, chaufferie du trésor restées en fonctionnement. Sur le fond, vous privez les Nantais de l'accès à leur patrimoine et les touristes de la découverte d'une richesse historique de notre Ville.

Comment interpréter cette décision ? Faites-vous des économies sur la culture ? Est-ce la dimension religieuse du bâtiment et du trésor qui pose problème ? Est-ce judicieux de faire des économies sur l'art millénaire au profit de l'art éphémère ? Je vous remercie.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Olivier Chateau.

**M. CHATEAU, Adjoint** – C'est vrai que juste après que je vienne de vous proposer une subvention de 30 000 euros pour illuminer la cathédrale, je pense que l'argument de dire que c'est contre la cathédrale que cette décision a été prise ne tient pas beaucoup la route. Mais juste quelques éléments.

Je n'ai pas de détails sur la question précise que vous posez, au-delà du fait que je suis d'accord avec vous : c'est un élément fort de notre patrimoine, et on souhaite qu'elle soit valorisée et que l'accès à la cathédrale puisse évidemment se réaliser dans de bonnes conditions, pas seulement l'été. Il faut regarder cela d'un peu plus près pour que l'on puisse le faire dans de bonnes conditions et que l'accès à la crypte puisse l'être également.

On vous donnera les éléments, je ne les ai pas là spontanément, je n'avais pas les éléments de question de votre part là-dessus ni en commission culture dernièrement, donc on va regarder pour vous transmettre les éléments. Je me renseigne là-dessus pour pouvoir vous répondre plus précisément et regarder quelles sont aujourd'hui les périodes d'ouverture possibles de visite de la crypte, en sachant qu'elles ne sont pas inaccessibles à l'année, vous l'avez d'ailleurs vous-même précisé.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Madame Krysmann.

**III – 91**

**Mme KRYSMANN, Conseillère municipale** – Je serais très heureuse d’avoir des réponses, mais je pense qu’en priorité ce serait bien aussi de se retourner vers l’affectataire.

**Mme LE MAIRE** – Olivier Chateau.

**M. CHATEAU, Adjoint** – Évidemment on dialoguera avec eux comme on le fait évidemment au quotidien, mais voilà, c’est un échange que l’on aura aussi avec l’affectataire, comme vous le dites.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l’unanimité.*

---

**M. MARTINEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

*Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Convention et tarifs – Approbation*

**M. MARTINEAU, Adjoint** – Merci Madame le Maire. Chers collègues, cette délibération concerne les deux grilles de tarification concernant le conservatoire : pour une part la tarification des salles et pour l’autre part la tarification de l’Heure musicale du jeudi, cette manifestation nantaise qui se mêle au conservatoire depuis 1989 en collaboration entre le conservatoire et l’université permanente. Cette Heure musicale du jeudi, ce sont aujourd’hui près de 5 000 spectateurs chaque année qui viennent rejoindre les 14 concerts proposés. Donc une tarification avec la création d’un tarif saison qui permettra d’accéder au concert à un prix un petit peu inférieur au prix à l’unité que l’on trouvait l’année dernière puisque ce sont 5,72 euros pour le concert alors que l’année dernière, sur les différents pass disponibles, on était à 5,80 euros.

Pas d’augmentation du prix sur le tarif saison, même s’il peut apparaître faiblement à un prix important – mais c’est parce qu’il concerne plus de concerts. Un maintien évidemment des tarifications réduites, un élargissement des conditions d’accès aux différents modes de tarif réduit, particulièrement vers ceux qui sont titulaires de la carte blanche, ceux qui sont par exemple au RSA, etc. Vous avez tous les détails dans l’annexe de la délibération.

On propose aussi un élargissement de ceux qui pourront bénéficier du tarif élève du conservatoire, entre autres aux élèves résidents du lycée voisin, et la création d’un tarif saison pour les élèves qui sont nombreux présents à cette Heure musicale du jeudi, à hauteur de 10 euros pour quatre concerts. Un aménagement tarifaire qui devrait avoir peu d’impact sur le volume ou quasiment pas d’impact sur le volume puisqu’il garantit très largement l’accès à très bon coût de ceux qui ont besoin de tarification adaptée pour pouvoir assister à ces événements du jeudi dans le conservatoire de Nantes. Merci.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Madame Garnier.

**Mme GARNIER, Conseillère municipale** – Merci. Juste pour vous dire que nous nous abstenons sur cette délibération qui comporte un certain nombre de hausses de tarifs concernant les locations de salles de spectacle du conservatoire, a fortiori parce que nous ne cautionnons pas le fait qu’il y ait un tarif spécifique pour les associations nantaises non subventionnées par la Ville, pour qui c’est la double peine puisque non seulement elles ne sont pas subventionnées par la Ville, mais en plus elles payent plus cher la location des salles de spectacle.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d’union de la droite et du centre »).*

---

III – 92

**Mme LEFRANC, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

*Transactions immobilières diverses – Approbation*

**Mme LEFRANC, Adjointe** – Elle concerne les transactions immobilières. La première est dans le cadre du grand projet de Bellevue. On vous propose plusieurs choses. Tout d'abord un protocole foncier tripartite entre la Ville de Nantes, Nantes Métropole et Nantes Métropole habitat. Compte tenu que la programmation d'évolution du quartier va jusqu'en 2020, on vous propose de signer ce protocole qui permet de fixer le parcellaire, de prévoir un calendrier et les modalités de cession des différentes parcelles concernées par le grand projet de Bellevue.

Suite à cela, il y a tout de suite une cession à titre gratuit d'une parcelle de 42 mètres carrés, qui concerne le boulevard Jean-Moulin sur lequel la construction d'un immeuble a empiété sur une petite parcelle qui est propriété de la Ville et qui est sur la cité communale Abbé-Pierre. On vous propose de régulariser en faisant une cession à titre gratuit de cette parcelle.

Ensuite, toujours au même endroit d'ailleurs, on vous propose de renouveler le bail emphytéotique de la cité Abbé-Pierre puisqu'elle envisage de faire de gros travaux de rénovation portés par Nantes Métropole habitat. Pour ces gros travaux, ils doivent souscrire un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et la Caisse des Dépôts leur demande la mise en cohérence de la durée de leur bail sur la durée de l'emprunt. Comme le bail devait se terminer bientôt, on vous propose de le refaire et du coup de le mettre à jour pour qu'il se termine en 2050.

Ensuite, nous allons rues Pitre-Chevalier et Henri-Ollivier sur une autre cité communale qui est celle de Pitre-Chevalier. On l'a déjà vu au Conseil municipal donc on est à l'étape suivante, c'est-à-dire que l'on propose une convention avec la CIF coopérative pour la gestion provisoire sur une période de 24 mois de la vie quotidienne de la cité.

Ensuite, on a des constitutions de servitudes, c'est du basique, c'est du nettoyage urbain ou de l'évolution urbaine. On a des constitutions de servitudes au profit de Nantes Métropole sur diverses parcelles. Ensuite on a des constitutions de servitudes au profit d'ERDF pour passer une canalisation souterraine.

Ensuite on a quelque chose que l'on voit moins souvent : une constitution de servitudes de vue. Sur un programme immobilier sur la route de La Chapelle, on a demandé au promoteur de modifier l'implantation du bâtiment de façon à ce que ce soit plus harmonieux dans le paysage urbain. Cela l'oblige à ouvrir des fenêtres sur un jardin et donc à nous demander une servitude de vue que je vous propose de lui accorder.

Enfin, le dernier dossier concerne le boulevard Joliot-Curie où l'on vous propose de déclasser là aussi – on avance étape par étape – du domaine public la parcelle sur laquelle était l'ancienne mairie annexe de Nantes Sud, de vendre à Icade production au prix net vendeur de 1 860 000 euros cette parcelle. Voilà, Madame le Maire.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**Mme LEFRANC, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

*Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation*

**Mme LEFRANC, Adjointe** – C'est la délibération concernant le personnel municipal, avec tout d'abord l'évolution et l'adaptation du tableau des effectifs. Nous avons huit créations de postes dans le cadre de la mise en place du dispositif Rebondir à Nantes. J'explique très rapidement ces huit créations de postes : ce sont des agents qui intègrent le dispositif Rebondir qui est un dispositif d'accompagnement vers un

**III – 93**

changement de métier. On les rattache aux ressources humaines et cela permettra aux directions d'origine éventuellement de renouveler le recrutement sur leur poste.

On a également six suppressions de postes et 11 transferts vers Nantes Métropole, c'est dans le cadre des services communs.

Ensuite, on a traditionnellement des transformations, c'est-à-dire d'abord des suppressions (puisque les créations de postes ont été faites lors d'un précédent Conseil, c'est toujours dans le cadre de l'évolution des postes à la nature des besoins du service ou du grade des agents), et également on a des créations qui sont des transformations puisque l'on supprimera les postes lors d'un prochain Conseil.

On a, comme chaque année au mois de juin, le recrutement de personnels de renfort pour différentes choses tout au long de l'année : les besoins de la Toussaint 2016, la mise à jour de la liste électorale et la révision électorale pour 2016-2017, et le recensement de la population 2016-2017. Vous avez les précisions dans les tableaux.

On vous donne aussi quelques éléments précis sur l'organisation du recensement avec la période, avec le coût que cela représente pour la Ville, c'est-à-dire 291 000 euros, la dotation forfaitaire de l'État qui est de 65 000 euros, le nombre d'agents recenseurs que l'on va recruter et les indemnités qu'ils toucheront.

Ensuite, et là cela vaut le coup de s'arrêter deux minutes sur la proposition de convention de partenariat avec la Tourmaline. On travaille déjà très bien avec la Tourmaline, mais on souhaite formaliser ce partenariat de manière à renforcer la collaboration en matière d'accueil de stagiaires, d'insertion et d'accompagnement des agents qui sont en reclassement ou en repositionnement. On vous propose la signature de cette convention qui est jointe à la délibération.

On retrouve également l'actualisation de la mise à jour avec l'extension des services communs. Vous avez aussi les tableaux en annexe, comme chaque fois.

Ensuite, vous avez les différentes évolutions réglementaires relatives à certains cadres d'emplois. Tout d'abord, le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et des ingénieurs en chef, ce sont des évolutions statutaires que l'on intègre dans notre réglementation. On vous donne les tableaux pour adapter les évolutions qui ont été décidées au niveau national. Pareil pour les cadres territoriaux de santé paramédicaux. On est obligés de redéfinir des régimes indemnitaires parce qu'il y a des grades qui soit sont fusionnés, soit évoluent, soit sont créés, donc on traduit simplement cela dans nos règlements.

Les pages suivantes concernent ce que l'on retrouve chaque année à cette époque de l'année, c'est l'ajustement des ratios d'avancement de grade. Je vous rappelle que chaque année, notre assemblée détermine les ratios qui permettent l'avancement de grade des agents. Concernant les catégories A, c'est quasiment identique à l'année dernière. Concernant les catégories B et C, même si c'est traduit en ratios, parce qu'on est obligés de traduire en ratios, en pourcentages, il se trouve que cette année on a travaillé sur une approche complètement différente. On a travaillé à partir de chantiers prioritaires qui ont été identifiés par Madame le Maire et qui ont rejoint également les propositions des organisations syndicales. On a identifié des problématiques, notamment celle de prendre en compte l'ancienneté des agents, de prendre en compte l'égalité hommes-femmes, d'essayer de réduire les inégalités entre les filières.

Tout ce travail qui a été un vrai travail collaboratif, coconstructif avec les organisations syndicales, a permis également de débloquent ce qu'ils appelaient certains « bouchons d'évolution de grades » parce que l'on avait des promotions importantes dans certains métiers qui avaient tous été recrutés la même année. L'évolution de grade était un petit peu freinée.

Cela nous permet de répondre quand même positivement à un certain nombre de propositions portées par les organisations syndicales qui ont reconnu unanimement la méthode utilisée et qui en comité technique ont voté unanimement positivement – je le souligne parce que c'est assez rare – concernant la proposition

**III – 94**

d'évolution des catégories B. Sur les C, les votes se répartissent différemment, mais sur les B on a eu un vote unanime, pour celles et ceux qui s'en rappellent.

Enfin, on vous propose de renouveler la mise à disposition du personnel, c'est un mi-temps, sur une association lecture, information, rencontre, écriture.

Pardon, il y a un dernier point concernant la fermeture du conservatoire. C'est quelque chose qui a été décidé au comité technique de décembre 2015. On actait l'idée de fermer le conservatoire, notamment sur l'été, 15 jours, pour adapter son fonctionnement tout simplement au calendrier scolaire. Il vous est proposé de le fermer deux semaines cet été. Cela nous oblige à déterminer les congés des personnels sur cette même période. Voilà, Madame le Maire.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

---

**Mme LEFRANC, Adjointe**, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

*Délégation des attributions du Conseil municipal – Actualisation*

**Mme LEFRANC, Adjointe** – Là, je vais faire encore peut-être plus rapidement. C'est une délibération qui est tout à fait une régularisation, une actualisation liée à des évolutions réglementaires aussi. Une directive européenne de 2014 a été retranscrite dans notre droit français par une ordonnance de 2015 et une de mars 2016. Cela nous oblige, nous, à actualiser nos délégations de compétence. Cela nous oblige simplement à supprimer certains mots de vocabulaire dans le Code des marchés publics.

Cela concerne par exemple la suppression de bons de commande. En fait, très clairement, l'évolution ne se traduit par aucun changement sur le périmètre des délégations. C'est juste de la mise à jour par rapport aux textes nationaux. Il n'y a rien de changé par rapport à la situation antérieure. On vous propose juste de faire les corrections nécessaires pour que notre règlement soit en accord avec les textes nationaux.

**Mme LE MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de question, je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. CHATEAU, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

*Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Avenant – Approbation*

**M. CHATEAU, Adjoint** – Merci Madame le Maire. Il s'agit d'une délibération sur les marchés publics, avec tout d'abord une proposition concernant la construction d'un bâtiment type atelier de menuiserie dans l'enceinte du site du Grand Blottereau, en remplacement des précédents ateliers qui avaient brûlé lors d'un incendie en janvier 2014. C'est un projet d'un montant total de 500 000 euros TTC qui vous est proposé, avec 460 000 euros de travaux.

Il vous est proposé également d'approuver le lancement d'une procédure adaptée pour la location, la maintenance et l'exploitation sportive d'une patinoire temporaire de plein air, c'est dans le cadre de la manifestation Nant'Arctique pour sa 12<sup>e</sup> édition qui sera organisée en décembre prochain. Une manifestation publique familiale organisée au moment des vacances de Noël. C'est un marché pour un montant estimatif de 205 000 euros hors taxes.

Ensuite, deux délibérations concernant du matériel pour le groupement de commandes Ville de Nantes et Nantes Métropole. Cela concerne l'acquisition de tracteurs et d'équipements pour accotements de voiries et espaces verts, et de châssis d'un poids supérieur à 3,5 tonnes – ne me demandez pas trop de détails – pour le groupement de commandes Ville de Nantes et Nantes Métropole également.

**III – 95**

Le point suivant concerne le groupement de commandes Ville de Nantes, Nantes Métropole, CCAS et l'ESBANM, pour l'acquisition et la maintenance de copieurs bureautiques sur un parc important : 500 équipements concernés. Le marché actuel arrive à échéance. Il convient de le relancer. S'agissant de la Ville de Nantes, vous avez les détails, pas de montant minimum ni maximum sur le marché. Les montants s'apprécient sur la durée globale du marché. C'est estimé au total à 840 000 euros TTC.

Le point suivant concerne la fourniture et la gestion de titres restaurant. Il s'agit à nouveau de relancer le marché, le marché actuel arrivant à échéance en décembre prochain. Il vous est précisé que la part de la Ville est estimée à 4 330 000 euros TTC, ce qui correspond à la valeur faciale du titre, 8,90 euros, multipliée par le nombre de titres commandés. L'employeur, la Ville, prend en charge 60 % des titres, le reste étant à la charge des agents. C'est un groupement de commandes – vous avez le détail – Ville de Nantes, CCAS, Nantes Métropole, l'ESBANM, le SMANO, l'ONPL et la Ville de Sautron, le CCAS de la Ville de Sautron, la Ville de Saint-Herblain, Couëron, le CCAS de la Ville de Couëron.

Le point suivant concerne la collecte, l'entretien de premier niveau des horodateurs et des opérations de comptage et de roulotte des recettes de maintenance technique. Là aussi c'est un marché qui arrive à échéance, un marché en quasi-régie. Conformément aux nouvelles dispositions de juillet 2015, il a été lancé et cela a permis une négociation directe avec la société NGE sur ce marché qu'il vous est proposé d'approuver pour un montant arrêté à 1 029 641 euros TTC.

Enfin, les points suivants sur les groupements de commandes : élargissement du groupement de commandes notamment sur la question des titres restaurant avec la Ville de Sautron, le CCAS de la Ville de Sautron, la Ville de Saint-Herblain, la Ville de Couëron et le CCAS de la Ville de Couëron. Et puis l'extension des familles d'achat sur le dernier point, en élargissant les familles d'achat des groupements de commandes à l'impression et au façonnage du magazine municipal et du magazine métropolitain, au nettoyage du linge et des vêtements professionnels. Et, dernier point, au contrôle des buts et des mobiliers sportifs de la Ville de Nantes et des sites métropolitains. Voilà, Madame le Maire.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Julien Bainvel.

**M. BAINVEL, Conseiller municipal** – Merci Madame le Maire. Très rapidement, concernant le marché de location, de maintenance et d'exploitation de la patinoire pour la manifestation Nant'Arctique, vous connaissez notre attachement aux questions de protection de l'environnement. C'est vrai que dans beaucoup de villes de l'agglomération ou de France, on voit fleurir ici ou là des patinoires synthétiques qui ont beaucoup d'avantages en termes environnementaux, en termes de coût énergétique aussi, sans qu'il y ait de conséquences négatives pour ce qui concerne le plaisir de la glisse.

Autre avantage : avec une patinoire synthétique, on peut réutiliser éventuellement toute l'année ou lors d'événements temporaires, dans les quartiers nantais, ce type d'équipement. Il nous semblerait opportun, à défaut d'inclure cette clause totalement dans le marché, qu'une option puisse être intégrée afin que nous comparions les atouts de chaque formule et que vous décidiez en toute connaissance de cause.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Juste un mot sur la remarque de Julien Bainvel. Je propose que l'on passe au vote de la délibération, mais je suggère que Nicolas Martin, qui a en charge la question de la jeunesse et donc le suivi de l'événement Nant'Arctique fasse, en lien avec les services de la Ville, l'ensemble du benchmarking et des explorations nécessaires suite à la suggestion qui vient d'être formulée.

Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

*Non-participation au vote de MM. Bolo, Robert, Moreau, Mmes Choquet et Laernoës pour NGE.*

**III – 96**

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

*Chambre Régionale des Comptes – Contrôle de gestion de Nantes Métropole au titre des années 2008 et suivantes – Rapport d’observations définitives – Information*

**M. BOLO, Adjoint** – Merci Madame le Maire. La loi oblige désormais à transmettre les rapports d’observations définitives des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à chacune des communes membres, ce que nous faisons avec ce bon rapport qui a déjà été commenté et débattu abondamment au Conseil métropolitain.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Là, j’avoue que moi qui ai demandé l’esprit de synthèse, j’en ai été moi-même surprise. Nous prenons pour information. Merci.

Le Conseil prend acte.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

*SPL Le Voyage à Nantes – Évolution de l’actionnariat – Cession d’actions – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – En revanche, là il va falloir voter sur l’évolution de l’actionnariat du Voyage à Nantes. Naturellement, le vignoble est un attrait touristique incontestable de notre Métropole, quand bien même il s’étendrait au-delà de nos 24 communes. Il a donc paru tout à fait normal de permettre à la communauté de communes de la Vallée de Clisson et à la communauté de communes de Sèvre, Maine et Goulaine, d’acheter chacune 250 actions à 20 euros.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l’unanimité.*

---

**M. QUERO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

*Sociétés d’Économie Mixte Locales – Nantes Métropole Gestion Équipements – Dispositif de contrôle – Approbation*

**M. QUERO, Adjoint** – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération, sur la mise en place d’un dispositif de contrôle analogue chez NGE, est un peu en lien avec ce qu’a présenté il y a quelques minutes Olivier Chateau. En 2012, le Conseil municipal avait adopté un dispositif de contrôle sur les Sociétés Publiques Locales et les Sociétés Publiques Locales d’Aménagement – Nantes Métropole Aménagement, le Voyage à Nantes et la SAMOA. Ce dispositif permet de qualifier de *in house* (maison) ou de quasi-régie les relations entre la Ville de Nantes et ses entités, donc de confier soit la réalisation d’opérations, soit la gestion de services publics en attribuant directement des marchés publics, des Délégations de Service Public ou des concessions d’aménagement sans procédure de publicité ou de mise en concurrence.

Une ordonnance de juillet 2015 sur les marchés et de janvier 2016 sur les contrats de concession ont étendu les exclusions du champ d’application de ces ordonnances aux relations internes du secteur public, et donne une nouvelle définition de cette quasi-régie. Ce bénéfice peut maintenant toucher les sociétés publiques locales qui étaient réservées à un actionnariat strictement public. C’est désormais étendu aux sociétés qui ont des participations de capitaux privés, ce qui est le cas des Sociétés d’Économie Mixte. Ainsi, il y a des conditions :

III – 97

- premièrement que le pouvoir adjudicateur exerce un contrôle analogue,
- deuxièmement que le pourcentage d'activité réalisée pour le compte de la Ville de Nantes, en l'occurrence, soit de 80 %,
- troisièmement que la participation de capitaux privés ne donne pas à ses actionnaires privés une capacité de contrôle ou de blocage.

La société Nantes Gestion Équipements répond à ces conditions dans le cadre d'un contrôle analogue conjoint avec Nantes Métropole, et peut donc être qualifiée d'entité *in house*. Et au-delà de ces possibilités juridiques, cela permet également de renforcer les moyens de relations et de contrôle avec cette SEM. Il est donc proposé de mettre en place ce contrôle similaire qui devra ensuite être intégré dans le règlement intérieur de NGE.

Ce contrôle se caractérisera (vous avez vu la petite fiche en annexe) d'une part par un comité d'orientation stratégique avec composition des élus qui représentent aujourd'hui déjà la collectivité, la Ville de Nantes, à Nantes Gestion Équipements, un comité de suivi opérationnel qui sera un peu plus technique avec des représentants de la collectivité, et puis un exercice de contrôle, donc des procédures qui vont avec.

Il vous est proposé d'approuver ce dispositif de contrôle sur la SEM Nantes Métropole Gestion Équipements.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Monsieur Reneaume.

**M. RENEAUME, Conseiller municipal** – Merci Madame. Très vite aussi, juste pour dire que l'on en a parlé en commission : nous ne voterons pas cette délibération pour deux raisons, une raison de fond qui est qu'autant on peut comprendre que sur des missions comme celle de l'ACCOORD, la Ville ait besoin d'avoir complètement la main, et cela nous paraît légitime, autant sur des secteurs que l'on peut qualifier de secteurs concurrentiels, le développement systématique du *in house* ne nous paraît pas être une très bonne mesure. C'est la première raison.

La seconde, c'est que l'on craint aussi que ce soit une mesure de pure circonstance.

Pour ces deux raisons, nous ne voterons pas la délibération.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Juste une remarque sur le *in house* systématique. Je suis un peu surprise de l'expression utilisée puisque c'est justement plutôt une première qui me semble particulièrement innovante. Nous aurons à en faire d'ailleurs l'évaluation. J'avoue que je suis surprise de cette partie de l'argumentaire utilisé.

Je mets aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

*Non-participation au vote de M. Bolo, Mme Choquet, MM. Robert, Moreau, Mme Laernoès pour NGE.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

*Rapport des délégués de service public 2015 – Information*

**M. BOLO, Adjoint** – Il s'agit de prendre acte de l'information donnée au Conseil municipal des rapports des délégués de service public : l'ACCOORD, la Société nantaise de fourrière automobile, Nantes Métropole Gestion Équipements, en application de l'article *ad hoc* du Code général des collectivités territoriales, traditionnel en cette saison.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Délibération 37, cette fois soumise au vote, Pascal Bolo.

*Le Conseil prend acte.*

III – 98

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

*Sociétés anonymes d'économie mixte, Sociétés Publiques Locales – Rapports 2015 des administrateurs désignés par la Ville – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Pas du tout puisque la délibération 37 est également une information. Je vous demande de prendre acte... Ah, oui ! Il y a les deux... C'est pour cela que nous nous sommes trompés. D'abord vous allez quand même prendre acte de l'information du Conseil municipal sur la situation financière des SEM, SPL mentionnées à la liste. Et je vous demande effectivement de bien vouloir approuver les rapports au Conseil municipal des administrateurs désignés par la Ville dans les organismes susdits et de leur donner *quitus* entier et sans réserve au sujet de leur gestion de l'exercice 2015.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc cette délibération aux voix. Cette délibération est adoptée.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

Délibération 38, pour information.

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 38, intitulé :

*Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Rapport d'activités 2015 – Information.*

**M. BOLO, Adjoint** – Effectivement, c'est là une prise d'acte et rien qu'une prise d'acte du fait que la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est effectivement réunie, qu'elle a examiné les bilans d'activité, et qu'elle s'est prononcée comme je vous l'ai dit tout à l'heure sur la prolongation de la Délégation de Service Public pour l'activité des accueils de loisirs des enfants et des adolescents.

**Mme LE MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de question, je vous propose que nous passions à la délibération 39, pour information également.

*Le Conseil prend acte.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

*Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Rapport d'activités 2015 – Information*

**M. BOLO, Adjoint** – Il s'agit du rapport d'activité 2015 de la Caisse de Crédit Municipal. Vous avez vu la délibération, je n'y reviens pas. C'est l'année de lancement de SoNantes, ce qui explique à la fois une partie du résultat d'exploitation déficitaire parce qu'il y a eu une provision qui a été constituée avant la création de la société SoNao, et que le résultat d'investissement que vous voyez est le résultat justement de la levée du capital de la société SoNao. Autrement, le Crédit Municipal a eu un exercice tout à fait normal avec (on en a échangé en commission) une difficulté structurelle sur l'exploitation qui est réelle puisque la gestion extinctive d'un très ancien encourt du Crédit Municipal lui a permis d'avoir chaque année, par des reprises de provisions, des résultats exceptionnels venant couvrir un petit déficit structurel d'exploitation qui devrait être à l'avenir comblé par le développement de son activité.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Délibération 40, pour information toujours.

*Le Conseil prend acte.*

---

**III – 99**

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 40, intitulé :

*Rapport 2015 des cocontractants de contrats de partenariat – Information*

**M. BOLO, Adjoint** – La délibération 40, il s'agit du rapport des cocontractants de contrats de partenariat. Vous le savez : nous ne sommes pas fans des PPP, Partenariats Public-Privé, mais nous en avons un là qui est particulièrement efficace puisqu'il nous a permis la construction, le financement du gymnase Malakoff 3 dans des conditions particulièrement favorables pour la collectivité.

**Mme LE MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de question, la délibération 41, Pascal Bolo.

*Le Conseil prend acte.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 41, intitulé :

*Affectation du Résultat des budgets Ville et Fossoyage – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – La délibération 41 est très technique sur le plan financier, mais elle est importante puisqu'il s'agit de l'affectation du résultat des budgets Ville et fossoyage. Il y a donc, à la section d'investissement, le besoin de financement reporté de la section, le déficit des restes à réaliser, l'annulation traditionnelle de la recette d'emprunt provisoire inscrite au BP, une inscription à la provision pour dépenses imprévues, la charge nette de la décision modificative et puis une régularisation comptable, l'apurement d'un compte 1069. Tout cela est très abscons, mais absolument nécessaire, et nous l'avons fait à la demande du comptable public.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération.

*Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 42, intitulé :

*Partenariat avec le monde associatif – Création d'une mission d'information et d'évaluation – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Il s'agit de la création d'une mission d'information et d'évaluation, conformément au Code général des collectivités territoriales, qui portera sur le partenariat avec le monde associatif. Il me faut vous proposer la liste des 15 conseillers municipaux qui seront membres de cette commission, à savoir moi-même, Thomas Quero, Jean-Paul Huard, Ali Rebouh, David Martineau, Marie-Annick Benâtre, Aïcha Bassal, Catherine Piau, Abbassia Hakem, Myriam Naël, Jean-Jacques Moreau, Mahel Coppey, Marc Reneaume, Blandine Krysmann et Julien Bainvel puisque conformément à la loi, ces missions sont créées à la proportionnelle des groupes du Conseil municipal.

**Mme LE MAIRE** – Merci. Je mets donc aux voix la délibération.

*Le Conseil approuve à l'unanimité.*

---

**M. BOLO, Adjoint**, donne lecture du dossier n° 43, intitulé :

*Décision modificative 2016 n° 1 (Budget supplémentaire) et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation*

**M. BOLO, Adjoint** – Il y a la décision modificative qui enregistre le compte administratif et l'affectation des résultats auxquels nous venons de procéder. C'est une petite décision modificative, il faut bien le dire.

S'agissant des autres dispositions prévues sur cette délibération, j'attirerai simplement votre attention sur deux choses : d'abord le partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que l'association

**III – 100**

Plein centre, cela renvoie au débat que l'on a eu sur le centre-ville. Et je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait que nous allons opter pour la possibilité qui nous est désormais offerte d'augmenter l'abattement en matière de taxe d'habitation. Pour les personnes en situation de handicap, la loi nous autorise à le porter de 10 à 20 % de la valeur locative moyenne. C'est une disposition qui s'appliquera en 2017, mais qui devait être adoptée avant le 1<sup>er</sup> octobre de cette année, et c'est donc ce que nous vous proposons.

Pour le reste, il y a des dispositions tarifaires. Vous avez vu le détail qui ne pose pas de difficulté, je crois, ni de question particulière.

**Mme LE MAIRE** – Merci. S'il n'y a pas de question, je mets donc aux voix cette dernière délibération.

*Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).*

*Non-participation au vote de M. Rebouh, Mme Naël, M. Huard, Mmes Bassal, Hakem, MM. Salecroix, Martin, Moreau pour une subvention à l'ACCOORD*

*Non-participation au vote de M. Martineau, Mme Hakem, M. Blineau, Mme Bocher, MM. Salecroix, Lebrun pour une subvention à la Folle Journée.*

Merci à chacune et à chacun, et bonne fin de journée.

*La séance est levée à 17 H 15.*